

Année 2014



**ÉTAT DES LIEUX SUR LA RELATION ENTRE
LA PERSONNE SANS DOMICILE FIXE ET SON
CHIEN**

THÈSE

Pour le

DOCTORAT VÉTÉRINAIRE

Présentée et soutenue publiquement devant

LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE CRÉTEIL

le.....

par

Emmanuelle Marcia RIQUET

Née le 20 Avril 1988 à Colombes (Hauts-de-Seine)

JURY

Président : Pr.

Professeur à la Faculté de Médecine de CRÉTEIL

Membres

Directeur : Renaud TISSIER

Professeur à l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort

Assesseur : Jean-Michel MICHAUX

Maître de conférences à l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort

LISTE DES MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT

Directeur : M. le Professeur GOGNY Marc

Directeurs honoraires : MM. les Professeurs : COTARD Jean-Pierre, MIALOT Jean-Paul, MORAILLON Robert, PARODI André-Laurent, PILET Charles, TOMA Bernard.
Professeurs honoraires : Mme et MM. : BENET Jean-Jacques, BRUGERE Henri, BRUGERE-PICOUX Jeanne, BUSSIERAS Jean, CERF Olivier, CLERC Bernard, CRESPEAU François, DEPUTTE Bertrand, MOUTHON Gilbert, MILHAUD Guy, POUCHELON Jean-Louis, ROZIER Jacques.

DEPARTEMENT D'ELEVAGE ET DE PATHOLOGIE DES EQUIDES ET DES CARNIVORES (DEPEC)

Chef du département par intérim : M. GRANDJEAN Dominique, Professeur - Adjoint : M. BLOT Stéphane, Professeur

<p>UNITE DE CARDIOLOGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme CHETBOUL Valérie, Professeur * - Mme GKOUNI Vassiliki, Praticien hospitalier - Mme SECHI-TREHIOU, Praticien hospitalier <p>UNITE DE CLINIQUE EQUINE</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. AUDIGIE Fabrice, Professeur - M. DENOIX Jean-Marie, Professeur - Mme BERTONI Lélia, Maître de conférences contractuel - Mme GIRAUDET Aude, Praticien hospitalier * - M. LECHARTIER Antoine, Maître de conférences contractuel - Mme MESPOULHES-RIVIERE Céline, Praticien hospitalier - Mme TRACHSEL Dagmar, Maître de conférences contractuel <p>UNITE D'IMAGERIE MEDICALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme PEY Pascaline, Maître de conférences contractuel - Mme STAMBOULI Fouzia, Praticien hospitalier <p>UNITE DE MEDECINE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme BENCHEKROUN Ghita, Maître de conférences contractuel - M. BLOT Stéphane, Professeur * - Mme FREICHE-LEGROS Valérie, Praticien hospitalier - Mme MAUREY-GUENEC Christelle, Maître de conférences <p>UNITE DE MEDECINE DE L'ELEVAGE ET DU SPORT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme CLERO Delphine, Maître de conférences contractuel - M. GRANDJEAN Dominique, Professeur * - Mme YAGUIYAN-COLLIER Laurence, Maître de conférences contractuel 	<p>DISCIPLINE : NUTRITION-ALIMENTATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. PARAGON Bernard, Professeur <p>DISCIPLINE : OPHTALMOLOGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme CHAHORY Sabine, Maître de conférences <p>UNITE DE PARASITOLOGIE ET MALADIES PARASITAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. BLAGA Radu Gheorghe, Maître de conférences (rattaché au DPASP) - M. CHERMETTE René, Professeur (rattaché au DSBP) - Mme FAIVRE Noëlle, Praticien hospitalier - M. GUILLOT Jacques, Professeur * - Mme MARIIGNAC Geneviève, Maître de conférences - M. POLACK Bruno, Maître de conférences <p>UNITE DE PATHOLOGIE CHIRURGICALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. FAYOLLE Pascal, Professeur - M. MAILHAC Jean-Marie, Maître de conférences - M. MANASSERO Mathieu, Maître de conférences contractuel - M. MOISSONNIER Pierre, Professeur * - Mme RAVARY-PLUMIOEN Bérandère, Maître de conférences (rattachée au DPASP) - Mme VIATEAU-DUVAL Véronique, Professeur - M. ZILBERSTEIN Luca, Maître de conférences <p>DISCIPLINE : URGENCE SOINS INTENSIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme STEBLAJ Barbara, Praticien Hospitalier <p>DISCIPLINE : NOUVEAUX ANIMAUX DE COMPAGNIE</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. PIGNON Charly, Praticien hospitalier
--	---

DEPARTEMENT DES PRODUCTIONS ANIMALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE (DPASP)

Chef du département : M. MILLEMANN Yves, Professeur - Adjoint : Mme DUFOUR Barbara, Professeur

<p>UNITE D'HYGIENE ET INDUSTRIE DES ALIMENTS D'ORIGINE ANIMALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. AUGUSTIN Jean-Christophe, Maître de conférences - M. BOLNOT François, Maître de conférences * - M. CARLIER Vincent, Professeur <p>UNITE DES MALADIES CONTAGIEUSES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme DUFOUR Barbara, Professeur * - Mme HADDAD/HOANG-XUAN Nadia, Professeur - Mme PRAUD Anne, Maître de conférences - Mme RIVIERE Julie, Maître de conférences contractuel <p>UNITE DE PATHOLOGIE DES ANIMAUX DE PRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. ADJOU Karim, Maître de conférences * - M. BELBIS Guillaume, Assistant d'enseignement et de recherche contractuel - M. HESKIA Bernard, Professeur contractuel - M. MILLEMANN Yves, Professeur 	<p>UNITE DE REPRODUCTION ANIMALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme CONSTANT Fabienne, Maître de conférences - M. DESBOIS Christophe, Maître de conférences (rattaché au DEPEC) - M. FONTBONNE Alain, Maître de conférences (rattaché au DEPEC) - Mme MAENHOUDT Cindy, Praticien hospitalier - Mme MASSE-MOREL Gaëlle, Maître de conférences contractuel - M. MAUFFRE Vincent, Assistant d'enseignement et de recherche contractuel - M. NUDELMANN Nicolas, Maître de conférences (rattaché au DEPEC) - M. REMY Dominique, Maître de conférences * <p>UNITE DE ZOOTECNIE, ECONOMIE RURALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. ARNE Pascal, Maître de conférences - M. BOSSE Philippe, Professeur * - M. COURREAU Jean-François, Professeur - Mme GRIMARD-BALLIF Bénédicte, Professeur - Mme LEROY-BARASSIN Isabelle, Maître de conférences - M. PONTER Andrew, Professeur
---	---

DEPARTEMENT DES SCIENCES BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES (DSBP)

Chef du département : Mme COMBRISON Hélène, Professeur - Adjoint : Mme LE PODER Sophie, Maître de conférences

<p>UNITE D'ANATOMIE DES ANIMAUX DOMESTIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. CHATEAU Henry, Maître de conférences * - Mme CREVIER-DENOIX Nathalie, Professeur - M. DEGUEURCE Christophe, Professeur - Mme ROBERT Céline, Maître de conférences <p>DISCIPLINE : ANGLAIS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme CONAN Muriel, Professeur certifié <p>UNITE DE BIOCHIMIE</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. BELLIER Sylvain, Maître de conférences * - Mme LAGRANGE Isabelle, Praticien hospitalier - M. MICHAUX Jean-Michel, Maître de conférences <p>DISCIPLINE : BIostatISTIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. DESQUILBET Loïc, Maître de conférences <p>DISCIPLINE : EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. PHILIPS Pascal, Professeur certifié <p>DISCIPLINE : ETHOLOGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme GILBERT Caroline, Maître de conférences <p>UNITE DE GENETIQUE MEDICALE ET MOLECULAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme ABITBOL Marie, Maître de conférences - M. PANTHIER Jean-Jacques, Professeur * 	<p>UNITE D'HISTOLOGIE, ANATOMIE PATHOLOGIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme CORDONNIER-LEFORT Nathalie, Maître de conférences * - M. FONTAINE Jean-Jacques, Professeur - Mme LALOY Eve, Maître de conférences contractuel - M. REYES GOMEZ Edouard, Assistant d'enseignement et de recherche contractuel <p>UNITE DE PATHOLOGIE GENERALE MICROBIOLOGIE, IMMUNOLOGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. BOULOUIS Henri-Jean, Professeur - Mme LE ROUX Delphine, Maître de conférences - Mme QUINTIN-COLONNA Françoise, Professeur * <p>UNITE DE PHARMACIE ET TOXICOLOGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme ENRIQUEZ Brigitte, Professeur - M. PERROT Sébastien, Maître de conférences - M. TISSIER Renaud, Professeur * <p>UNITE DE PHYSIOLOGIE ET THERAPEUTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme COMBRISON Hélène, Professeur - Mme PILOT-STORCK Fanny, Maître de conférences - M. TIRET Laurent, Maître de conférences * <p>UNITE DE VIROLOGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. ELOIT Marc, Professeur - Mme LE PODER Sophie, Maître de conférences *
--	---

* responsable d'unité

REMERCIEMENTS

Au Professeur de la Faculté de Médecine de Créteil,

Pour avoir accepté la présidence de mon jury de thèse,
Qu'il voie ici l'expression de mes remerciements les plus sincères.

À Renaud TISSIER, Professeur à l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort,

Pour avoir accepté de diriger ma thèse, pourtant peu ordinaire,
Pour ses précieux conseils, sa grande disponibilité et le temps qu'il m'a accordé,
Qu'il voie ici l'expression de mes remerciements sincères et de mon respect.

À Jean-Michel MICHAUX, Maître de conférences à l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort,

Pour avoir accepté d'encadrer ma thèse,
Qu'il voie ici l'expression de mes remerciements sincères et de mon respect.

À Nathalie SIMON, Docteur vétérinaire comportementaliste, Philosophiae Doctor (PhD) en Sciences de l'Éducation,

Pour m'avoir accueillie en stage et fait découvrir sa méthode éducative,
Pour m'avoir introduite auprès des travailleurs sociaux avec lesquels elle collabore dans le cadre de son programme *Le chien, un compagnon pour l'insertion*,
Pour cette expérience très enrichissante qu'elle m'a permis de vivre,
Qu'elle voie ici l'expression de mes remerciements sincères et de mon respect.

À mes Parents, pour l'exemple qu'ils m'ont donné, pour m'avoir toujours soutenue tout en me laissant libre, et surtout pour m'avoir permis de vivre pleinement mon amour pour les animaux depuis mon plus jeune âge. Je leur en serai à jamais reconnaissante.

À mes Grands-Parents, pour m'avoir transmis l'amour et le respect des animaux, mon seul regret est qu'ils ne puissent pas me lire.

À ma Famille nombreuse, dont je suis très fière. Merci à elle de me faire lever régulièrement la tête du guidon.

Un merci spécial à Charles, pour son soutien en toutes circonstances, pour être un confident hors pair, et pour ses talents en retouche photo.

Merci à la famille Thomas pour son accueil si chaleureux lors de mes stages.

À Mr Mangin, pour me faire rire chaque jour un peu plus, depuis plus de trois ans, et pour m'avoir fait découvrir et initiée à la sociologie. Merci à lui de m'avoir ouvert l'esprit.

Merci à lui d'être là et d'être lui.

À Choukie, pour avoir toujours été là, pour avoir été mon acolyte dans nombre de « premières fois » vétérinaires, et pour m'avoir fait rencontrer de très bons amis.

À Laure et Jessica, pour leur énergie et leur joie de vivre, merci à elles d'avoir ensoleillé cette dernière année au CHUVA.

À mes A5, et au semestre chuvesque merveilleux qu'elles m'ont permis de vivre.

Au J-Crew, et à la naissance d'une longue amitié sur les bancs de la fac. À la folie de ses membres, merci à eux d'autant pimenter ma vie !

À Alexia, que j'admire beaucoup. En souvenir du soutien mutuel que nous nous sommes apportées durant ces longues et difficiles années d'études.

À Janou, pour son écoute et son soutien à une période particulière. À « *Forever en TS3* ».

À Nadia, pour avoir participé à la construction de la personne que je suis aujourd'hui.

Aux Vétérinaires, je pense à tous les maîtres de stages qui ont su me faire partager leur passion pour ce métier. Merci à eux de m'avoir tant apporté.

À tous les animaux qui ont partagé ma vie, et à tous ceux qui la partageront.

À tous ceux qui me liront.

Et avant toute chose, à Rizzly, pour avoir su me faire découvrir qui est réellement le chien et quelle relation magique il est possible d'entretenir avec lui.

*« Mais les chiens / C'est beau comme des chiens /
Et ça reste là / À nous voir pleurer /
Les chiens / Ça ne nous dit rien /
C'est peut être pour ça /
Qu'on croit les aimer ».*

Jacques Brel (1963) – *Les filles et les chiens*

*« Peut-être faudrait-il,
si l'on voulait définir l'utilité du chien,
estimer le nombre de vies humaines qu'il a sauvées
simplement en les rendant possibles,
en les arrachant à l'un des supplices les plus atroces :
la solitude ».*

É. Quittet - Inspecteur Général de l'Agriculture (1969)¹

*« Entre le chien et son maître,
Il n'y a que le saut d'une puce ».*

Jules Renard

¹ É. QUITTET (1969). *LES RACES CANINES EN FRANCE - TOME I - Effectifs canins en France, Standards des chiens de chasse*. Paris, La Maison Rustique. 151p.

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS	4
LISTE DES FIGURES	6
LISTE DES TABLEAUX	8
LISTE DES ANNEXES	9
INTRODUCTION	10

Première partie : La personne sans domicile fixe dans notre société11

I/ Approche historique de la figure du sans domicile fixe11

1) De la charité à la discrimination au Moyen Âge	11
a) La charité	11
b) La discrimination	11
2) Le Grand Enfermement, de la Renaissance au XVIIIe siècle	12
3) De la répression à la protection au XIXe siècle	13
4) XXe siècle.....	14
a) L'après-guerre	14
b) Les années 50 et l'aide sociale	15
c) Les années 60 et la marginalité.....	16
d) Les années 70, les crises.....	16
e) Les années 80	16
f) Les années 90	17

II/ Profil sociologique de la personne sans domicile fixe.....20

1) Le concept d'exclusion	20
a) Notion d'exclusion.....	20
b) Causes de l'exclusion.....	20
c) Le lien social	21
2) Qui sont les SDF ?	22
a) « Portrait robot » du SDF	22
b) Les zonards, une catégorie à part	25
3) Comment devient-on SDF ?	26
a) La détérioration des liens familiaux	26
b) Victimes de la vie.....	27
c) La perte de l'emploi.....	27
4) Le quotidien des sans-abri	28
a) Le rythme quotidien	28
b) Le travail	29
c) L'alcool.....	30
d) La vie privée en public.....	31
e) La violence	32

Deuxième partie : Le chien domestique, *Canis familiaris*.....33

I/ Historique de la relation Homme-Chien33

- 1) La domestication 33
 - a) Le chien, un animal domestique 33
 - b) Premières traces de canidés domestiques..... 34
 - c) Le loup, ancêtre du chien 36
 - d) Le chien, *Canis familiaris* 39
- 2) L'ère Préhistorique 40
- 3) La période Antique 40
 - a) Le chien dans la mythologie 40
 - b) Le chien de guerre 41
 - c) Le chien comme compagnon 41
- 4) Du Moyen Âge à la fin du XIXe siècle 42
 - a) Le chien de chasse 42
 - b) Le chien de guerre 43
 - c) Le chien comme compagnon 43
- 5) Le XXe siècle et l'utilité du chien durant les grands conflits mondiaux 44
- 6) XXIe siècle, le chien actuel 44
 - a) Le chien d'utilité 44
 - b) Le chien de sport 45
 - c) Le chien de compagnie..... 47

II/ Nature du lien entre l'Homme et le chien de compagnie48

- 1) Le chien dans la société actuelle 48
- 2) Rôles du chien de compagnie..... 49
 - a) Moyen d'accomplissement, de valorisation. 49
 - b) « Travailleur social infatigable »..... 50
 - c) Source de relaxation..... 51
 - d) Source d'affection 51
 - e) Rôles à des périodes charnières de la vie humaine 52
- 3) La zoothérapie 54
 - a) Le chien-médicament..... 54
 - b) Le chien-thérapeute 54
 - c) Activité associant l'animal, ou « AAA » 56
 - d) Témoignages 56
- 4) Quelle place la société accorde-t-elle réellement au chien domestique ?..... 58
 - a) Statut juridique de l'animal..... 58
 - b) Protection animale 58
 - c) Protection de l'homme, loi contre les chiens dits « dangereux »..... 59

Troisième partie : Le binôme de la rue, Homme et chien sans domicile fixe ..61

I/ Lien unissant les deux protagonistes61

- 1) Des propriétaires à part entière..... 61
- 2) Qu'est-ce que le chien apporte à la personne sans domicile fixe ?..... 62
 - a) Mes hypothèses 62
 - b) Approche quantitative 62
 - c) Approche sociologique..... 65

3) Le quotidien.....	68
a) Éducation canine	68
b) Le chien, bouée de sauvetage d'un rythme de vie	70
c) Le chien, une amarre à la ville.....	71
4) Le chien, ciment du groupe.....	72
a) Contribution à la quête identitaire	72
b) Le chien, socle de la fondation du groupe	73
II/ Place du binôme au sein de la société.....	75
1) Le chien, facilitateur de relations sociales	75
2) Le chien, motif de rejet	76
a) La peur.....	76
b) Urbanisation et hygiénisme	78
c) Le chien, « nuisible »	79
3) Le chien, aimé pour mieux haïr	80
III/ Sans « domicile »	82
1) Le chien compromet l'accès au logement	82
a) Les normes de l'accès au logement	82
b) Rejet de l'animal.....	83
2) Avenir de la prise en charge sociale des SDF : la prise en compte du chien.....	85
a) Tentatives de prise en charge sociale du binôme homme-chien, quelques exemples	86
b) Idées émises par les premiers concernés	89
c) La médiation par le chien, ou comment se servir de l'animal comme tremplin à la	
réinsertion de l'homme	90
d) Modalités pratiques de l'accueil des chiens en centre	92
 CONCLUSION	 95
BIBLIOGRAPHIE.....	96
ANNEXES.....	101

LISTE DES ABREVIATIONS

AAA : Activité Associant l'Animal

AFIRAC : Association Française d'Information et de Recherche sur l'Animal de Compagnie

ANCAH : Association Nationale Pour l'Éducation de Chiens d'Assistance pour Handicapés

APA : Association de Protection Animale

BP = Before Present

CASH : Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale

CMU : Couverture Maladie Universelle

CNPA : Comité National de Protection Animale

DAHO : Droit À l'Hébergement Opposable

DAL : Droit Au Logement

DALO : Droit Au Logement Opposable

Dr : Docteur

ENVA : École Nationale Vétérinaire d'Alfort

ENVT : École Nationale Vétérinaire de Toulouse

ERV : Équipe de Ramassage des Vagabonds

FACCO : Chambre Syndicale Des Fabricants D'aliments Préparés Pour Animaux Familiers

GRETFA : Groupe de Recherche et d'Étude sur la Thérapie Facilitée par l'Animal

HBM : Habitation à Bon Marché

Ides : Institut D'Éducation Sensorielle

INED : Institut National d'Études Démographiques

INSEE : Institut National des Statistiques et des Études Économiques

LFDA : Ligue Française des Droits aux Animaux

MAS : Maison d'Accueil Spécialisé

PRAPS : Programmes Régionaux pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis

RMI : Revenu Minimum d'Insertion

RSA : Revenu de Solidarité Active

SAPAH : Soigner l'Animal Pour Aider l'Homme

SDF : Sans Domicile Fixe

SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer

SOFRES : Société Française des Enquêtes par Sondage

SRU : Solidarité du Renouvellement Urbain

SPA : Société Protectrice des Animaux

VPT : Vétérinaire Pour Tous

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : L'abbé Pierre à l'affiche du premier numéro du journal Faim et soif, 1954. (Source : www.union-habitat.org)

Figure 2 : Coluche lors de la première distribution de l'association *Les restos du cœur*. (Source : www.restosducoeur.org)

Figure 3 : Campement de SDF le long du Canal Saint Martin à Paris en 2006. (Source : www.tempsreel.nouvelobs.com)

Figure 4 : Clochard mendiant avec son chien. (Source : Declerck, 2003. Crédit photo CIRIC/Alain Pinoges)

Figure 5 : Concept de distance de fuite dans la théorie biphasique de Schneirla "approach/withdrawal" (1964). (Source : Deputte, 2006)

Figure 6 : Sépulture d'un homme enterré avec un chiot 12 000 ans BP, découverte du site archéologique de Ein Mallaho, Israël. (Source : Clutton-Brock in Serpell, 1995. Copyright Simon Davis)

Figure 7 : Saint-Bernard et Chihuahua. (Source : www.ssplprints.com)

Figure 8 : L'arbre phylogénétique des canidés. (Source : Wayne et Ostrander, 2007)

Figure 9 : Chien de guerre Romain. (Source : Daniels-Moulin, 2004. Crédit photo Alexis/Cogis)

Figure 10 : *Relais de chiens de la Vénérie Impériale*. Peinture de Charles Gustave Parquet, XIX^e siècle, Musée National du Château de Compiègne. (Source : www.culturegouv.fr Portail des collections des musées de France)

Figure 11 : *Amazone au caraco jaune*. Peinture de Pierre-Alfred de Dreux, vers 1850. (Source : www.galeriearyjan.com)

Figure 12 : Patrice Foucault et Colt, entraînement 2012 en Normandie. (Source : photographie personnelle)

Figure 13 : *L'exposition canine de Cruft vue par un chihuahua*. Londres, 1967. (Source : collection Hulton Getty)

Figure 14 : Plaque d'avertissement. (Source : www.accessoires-chiens.com)

Figure 15 : Mémorial de François Mitterrand. (Source : www.mairie-soustons.fr)

Figure 16 : Un enfant nourrissant des perruches à la main au zoo de Spay dans la Sarthe, 2013. (Source : photographie personnelle)

Figure 17 : La première manifestation cani-citoyenne à Paris. (Source : photographie personnelle)

Figure 18 : « Plus on vit dans la rue moins on a de chances d'en sortir ». Affiche publicitaire du Samu Social. (Source : www.samusocial-75.fr)

Figure 19 : Affiche publicitaire de l'opération "les croquettes du cœur". (Source : www.wamiz.com)

Figure 20 : Enfant parisien photographié devant un hippopotame au zoo de Vincennes, 1996. (Source : photographie personnelle)

Figure 21 : Affiche publicitaire pour le ramassage des déjections canines à Paris. (Sources : www.vetandthecity.wordpress.com)

Figure 22 : Illustration de la péniche Le Fleuron. (Source : Champagne A. (2011). *Pour les SDF du Fleuron c'est « jamais sans mon chien ! »*, article publié sur le site internet [<http://blogs.rue89.com/>]-Volp)

Figure 23 : Un groupe de jeunes SDF et leurs chiens, à Paris. (Source : Blanchard, 2013)

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Les temps de rue en pourcentage par tranche d'âge (N=150). (Source : Garnier-Muller, 2000)

Tableau 2 : Classement par professions « des chefs de famille » d'origine des SDF. (Source : Garnier-Muller, 2000)

Tableau 3 : Pourcentages de la population, parmi les propriétaires d'animaux ou non, ayant fourni ces réponses aux questions posées. (Source : Kidd et Kidd, 1994)

LISTE DES ANNEXES

Annexe A : Frise chronologique exposant les périodes d'apparition de *Canis familiaris* parallèlement à l'évolution de l'homme. (Source : Gilbert, 2013)

Annexe B : La pyramide de Maslow. (Source : LUXINNOVATION www.innovation.public.lu/fr)

Annexe C : Récapitulatif sur les catégories de chiens. (Source : ENVA module Législation-réglementation, bien-être animaux de rente et de compagnie. www.eve.vet-alfort.fr)

Annexe D : Tract distribué par des riverains à Quimper en 2002. (Source : Blanchard, 2013)

Annexe E : Lettre de mission du 23 Avril 1997 écrite par Xavier Emmanuelli à Jean-Pierre Roger. (Source : Blanchard, 2013)

Annexe F : Rapport de la visite du 6 Juin 2014 à La Ressource, sur les modalités pratiques de l'accueil des chiens. (Source : Emmanuelle Riquet, correction par le Dr Nathalie Simon)

INTRODUCTION

Le chien est le premier animal à avoir été domestiqué par l'homme. Depuis leur premier rapprochement, il y a environ 14 000 ans, l'homme et le chien ne se sont plus quittés. Du chien de sport, au chien de salon, en passant par le chien d'exposition, cet animal est omniprésent dans le quotidien humain. Qu'on l'apprécie ou non, le chien est là. Pourtant il en est un qui est souvent oublié. Au même titre que son maître, ce chien ne retient pas notre regard, il se fond dans le paysage. Au même titre que son maître nous le côtoyons quotidiennement sans même y prêter attention.

Nous ne les voyons plus et pourtant ils sont omniprésents, les sans domicile fixe jonchent le paysage Français. Combien sont-ils ? Difficile de trouver une réponse à cette question. Trop sans doute à occuper les trottoirs, à se fondre dans le décor urbain, à provoquer nos détournements de regard ou de direction. La pauvreté existe depuis bien longtemps, les sociétés essaient de la prévenir, de la juguler, mais elle subsiste et on vit à ses côtés sans même le réaliser.

L'homme semble avoir trouvé un compagnon à une telle existence. En effet, nombreux sont les sans domicile fixe accompagnés d'un ou plusieurs chiens. Mais s'est-on déjà demandé pourquoi ? Qu'est ce qui conduit un homme sans ressource, parfois sans aucune attache, à s'affubler d'un tel animal ? Et surtout, qu'est-ce que le chien apporte à la personne sans domicile ?

Voilà en quoi consiste notre travail, essayer de décrypter quelle relation unit la personne sans abri et son chien.

Pour tenter d'appréhender le lien qui existe au sein de ce binôme de la rue, nous essayerons dans un premier lieu de cerner quelle est la place du sans domicile fixe au sein de notre société. Nous nous attarderons dans un deuxième temps à comprendre qui est le chien. Enfin, nous pourrons alors nous attacher à tenter de comprendre quelle relation existe entre l'homme et le chien dans le contexte de la rue.

Première partie : **La personne sans domicile fixe dans notre société**

I/ Approche historique de la figure du sans domicile fixe

1) De la charité à la discrimination au Moyen Âge

La période moyenâgeuse peut être divisée en deux sous périodes, l'une correspondant à l'âge d'or de la féodalité et la seconde à sa décomposition. La pauvreté sera considérée et gérée de façon très différente durant ces deux phases d'expansion et de récession, c'est pourquoi nous aborderons le Moyen Âge en deux sous parties.

a) La charité

Durant la période du Moyen Âge s'étendant du Xe au XIIIe siècle, la grande majorité du peuple vit au jour le jour et tous ceux qui travaillent manuellement pour survivre sont nommés « pauvres ». Il n'existe alors pas de différence entre le nécessiteux et celui qui risque de le devenir, comme l'explique Gutton (1971). La pauvreté concerne donc une grande majorité de la population. Cette période correspond à « *l'éloge de la pauvreté* », le pauvre est considéré comme la figure vivante du Christ car, comme le rappelle l'historien Geremek (1987), le Christianisme prêche alors la vie pauvre, le partage et le renoncement. Le terme « mendiant » est plus précis, il désigne les pauvres sollicitant l'aide d'autrui pour subvenir à leurs besoins. Comme le souligne Geremek (1987), on voit couramment se formuler l'affirmation selon laquelle le pauvre est là pour le salut du riche, c'est « *l'éloge de la charité* ». Le riche peut alors gagner son salut tout en restant riche, en étant charitable, c'est-à-dire en faisant des donations aux pauvres. Ainsi pauvreté et charité sont complémentaires puisque la charité ne peut exister sans pauvres, et que faire la charité est une œuvre pieuse puisqu'elle vient en aide à une personne nécessiteuse considérée comme éminemment digne, comme nous l'explique Bertaux (1994). À cette même période vont se développer des institutions hospitalières d'accueil, sous la direction de l'Église. Ainsi Maisons-Dieu, Hôtels-Dieu, hôpitaux, hostelleries, aumôneries se répandent sur tout le territoire et accueillent sans discrimination les miséreux, infirmes, malades mais aussi les valides et pèlerins.

b) La discrimination

Durant la période du Moyen Âge des XIVe et XVe siècles, la France surpeuplée est confrontée à des périodes de famines et d'épidémies. À la peste noire s'ajoute la guerre de Cent ans et le déclin des affaires politiques. Le nombre de pauvres augmente avec ces misères, et la charité seule ne suffit plus à gérer cette population. La contestation sociale des inégalités économiques s'exprime sous forme de l'hérésie, adressée à l'Église, à laquelle on reproche sa richesse et son entente avec les seigneurs. Face à ces contestations, l'Église opère un changement radical, avec liquidation de l'ancien régime d'assistance aux pauvres. La vision de la pauvreté comme vertu d'abnégation disparaît, celle-ci n'a plus sa place dans la trilogie de la symbolique Moyenâgeuse. La mendicité n'est plus considérée comme normale, le pauvre se doit de travailler humblement et désormais seule la personne faisant le don est considérée comme vertueuse dans l'acte de charité. À la fin de la Guerre de Cent ans les mendiants sont soupçonnés d'imiter les soldats pillards et tueurs, aggravant alors le

sentiment d'insécurité de la population. En 1350, une ordonnance de la police générale prise par le roi Jean Le Bon prescrit « *telles gens oiseux, ou joueurs de dez, ou enchanteurs ès ruës, ou truans, ou mandians doivent travailler ou quitter la ville dans les trois jours, faute de quoi, ils seront emprisonnés [...] et si récidive il y a, ils subiront le supplice du pilori et du fer rouge et ils seront bannis* » (Gutton, 1974). On voit clairement que le monde de la pauvreté est dès lors assimilé à celui de la criminalité, monde dont le bon peuple doit se méfier et se préserver.

2) Le Grand Enfermement, de la Renaissance au XVIIIe siècle

Comme l'explique Bertaux (1994), en continuité avec la fin du Moyen Âge la pauvreté et la mendicité sont systématiquement dévalorisées. Le pauvre rattaché à la « *cours des miracles* », contre-société clandestine menaçante, fait peur. Le mendiant est perçu comme la figure de la fourberie, usant d'artifices pour demander l'aumône et vivre d'argent facile. On pense que l'état de pauvreté n'est que la conséquence d'une vie dans le péché, et les pauvres sont considérés comme en dehors de toute appartenance religieuse. En 1531 l'Edit de Charles-Quint interdisant la mendicité et la punissant d'emprisonnement sera repris dans toute l'Europe. François Ier crée la maréchaussée pour lutter contre le vagabondage. Des mesures sont donc prises pour lutter contre la prolifération des mendiants, catégorie désormais stigmatisée comme dangereuse et profiteuse.

Au XVIIe siècle, une nouvelle forme d'assistance voit le jour, c'est l'Hôpital Général, qui allie enfermement et mise au travail. Ce type de structure semble répondre au problème de pauvreté actuel. Tout d'abord, l'enfermement permet de vider les rues des mendiants et de rétablir l'ordre public tout en répondant à la doctrine mercantiliste en vigueur à l'époque, en mettant les hommes au travail pour augmenter la production économique du royaume, tout en condamnant l'oisiveté. De plus, comme le dit Sassier (1990) l'Hôpital Général apparaît comme un « *moyen de concilier charité et ordre public* ». Le pauvre n'est pas mis en prison mais dans un cloître, on lui impose le modèle monastique de mise à l'écart du monde pour le libérer de ses péchés, la volonté d'évangélisation de cette population « *vivant dans le péché* » est forte. Le pauvre est certes entièrement pris en charge par la société, mais aux dépens de sa liberté individuelle. Notons que l'Hôpital Général n'a pas empêché les formes hospitalières traditionnelles de perdurer, et des personnalités religieuses comme Saint Vincent de Paul ont continué à développer des compagnies de charité encore rattachées à l'aumône manuelle.

En termes de perception de la pauvreté, le siècle des Lumières est marqué par des bouleversements annonçant les prémices de la Révolution. En effet, les philosophes portent un nouveau regard sur le pauvre, qui n'est plus considéré comme un criminel mais comme l'incarnation du petit peuple honnête (Sassier, 1990). Les élites sociales décrivent le pauvre comme étant le travailleur qui peine, et accablent d'oisiveté le clerc et l'aristocrate, à la source des injustices. Les philosophes s'opposent ainsi aux mesures prises au siècle précédant, à l'Église et à sa charité, et prônent de nouveaux principes : le droit au travail et le droit à l'assistance (Sassier, 1990). Les Lumières veulent croire en l'homme, croire en l'humanité, en donnant du travail à ceux qui le peuvent, assistant ceux qui sont dans l'incapacité de travailler et en condamnant la charité qui nourrit la misère. À cette période le travail est porteur de valeurs nouvelles et le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, président du Comité de Mendicité de l'Assemblée Constituante, distingue « *les véritables pauvres, c'est-à-dire ceux qui, sans propriété et sans ressources, veulent acquérir leur subsistance par*

le travail ; [et] les mauvais pauvres, c'est-à-dire ceux qui, connus sous le nom de mendiants et de vagabonds, se refusent à tout travail, troublent l'ordre public, sont un fléau dans la société et appellent sa juste sévérité » (Cité par Imbert, 1990). Cette discrimination entre les « vrais » pauvres méritants et les autres, oisifs et auteurs de troubles, restera ancrée dans les esprits jusque dans les années 1880. Toutefois, les principes des Lumières ne seront appliqués concrètement qu'après la Révolution avec le vote en 1793 d'un décret pour un « *droit à l'assistance pour tout Homme hors d'état de travailler* » et il faudra attendre le XXe siècle pour que des mesures soient mises en place.

3) De la répression à la protection au XIXe siècle

Sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, la précarité reste la condition dominante des classes populaires et la politique du laisser-faire est à l'honneur. L'État s'abstient d'intervenir pour gérer les crises sociales de revendication du droit au travail et au logement, et répond aux mouvements populaires par des répressions sanglantes. « *À parler rigoureusement, la société ne doit aucun secours, aucun moyen de subsistance à ses membres. En se réunissant à l'association, en lui apportant sa personne, chacun est censé lui apporter ses moyens d'existence. Celui qui se présenterait à elle sans ressources serait obligé de les réclamer d'un autre membre de la même société ; celui-ci pourrait demander à connaître le titre en vertu duquel on lui impose cette charge et il serait impossible de le lui montrer* » (Say, 1828). Le courant réformateur met en garde contre cette gestion du social par la répression, affirmant que le capital social est un capital comme un autre dont il faut prendre soin, et amorce les changements à venir.

Les idées interventionnistes émergent pendant le Second Empire et continueront à se développer sous la Troisième République en définissant l'assistance comme entreprise de moralisation et de civilisation de la population. On voit se développer une nouvelle forme d'aide menée par les philanthropes, où la conception de l'assistance est bien éloignée de celle de l'ancienne charité. Dès lors, le secours est porté en échange de la modification de ses comportements et de ses habitus par le pauvre lui-même, après investigation profonde de son mode de vie pour l'aider à agir sur ce qui l'a conduit à la misère. On n'aide alors plus seulement la personne à survivre sur le moment, mais il y a une volonté nette de l'aider à résoudre la question du pourquoi de sa situation, pour y mettre un terme. Les œuvres privées de charité se développent sur cette idéologie à la fin du XIXe siècle (Bertaux, 1994). Parallèlement à la naissance de la protection publique destinée aux nécessiteux on commence à prendre en compte le travailleur précaire, qui risque de devenir pauvre à tout moment, avec la création de la Caisse d'Épargne. Réalisation emblématique de la pensée sociale libérale du XIXe siècle qu'un des fondateurs, le banquier Benjamin Delessert, présente comme le moyen « *le plus efficace de faire cesser la pauvreté* »², la caisse d'Épargne est basée sur l'idée de prévoyance individuelle, elle assure une autoprotection des personnes et s'oppose donc à l'assistance, accusée de perpétuer l'état de misère.

À la fin du XIXe siècle, la République est définitivement installée et les réformateurs opèrent au changement avec un nouveau courant où l'État interventionniste gère la question sociale. L'assistance publique s'organise autour des grandes institutions que sont les hôpitaux,

² Archives Départementales du Tarn, La protection sociale en France de 1789 à 1940 - La pauvreté au XIXe siècle, Site internet des Archives Départementales du Tarn [en ligne], [<http://archives.tarn.fr/>], (consulté en Juillet 2012).

hospice, bureaux de bienfaisance, dépôts de mendicité et services des enfants assistés. « *Publique au lieu d'être privée, catégorielle et non plus globale, temporaire et non plus définitive* », l'assistance de la fin du siècle est aussi « *médicale plus que sociale* » (Dessertine et Faure, 1994) et en 1893 est instaurée l'aide médicale gratuite. L'aide ne se limite plus au secteur privé et religieux, mais devient publique et laïque. Parallèlement, la législation sur l'habitat social voit doucement le jour avec la législation Habitations à Bon Marché (HBM) qui fixe le cadre légal permettant la récolte de fonds pour la construction de logements sociaux.

4) XXe siècle

a) L'après-guerre

Après les deux Grandes Guerres Mondiales destructrices, la France met en place des plans de reconstruction et d'aide aux personnes pour relancer son économie. Les conflits ont changé la figure de la société et laissent un lourd héritage au pays, car au-delà de surmonter les pertes humaines il faut maintenant protéger les mutilés, veuves et ascendants. On doit en effet reconstruire le pays et, comme le dit Gueslin (2004), la « *famine du logement* » prend naissance en 1930 pour ne jamais cesser jusqu'à la fin du siècle. Mais on doit également reconstruire « *le corps des Français délabré par l'alcoolisme, le manque d'exercice sportif, l'habitat insalubre, mais aussi leur âme déracinée* » (Bachmann et Leguennec, 1995). Et pourtant, de nouveaux démunis viennent s'ajouter au flot déjà existant, ce sont les immigrés venus en aide pour la reconstruction. Dès lors la question de grande pauvreté est attachée à celle de l'immigration (Gueslin, 2004).

La Sécurité Sociale est créée en Octobre 1945 par le gouvernement provisoire de Charles de Gaulle, dans une logique de justice sociale et de solidarité entre individus.

« La sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. Trouvant sa justification dans un souci élémentaire de justice sociale, elle répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain, de cette incertitude constante qui crée chez eux un sentiment d'infériorité et qui est la base réelle et profonde de la distinction des classes entre les possédants sûrs d'eux-mêmes et de leur avenir et les travailleurs sur qui pèse, à tout moment, la menace de la misère. [...] Envisagée sous cet angle, la sécurité sociale appelle l'aménagement d'une vaste organisation nationale d'entraide obligatoire qui ne peut atteindre sa pleine efficacité que si elle présente un caractère de très grande généralité à la fois quant aux personnes qu'elle englobe et quant aux risques qu'elle couvre. Le but final à atteindre est la réalisation d'un plan qui couvre l'ensemble de la population du pays contre l'ensemble des facteurs d'insécurité ; un tel résultat ne s'obtiendra qu'au prix de longues années d'efforts persévérants, mais ce qu'il est possible de faire aujourd'hui, c'est d'organiser le cadre dans lequel se réalisera progressivement ce plan »³.

³ Extrait de l'ordonnance du 4 Octobre 1945 : Le portail du service public de la Sécurité sociale – Historique du système Français de Sécurité sociale. Site internet de la Sécurité sociale [en ligne], [<http://www.securite-sociale.fr>], mis en ligne le 16/06/11 (consulté en Juillet 2012).

b) Les années 50 et l'aide sociale

L'hiver 1954 est marqué par une vague de grand froid, et l'appel radiodiffusé de l'Abbé Pierre le 1^{er} Février donne un nouveau visage à la figure du pauvre. Il sollicite l'aide de la population, la confrontant à la dure réalité « *Mes amis, au secours... Une femme vient de mourir gelée, cette nuit à trois heures, sur le trottoir du boulevard Sébastopol, serrant sur elle le papier par lequel, avant hier, on l'avait expulsée...* », la forçant à sortir de son déni face à l'existence des plus démunis vivant à la rue, « *Que tant de douleur nous ait rendu cette chose merveilleuse : l'âme commune de la France. Merci ! Chacun de nous peut venir en aide aux sans-abri* » et annonce l'ampleur du mouvement social à venir « *Grâce à vous, aucun homme, aucun gosse ne couchera ce soir sur l'asphalte ou sur les quais de Paris* »⁴. Il entame ainsi le début d'une grande marche contre les inégalités, comme l'illustre sa photo en première page du journal *Faim et soif* visible sur la figure 1 ci-dessous.

En effet, à cette époque de nouveaux moyens vont être mis en œuvre pour venir en aide aux sans abri. L'Équipe de Ramassage des Vagabonds (ERV) est créée par les autorités publiques et a pour rôle de conduire les sans domicile fixe (SDF) au Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers (CASH) de Nanterre. En 1953, le décret du 29 Novembre oriente vers une toute nouvelle logique, celle de la réadaptation. Les Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS) voient doucement le jour, et ont pour mission non plus seulement d'accueillir mais également de resocialiser les sans abri. On ne parle alors plus exclusivement d'accueil provisoire, dans une logique de survie, mais bien de prise en considération du sans domicile fixe en tant que personne à part entière, qu'il faut aider à réapprendre à vivre.

Figure 1 : L'Abbé Pierre à l'affiche du premier numéro du journal Faim et soif, 1954. (Source : www.union-habitat.org)



⁴ Fondation Abbé Pierre, pour le logement des défavorisés - Retranscription de l'appel de l'Abbé Pierre, prononcé le 1er février 1954 sur les antennes de Radio-Luxembourg, Site internet de la fondation Abbé Pierre [en ligne], [<http://www.fondation-abbe-pierre.fr/>], (consulté en Juillet 2012).

c) Les années 60 et la marginalité

Dans les années 60, et surtout autour des années 1967-1968, apparaît une nouvelle forme de sans domicile fixe. Il s'agit des « *marginiaux du logement* » qui ont délibérément choisi ce mode de vie, contrairement à la figure de marginalité subie rencontrée jusqu'alors, et ce dans une logique d'opposition à la société, de revendication de leur insoumission au système.

d) Les années 70, les crises

Avec la crise économique qui apparaît suite aux deux chocs pétroliers, la causalité s'inverse, la pauvreté n'est plus désormais perçue comme une situation due à la responsabilité individuelle, mais comme une conséquence de l'incapacité de la société à insérer ces populations. On se rend alors compte que la pauvreté ne s'éradique pas comme on en avait eu précédemment l'espoir.

e) Les années 80

Dès le début des années 80 le chômage explose et la barre des 10 % d'inactifs est atteinte en 1985. La précarité de l'emploi apparaît avec son cortège de « *nouveaux pauvres* », dont l'existence est imputée à l'État qui peine à compenser les désordres économiques. L'emploi devient de plus en plus incertain et la pauvreté touche les populations peu qualifiées mais également les cadres supérieurs. La peur gagne l'ensemble des individus, tous craignent pour la stabilité de leur statut. C'est à cette époque que le terme d'« exclusion » apparaît et tient la première place au cœur de tous les débats politiques et médiatiques. Le thème de la pauvreté domine durant la campagne de l'élection présidentielle de 1988, et les partis prennent tous en considération les plus démunis dans leur programme. Dans sa *Lettre à tous les Français*, François Mitterrand explique que « *l'important est qu'un moyen de vivre ou plutôt de survivre soit garanti à ceux qui n'ont rien, qui ne peuvent rien, qui ne sont rien. C'est la condition de leur réinsertion sociale* »⁵. Cette idéologie sera partagée par la majorité, et le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), assurant pour la première fois un revenu sans contrepartie de travail, est instauré en Décembre 1988.

Les années 80 sont très fortement marquées par la lutte des associations en faveur des « sans », dont l'objectif commun est de soutenir toutes les populations victimes d'exclusion sans faire de discrimination. Le Droit Au Logement (DAL), symbole du militantisme radical mené par le *Comité des mal-logés*, voit le jour en 1986.

Les Restaurants du Cœur- Les Relais du Cœur, plus communément connue sous le nom de *Restos du Cœur*, est une association fondée en 1985 par l'humoriste Coluche dans le but « *d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion*

⁵ Extrait de la lettre de François Mitterrand adressée aux Français en Avril 1988 lors de la campagne présidentielle. Lettre à tous les Français, avril 1988 – Paragraphe « assurer la cohésion sociale - les nouveaux pauvres ». Site internet *Lettre de François Mitterrand adressée en Avril 1988 lors de la campagne présidentielle* [en ligne], [<http://miroirs.ironie.org/socialisme/www.psinfo.net/entretiens/mitterrand/1988lettre.html>], (consulté en Juillet 2012).

sociale et économique, ainsi qu'à toute l'action contre la pauvreté sous toutes ses formes ».⁶ Malgré la disparition prématurée de son fondateur, que l'on voit sur la figure 2 lors de la première distribution, l'association qui vit timidement le jour avec « *comme ambition, au départ, de distribuer deux ou trois mille couverts par jour* »⁷ est toujours à la tête de son combat plus de 25 ans après ses débuts, elle a désormais largement dépassé le milliard de repas servis et élargit son champ d'action.

Figure 2 : Coluche lors de la première distribution de l'association *Les restos du cœur*.
(Source : www.restosducoeur.org)



C'est à la fin des années 80 que naît la première génération de « zonards », ou jeunes en errance, dont nous parlerons plus en détails dans le chapitre II-2-b. Cette naissance s'explique par plusieurs hypothèses : « *différences et inégalités régionales de développement social et économique, effet retour des années fric et paillettes, vide politique de propositions correspondant aux rêves de vie de ces jeunes, effets des incertitudes professionnelles et sociales et des difficultés de construction puis de solidification d'une vie d'adulte stable...* » (Chobeaux, 2011).

f) Les années 90

L'augmentation du nombre de personnes sans domicile fixe alarme les pouvoirs publics, et la nécessité de créer des logements d'accueil intermédiaires est plus que jamais ressentie. En 1994 le vagabondage n'est plus considéré comme un délit dans le Code Pénal. La loi de lutte contre les exclusions du 29 Juillet 1998 est le témoignage de la priorité qu'accorde l'État à la prise en charge de cette population. Cette loi est basée sur l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux d'une part, et le partenariat entre les acteurs et la participation des personnes en difficultés d'autre part.

⁶ Les restaurants du cœur – Les relais du cœur, Site internet de l'association Restos du Cœur loi 1901 [en ligne], [<http://www.restosducoeur.org/>], (consulté en Juillet 2012).

⁷ Coluche à l'antenne d'Europe 1 en Septembre 1985, cité sur le Site internet de l'association Restos du Cœur [<http://www.restosducoeur.org/>] cf. note 5.

- **Accès effectif de tous aux droits fondamentaux**

« La lutte contre les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains [...] La présente loi tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ».⁸

Cet accès aux droits fondamentaux a pour objectif la réinsertion sociale, et comprend les accès à l'emploi, au logement, à un revenu minimum, à la santé ainsi qu'à la culture et aux loisirs. L'accès au logement est illustré par la loi Besson de 1990 qui confirme le droit au logement comme fondamental. L'accès aux soins gratuits pour les non-travailleurs est assuré par la création de Couverture Maladie Universelle (CMU) en 1999 et l'instauration des Programmes Régionaux pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS).

- **Partenariat entre les acteurs et participation des personnes en difficulté**

La loi de lutte contre les exclusions du 29 Juillet 1998 prévoit la représentation des exclus dans des comités traitant des problèmes liés à l'emploi et au logement. Cela a pour objectif de faire entendre la voix des exclus, de comprendre leurs attentes et de répondre à leurs intérêts réels. La personne en difficulté peut désormais être actrice dans sa propre prise en charge, bien qu'en réalité cela se heurte aux procédures habituelles des institutions.

Un dispositif de veille sociale est établi, fonctionnant 24h/24 et 7j/7 le numéro téléphonique 115 est gratuit, et permet aux personnes en difficultés d'accéder à une aide immédiate en cas d'urgence en pouvant être redirigées vers une structure d'accueil.

5) XXI^e siècle

Malgré l'apparition des lois sociales, l'exclusion est toujours fortement présente. Par exemple, de nombreuses communes ne respectent pas la loi Solidarité du Renouvellement Urbain (SRU) du 13 Décembre 2000 où il est stipulé que les communes de plus de 3 500 habitants doivent construire 20 % de logements sociaux ou s'acquitter d'une amende. Cette dernière solution est préférée dans bien des cas, ce qui témoigne de la difficulté de la mise en œuvre des mesures d'aide sociale, l'insertion des personnes en difficulté étant encore perçue de façon négative par une partie de la population.

Les mouvements associatifs sont toujours aussi présents, et durant l'hiver 2006 *Les enfants de Don Quichotte* appellent les pouvoirs publics à agir face aux problèmes de logement. Des campements ont ainsi été établis le long du Canal Saint Martin à Paris pendant plusieurs mois, comme l'illustre la figure 3 qui suit, sensibilisant la population au sort que subissent les sans domicile fixe. Ces derniers sont sortis de l'ombre, leur combat ayant fait la une des médias, et la population, d'une part choquée d'être confrontée à cette réalité et de l'autre dérangée dans sa tranquillité, s'est jointe aux protestations. La réponse du gouvernement a été apportée par la loi du 5 Mars 2007 relative au Droit au Logement Opposable (DALO) et au Droit à l'Hébergement Opposable (DAHO). Elle concerne les personnes prioritaires dont font partie les sans domicile fixe et permet *via* un recours amiable devant des commissions

⁸ Légifrance, le service public de la diffusion du droit - Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, Site internet Légifrance.gouv.fr [en ligne], [http://www.legifrance.gouv.fr/], (consulté en Juillet 2012).

de délibérer du statut de prioritaire de la demande qui, s'il est reconnu, engage le Préfet à libérer un logement dans un délai de trois mois dont le loyer est calculé selon les ressources de la personne. Depuis 2012 lors de délai d'attente anormalement long, tous les demandeurs de logement social peuvent avoir recours à un tribunal, et l'État peut être contraint à payer une astreinte.

Figure 3 : Campement de SDF le long du Canal Saint Martin à Paris en 2006. (Source : www.tempsreel.nouvelobs.com)



Le RMI a été remplacé en 2009 par le Revenu de Solidarité Active (RSA), qui apporte une aide plus étendue mais concerne uniquement les familles dont au moins une personne possède un emploi, c'est alors la pauvreté laborieuse qui est ciblée comme l'explique l'économiste Denis Clerc dans son analyse *RSA : quelles fins, et quels moyens ?* (Cité par Maurin et Savidan, 2008).

Une nouvelle figure du sans domicile fixe fait son apparition, le « clochard des pavés » n'est plus si représentatif de la pauvreté et on assiste maintenant à un regroupement de campements de personnes sans abri dans les bois jouxtant les grandes villes.

II/ Profil sociologique de la personne sans domicile fixe

1) Le concept d'exclusion

a) Notion d'exclusion

L'étymologie du verbe exclure nous conduit à une première définition de ce concept : exclure, de **ex**, **hors** et de **cludere**, **fermer**. Comme l'explique l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans son rapport de 2001-2002 : « *Les notions de pauvreté et d'exclusion peuvent être présentées comme les deux termes d'une opposition. La pauvreté est largement entendue comme une déprivation, une insuffisance de revenus. L'exclusion (en) est la radicalisation, [...] elle se comprend comme une rupture, un retrait, un isolement* ». Pour simplifier, on peut définir la pauvreté sur un référentiel économique par l'insuffisance de revenus, et l'exclusion sur un référentiel politique par l'insuffisance de droits. D'un point de vue sociologique, l'exclusion est à considérer à un niveau « macro-social », en étant définie comme le résultat d'un manque de cohésion sociale et non pas comme un phénomène individuel lié à un défaut d'intégration (Commissariat général du Plan, 1992). Comme le souligne Goguel D'Allondans (2002), il faut ainsi considérer l'exclusion comme une construction sociale et non pas comme un état qui résulterait d'attributs individuels. Ce dernier cite d'ailleurs Ballet (2001), qui définit l'exclusion « *comme le fait de ne pas accéder à l'ensemble des Droits individuels définis à un moment donné, dans une société donnée, garantissant à une personne de mener à bien sa vie dans cette société* ». Pour la sociologie, l'exclusion se caractérise donc par sa double éviction du système économique (travail et consommation) et sa dimension sociale (rupture du lien social). On comprend alors que pauvreté et exclusion se différencient nettement, tout en se recoupant partiellement puisque dans les deux cas il y a mise à l'écart temporaire, ou non, du monde du travail. D'après l'analyse de Roy (Citée par Goguel D'Allondans, 2002), la notion d'exclusion est ambiguë et l'impossibilité d'en fournir une définition précise est due à quatre raisons. La première est qu'on l'utilise souvent pour désigner les personnes en légère difficulté, la deuxième est qu'elle désigne une multitude de groupes différents, la troisième est la confusion dans l'association des termes « exclusion » et « social » alors que le point commun des exclus est en premier lieu leur exclusion de la sphère économique, enfin, la quatrième raison est que l'on utilise ce terme en référence à un modèle qui n'a pourtant jamais été défini. C'est pourquoi l'auteur suggère l'abandon de cette notion au profit de celle de « *l'itinérance* », qui renverrait à la forme extrême de l'exclusion sociale dans son étape ultime de désinsertion. Cela permettrait de ne pas réunir tous les exclus sous un même concept et ainsi de limiter l'extension abusive de l'utilisation du terme « exclusion ».

b) Causes de l'exclusion

Même si les profils des exclus sont très divers et qu'il est difficile d'identifier les causes de leur exclusion, nous pouvons citer trois concepts décrits par des sociologues qui cherchent à comprendre les mécanismes conduisant à l'exclusion (Goguel D'Allondans, 2002).

Paugam (1991) définit la **disqualification** sociale comme « *un processus d'affaiblissement ou de rupture des liens de l'individu à la société au sens de la perte de la protection, de reconnaissance sociale* ». Ainsi les personnes ne sont plus reconnues, souffrent d'un sentiment d'inadaptation à la société qui leur construit une image négative altérant leur dignité et entraînant leur mise à l'écart de la société. Dans son approche Paugam s'intéresse aux « *assistés* », et l'analyse de la façon dont les personnes qui relèvent de l'assistance

vivent leur situation lui a permis d'arriver à ce concept de disqualification sociale, qu'on peut résumer comme étant « *le discrédit de ceux dont on peut dire qu'ils ne participent pas pleinement à la vie sociale* ».

De Gaulejac et Taboada Leonetti (1994) caractérisent « *la désinsertion sociale [...] par l'exclusion dans chacune de ses dimensions* ». Phénomène purement individuel, la désinsertion constitue pour ces auteurs le symptôme du passage de « *la lutte des classes à la lutte des places* », la société actuelle faisant porter la responsabilité de ses dysfonctionnements par les exclus. À l'absence d'emploi s'ajoute l'isolement relationnel, la rupture des appartenances, l'absence de soutien psychologique qui entraîne dans la déchéance, et ainsi s'opère le « *déclassement* » dont toute la faute est reportée sur l'individu exclu lui-même. Tout commence par une rupture (par exemple la perte d'un emploi), puis les ruptures s'enchaînent et le décrochage a lieu, où le recours à une institution permet la survie, enfin, la dernière étape est celle de la déchéance où l'individu s'ancre durablement dans un groupe d'exclus. Il est important de préciser que ce phénomène de désinsertion touche toutes les catégories de populations et c'est bien pour cela que la confrontation aux exclus est insupportable : « *Dans la déchéance d'autrui, chacun voit dans cet autre, bien qu'étranger, un possible soi-même* » (Goguel D'Allondans, 2002).

D'après Robert Castel (1995), l'exclusion est un « *mot-valise* » qui regroupe toutes les situations socialement problématiques et il préfère utiliser le terme de « *surnuméraire* » plutôt que d'exclu, car d'après lui personne n'est totalement en dehors de la société mais chacun n'y possède cependant pas une place légitime. Il décrit la notion de **désaffiliation**, qui caractérise le processus de rupture du lien social touchant les plus démunis et qui va entraîner ces personnes dans un état critique de vulnérabilité, ce dernier rendant probable la survenance de l'exclusion. Si cet état persiste, la personne risque de basculer vers le « décrochage » et à terme d'être désaffiliée, c'est-à-dire coupée du monde du travail et relationnel. La personne n'est plus affiliée à la société et sombre dans l'inexistence sociale, en réalité « *la désaffiliation n'équivaut pas nécessairement à une absence complète de lien, mais à l'absence d'inscription du sujet dans des structures qui portent un sens* ».

c) Le lien social

Comme nous venons de le voir, l'exclusion sociale est une notion Française qui renvoie à une dynamique, il y a alors rupture du lien social. Ce dernier correspond à l'objet privilégié de la sociologie, d'après Durkheim, Weber et Simmel (Cités par Nasse in Commissariat général du Plan, 1992). Emile Durkheim observe deux modèles historiquement successifs du lien social, la solidarité mécanique et la solidarité organique.

La **solidarité mécanique** est propre aux sociétés traditionnelles, le lien social y est « communautaire » et la cohésion sociale maximale puisque la conscience collective domine en assurant une cohésion forte du groupe et un rejet face à tout élément y étant extérieur.

La **solidarité organique** est propre aux sociétés modernes où la division sociale du travail est établie. Le lien social est de type « sociétaire », la conscience individuelle domine et pour que la solidarité se mette en place il faut d'abord une prise de conscience de chacun comme faisant partie d'un tout. Chacun doit ainsi agir pour le bon fonctionnement de ce « tout » social, les individus sont donc complémentaires (Commissariat général du Plan, 1992).

Selon Paugam (2008), il n'existerait non pas un mais des liens sociaux, et la solidarité organique obligerait chacun à s'inscrire dans une « *construction identitaire qui passe par la quête d'une valorisation personnelle perpétuellement soumise au regard d'autrui* ». Ainsi le maintien du lien social permet à une personne de s'inscrire dans la société par l'intermédiaire d'une autre. Pour la société, l'exclu n'existe pas car il n'est pas inscrit dans la dynamique économique, politique et familiale. Les sans domicile fixe perdent ce lien social et donc l'image d'eux-mêmes en étant rayés de la société, d'après Guibert-Lassalle (2006) « *notre représentation du SDF serait responsable de sa marginalisation* ».

2) Qui sont les SDF ?

D'abord utilisé pour désigner une catégorie administrative, le sigle « SDF » est désormais vulgarisé et regroupe l'ensemble des individus qui occupent l'espace de la rue. Cette utilisation abusive tend à effacer la complexité d'une population, et même à la déshumaniser. Avant 1970 le terme de « clochard » était couramment utilisé. Bien que remplacé en raison de sa connotation péjorative, celui-ci se rattachait toutefois à une représentation collective comme le dit le psychanalyste Declerck dans son livre *Les naufragés* : « *Je les appelle clochards parce qu'il faut bien leur donner un nom. Celui-là n'est en rien meilleur que les autres, sinon qu'il renvoie à des images partagées, en France, par tout le monde* ». Ceci n'est pas le cas du « SDF », qui n'évoque que la crainte de par son renvoi à la notion de perte (Garnier-Muller, 2000).

Brousse (2006) indique que « *la notion de sans domicile fixe est plus large que celle de sans abri. Dans son acception commune, la notion de sans domicile fixe renvoie aux personnes privées d'une résidence fixe. Elle est plus large que celle de sans abri puisqu'elle inclut les personnes qui vont d'un hébergement à un autre sans jamais faire l'expérience de la rue* ». Toutefois, les différences entre sans abri et sans domicile fixe sont parfois bien subtiles et « *SDF, sans abri, routards ou grands exclus feront tout aussi bien l'affaire (que clochards). Il est à ce propos des querelles d'écoles* » (Declerck, 2003).

Dans leur étude sur les parcours de sans domicile fixe publiée en 2003, Guillou et Moreau De Bellaing esquissent la réponse qu'est censé nous donner le SDF si on lui demandait qui il est. Autrement dit, ils ont cherché à reconstituer ce que ces individus ont à nous dire : « **Qui suis-je ?** *Je suis multiple et non pas cette masse indifférenciée que les journaux s'acharnent à fétichiser. Je peux être un fugueur, un sans abri, un sans papiers, un clandestin. Je peux être un SDF dans la misère noire, là encore avec des caractéristiques diverses. Enfin, je peux être clochard. Mais ce qui me distingue du pauvre-mon presque voisin lorsqu'il est dans la plus grande pauvreté- c'est que je n'ai plus de logement, plus de vêtements normés et plus de travail* ».

a) « Portrait robot » du SDF

• Un regard posé sur les SDF

Même si tous les sans domicile fixe ne se ressemblent pas, ils sont tous porteurs des stigmates de la rue, comme nous l'explique la sociologue Annie Garnier-Muller (2000). Quelle que soit la saison, les SDF superposent toujours plusieurs couches de vêtements, non pas pour se préserver du froid ou des intempéries mais peut-être pour garder sur eux les quelques effets personnels qu'ils possèdent. Les effets ravageurs de la vie dans la rue sont repérables sur leurs mains et leur visage : « *les cicatrices et les blessures qu'ils se sont faites eux-mêmes ou qu'ils ont reçues dans les bagarres, les plaies mal soignées, les altérations de*

l'épiderme liées à une mauvaise nutrition et aux excès de consommation d'alcool, les sourires édentés qui enlaidissent. [...] Le soleil, la crasse, l'alcool, les cicatrices, burinent et façonnent peu à peu le visage des gens de la rue ».

- **Quelle personnalité ?**

Pour sa thèse de Doctorat parue pour la première fois en 1957, *Le clochard. Étude de psychologie sociale*, Vexliard s'est basé sur l'analyse approfondie de soixante et un cas extraits de quatre-cent entretiens menés entre 1948 et 1953 auprès de clochards. Dans la présentation de l'ouvrage, Laurent Mucchielli insiste sur la richesse des outils méthodologiques utilisés qui font de Vexliard un véritable pionnier dans la recherche sur la désocialisation, et de cette thèse un manuscrit précieux. D'après ce dernier, la catégorie des « clochards » ne forme pas un groupe social mais ce terme correspond à une étiquette posée sur des individus pourtant très différents. La grande diversité des structures affectives recensées au cours des entretiens (complexe d'infériorité, d'abandon, auto-punitivité, agressivité revendicative, névroses d'échec...) lui permet de réfuter l'hypothèse d'une personnalité type du clochard. L'absence quasi-totale de pathologie psychotique (un unique cas de délire paranoïaque) et de débilité mentale (trois cas sur cinquante-huit, dont un lié à une surdité de naissance) lui permet aussi d'arracher les étiquettes posées sur les clochards par certains psychiatres de l'époque. Il n'existe donc pas de « *personnalité vagabonde* », et pas de pathologie mentale propre aux personnes à la rue.

- **Composition de la population des SDF**

La population des personnes vivant dans la rue est très difficile à recenser, le nombre exact de SDF est donc inconnu. Toutefois, une enquête menée par l'Institut National d'Études Démographiques (INED) en 2000 révèle qu'environ 200 000 individus étaient alors à la rue en France, dont 98 000 sans abri, 59 000 logés en centre d'hébergement et 45 000 en abri de fortune. L'enquête sans-domicile 2001 menée par l'Institut National des Statistiques et des Études Économiques (Insee) nous indique qu'au cours d'une semaine moyenne de Janvier 2001, 70 814 personnes de 18 ans ou plus ont eu recours au moins une fois à un service d'aide, dans les agglomérations comptant plus de 20 000 habitants. On comprend bien que ces chiffres sont le reflet d'une situation alarmante.

Garnier-Muller (2000) a mené à bien une étude sociologique sur la population des SDF parisiens. Son échantillon de 150 individus était composé de 11 % de femmes et de 89 % d'hommes, ce qu'elle explique par l'extrême violence subie par les femmes à la rue et qui les pousse à privilégier les foyers d'accueil. Ceci est confirmé par l'enquête Insee selon laquelle les femmes sont mieux prises en charge et ne dorment quasiment jamais à la rue, le risque étant 13 fois plus élevé pour un homme (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2001-2002). Garnier-Muller (2000) a réparti les individus de son échantillon selon quatre tranches d'âge :

- 1- 18/25 ans : 31,33 %,
- 2- 26/35 ans : 30 %,
- 3- 36/45 ans : 22,7 %,
- 4- 46 ans et plus : 16 %.

La population des sans domicile fixe est très jeune, puisque plus de 60 % d'entre eux ont moins de 35 ans. La tranche d'âge des 46 ans et plus comprend le moins d'individus, la sociologue explique cela par le fait que l'espérance de vie des personnes à la rue est réduite. L'enquête Insee confirme ces résultats, bien qu'étudiant une population plus large correspondant aux sans domicile usagers des services d'aide, en indiquant que la part des moins de 40 ans est 1,5 fois supérieure par rapport à l'ensemble de la population, et que les plus de 60 ans est 5 fois moindre puisque les personnes âgées ont accès aux institutions spécialisées (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2001-2002). De plus, la comparaison de l'âge des SDF et de leur durée de séjours à la rue a permis à Garnier-Muller (2000) de montrer qu'il n'existait pas de corrélation entre les deux, ses propos sont illustrés par son recueil de données dans le tableau 1 qui suit. Il n'existe donc pas de relation entre le temps depuis lequel l'individu vit à la rue et son âge, ainsi donne-t-elle l'exemple de Riton qui à 53 ans est à la rue depuis 8 ans, et de Georges, 38 ans, qui lui compte déjà 23 ans de rue.

Tableau 1 : Les temps de rue en pourcentage par tranche d'âge (N=150). (Source : Garnier-Muller, 2000)

Les temps de rue en % par tranche d'âge : N=150				
<i>Temps de rue</i>	<i>Moins de 25 ans</i>	<i>26-35 ans</i>	<i>36-45 ans</i>	<i>Plus de 46 ans</i>
Moins de 6 mois	10,8	9	3,2	0
Moins de 1 an	8,6	8,9	0	17,4
1 an à moins de 3 ans	34,8	22,3	21,2	8,7
3 ans à moins de 5 ans	30,5	20	6	8,6
5 ans à moins de 10 ans	15,3	15,3	24,2	34,8
Plus de 10 ans	0	24,5	45,4	30,5
Total	100	100	100	100

- **Le passé des SDF**

Garnier-Muller (2000) a donné les catégories professionnelles des parents des 150 SDF qu'elle a interrogés. Son recueil de données est présenté dans le tableau 2 page suivante.

Tableau 2 : classement par professions « des chefs de famille » d'origine des SDF. (Source : Garnier-Muller, 2000)

Couches « supérieures »	2,6 %
Professions libérales	0 %
Cadres supérieurs, chefs d'entreprise	2,6 %
Couches « moyennes »	34,7 %
Ingénieurs (maison)	2,6 %
Enseignants	5,3 %
Gendarmes/police	2 %
Commerçants et artisans	12 %
Agents de maîtrise	3,3 %
Employés des postes et de la RATP, Mairie	6,7 %
Employés de banque et entreprise	2,8 %
Couches « populaires »	38,7 %
Ouvriers	28 %
Ouvrier agricoles, petits agriculteurs	6,8 %
Marins, Mariniers, forains	4 %
Autres (Parents décédés, inconnus, retraités)	24 %
Total N=150	100 %

On remarque que 2,6 % des SDF viennent de couches supérieures, 34,7 % de couches moyennes, 38,7 % de couches populaires. Même si les SDF issus des couches populaires sont plus nombreux, cette fresque permet à la sociologue de montrer qu'aucun milieu n'est épargné et que « *l'origine sociale n'induit en aucune façon une propension à devenir SDF* ». Toutefois, selon l'enquête de l'Insee les personnes sans domicile fixe et usagers des services d'assistance sont en grande majorité issues des classes populaires et parmi les SDF chômeurs, 80 % étaient eux-mêmes ouvriers ou employés contre 11 % de cadres (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2001-2002). Notons l'importance prise par la catégorie « autres » avec ses 24 % d'individus, qui nous ouvre les portes d'un sujet sensible, celui de la rupture familiale pouvant être le point de départ de la vie dans la rue.

Le SDF « type » serait donc « *un homme seul, sans formation, issu d'une famille populaire, elle-même très instable* » (Garnier-Muller, 2000).

b) Les zonards, une catégorie à part

Comme le souligne Chobeaux dans la préface de la réédition de 2004 de son livre *Les nomades du vide*, « *l'utilisation du terme zonard n'est ni méprisante, ni péjorative. Elle est simplement la reprise du terme que ces jeunes utilisent eux-mêmes pour se qualifier* ». Âgés de moins de trente ans, souvent accompagnés de nombreux chiens, vêtus et coiffés d'une même façon à visée provocatrice, les zonards se déplacent sans but ni projets en groupes éphémères. Souvent dans des états seconds à cause de l'utilisation abusive d'alcool et de substances médicamenteuses, ils errent au hasard des rencontres et se regroupent dans les grands « *rassemblements juvéniles* » constitués par les festivals de musique, les spectacles de rue, mais aussi autour des gares des grandes villes très fréquentées l'été. Les zonards

refusent d'être assimilés à des clochards ou à des SDF, car « *ils rejettent cette image sociale qui les renvoie à une déchéance humaine définitive qu'ils voient approcher [...] et qui les terrifie* » (Chobeaux, 2011). Non, ces jeunes se déclarent acteurs d'une « zone » qu'ils revendiquent, acteurs de leur style de vie qu'ils ont eux-mêmes délibérément choisis et répondant à leur quête de liberté. Cependant, leur vie est pauvre, aussi bien sur le plan matériel que social. Effectivement leurs groupes, pourtant massifs et dont ils mettent en avant la cohésion, ne sont en réalité pas stables et se dissolvent à la première difficulté rencontrée. La mise en avant de ce culte de la « zone » par ces jeunes n'est en réalité qu'une illusion, qui leur permet « *de se faire croire qu'ils existent encore collectivement, et que leur vie a encore à voir avec une vie sociale* » (Chobeaux, 2011). Pour Le Breton (2007) ces comportements, avec toutes les conséquences qu'ils peuvent avoir, « *illustrent une volonté de se débattre pour exister enfin* » et n'émaneraient pas d'une volonté d'autodestruction mais bien de recherche de soi.

3) Comment devient-on SDF ?

a) La détérioration des liens familiaux

Le tiers de la population interrogée par Garnier-Muller (2000) est issu de familles recomposées, et la simple évocation de la famille semble très douloureuse pour ces individus. Elle cite à cet effet des extraits d'entretiens illustrant la réticence des SDF à parler de leur famille, et les parcours chaotiques vécus. Les cas de figure sont très divers, allant de l'abandon étant jeune ou l'absence de père, à la mort accidentelle des parents ou la maladie qui sont venues perturber les trajectoires individuelles.

H, 24 ans, SDF depuis 3 ans, parents commerçants : « *Mes vieux, ils préféraient investir dans leur pavillon que mes études. J'veux surtout plus aller les voir ! J'srais ingénieur aujourd'hui s'ils m'avaient soutenus !* »

H, 20 ans, SDF depuis 1 an, père employé de banque : « *J'en veux à mes parents qui m'ont foutu à la porte parce que j'étais un bon à rien !* »

H, 28 ans, SDF depuis 18 mois, père charbonnier, mère employée : « *J'ai été à la DASS à 5 ans. Mes parents étaient divorcés, y buvaient, ils se battaient, y nous tapaient d'ssus ! Maintenant pour moi, y sont morts !* »

F, 21 ans, SDF depuis 2 ans : « *Mes parents sont morts dans un accident de voiture. J'ai trouvé personne pour m'aider.* »

« *J'aurais eu mes parents, vous voyez, je serais pas à ce point ici. Je serais pas là. Moi j'ai vu mes parents dans un accident de voiture. Avec le volant, mon père, il est resté là. Oui. Et ma mère a été coincée dans les tôles et je l'ai vue découpée au chalumeau, ma mère. Et c'est vrai en plus. Ca fait un choc, c'est pas possible. Quand je pense à ça, des fois je m'énerve* » (Pierre) (Declerck, 2003).

D'après le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (2001-2002) les ruptures familiales brutales conduisant à la rue existent mais ne sont pas majoritaires. Le processus serait beaucoup plus lent, progressif.

Patrick Declerck, dans son immersion au cœur de la population des clochards de Paris, a recueilli quelques témoignages à propos des causes ayant conduit les personnes à la rue. Si dans un premier temps on les écoute attentivement, on comprend ensuite leur insuffisance et la recherche perpétuelle à prouver sa normalité « *Ce n'est pas ma faute, mais celle de...* » En voici quelques exemples, nous nous expliquerons par la suite.

b) Victimes de la vie

« Comment je suis venu dans la rue ? Pour moi ça a d'abord commencé très mal dans ma vie. Mais enfin, disons que c'est un peu l'histoire de mes parents. Puis un peu l'histoire de moi. Disons, le plus simple, pour être vrai : c'est une déception sentimentale. J'avais une fille. C'est tombé à zéro. Puis j'avais un patron qui était pas très compréhensif. Et puis je me suis retrouvé sans boulot » (Yves, la trentaine, dans la rue).

« J'en ai bavé. J'étais en Haute-Savoie. J'avais tout ce qu'il fallait. Rapport à une bonne femme. J'ai pas peur de le dire. J'ai tout perdu. Puis c'est tout. Y a que ça à dire » (Paul, 41 ans, dans la rue).

« Ben... J'étais pompiste. Maintenant je suis toujours pompiste. Mais j'ai changé de qualité. Maintenant je pompe du vin. Eh, oui ! Avant je pompais de l'essence, maintenant je pompe du vin. J'ai perdu ma place. Parce que je devais rejoindre mes frères en Australie. Je suis arrivé à Paris. Et l'ambassade, parce que je suis infirme de mon bras gauche, ils m'ont refusé le visa. J'avais le billet d'avion. J'avais tout ce qui fallait, quoi... L'argent. Tout » (Marcel, la cinquantaine, dans la rue).

c) La perte de l'emploi

« Le contrat était fini quoi. Donc je suis parti, j'ai commencé à zoner un peu partout. J'ai essayé de retrouver du travail moi-même. Par mes propres moyens, puis par des agences d'intérim et l'ANPE. Rien n'y fait. Alors j'ai commencé à boire un verre, deux verres, trois verres. Puis après ça a été la bouteille. Puis après ça a été deux bouteilles. Puis après j'ai pas pu, j'ai plus su m'en passer [...] » (Jacques).

Le discours autobiographique tenu par les clochards est construit, il a comme objectif de légitimer leur propre existence à eux-mêmes. Ils se prouvent ainsi qu'ils sont la victime innocente de faits qui les dépassent. Declerck affirme ainsi que trois éléments sont toujours mis en avant par les clochards dans leur discours évoquant leur arrivée dans la rue : l'exclusion du travail, l'alcoolisme et la trahison des femmes (ou des hommes, pour la minorité de clochardes). Ces trois éléments s'imbriquent et s'enchaînent de façons variables. Ainsi le travail peut il faire défaut, puis arrivent le départ de la femme et l'alcoolisme. Ou bien c'est le départ de la femme qui précède le plongeon dans l'alcool et la perte de l'emploi... L'alcool est rarement mis en cause comme point de départ, alors que pourtant il le serait dans de nombreux cas. Ce discours permet au sujet de s'approprier à lui-même, et à son interlocuteur, la preuve de sa normalité. Ceci permet de nier la pathologie, la différence, en banalisant les causes, et possède donc un rôle anxiolytique essentiel au fonctionnement psychique du SDF. Enfin, ce type de récits fondés sur l'exposition des malheurs de l'individu joue également un rôle de « monnaie d'échange » auprès du personnel soignant-aidant : l'identification du soignant au clochard (« *Peut-être qu'un jour ce sera moi...* ») suscite la pitié et conduit à la solidarité, avec la mobilisation des moyens d'aide...

4) Le quotidien des sans-abri

a) Le rythme quotidien

- **Une journée « type »**

Patrick Gaboriau (1993) a suivi le quotidien de clochards parisiens et nous explique que la journée est organisée de manière régulière. Le clochard se réveille, puis mange, mendie, s'isole ou se regroupe, installe son « camp » pour dormir, et tout cela à des heures précises. *« C'est une vie un peu spéciale, prévient Gilles, c'est pas de tout repos, faut s'organiser, se débrouiller, suivre des horaires, prévoir, être là quand il faut »*. Gaboriau décrit le déroulement d'une journée entière typique d'André et Mireille, qu'il a accompagnés de nombreuses fois. Tout d'abord il y a le réveil, généralement imposé par le lever du jour, puis le clochard va « *au petit coin* » derrière les buissons avant un brin de toilette à la fontaine publique. Ensuite, « *on déguerpit* », on quitte de bonne heure le lieu de couchage « *pour ne pas gêner* », en cachant à proximité son lit de fortune (en l'occurrence un grand carton servant de tapis de sol pour André et Mireille). Puis on petit-déjeune avec les restes de la veille, et les amis clochards arrivent. Plus tard dans la matinée, le couple quitte le groupe pour aller s'asseoir dans un lieu particulièrement affectueux, « le muret ». Entre-temps, quelques victuailles sont achetées avec l'argent de mendicité de la veille. Le couple reste assis jusque la fin de l'après-midi. Puis, il se rend à l'entrée d'une Église pour faire l'Aumône avant le début de la messe. Le reste du groupe des clochards les rejoint, puis ils mangent tous ensemble. Le couple regagne vers vingt et une heures son lieu de couchage. La journée des clochards rencontrés par l'auteur s'articule autour d'horaires précis imposés par le travail (la manche), les rencontres avec les autres clochards, et le culte de la place publique.

- **Le sommeil**

Dans un premier temps, les heures de lever et de coucher sont rythmées par le soleil. Puis vient également s'imposer le rythme de vie des habitants, que les clochards veulent éviter de « *gêner* » mais aussi dont ils veulent éviter le regard. C'est pourquoi ils se lèvent et quittent leur lieu de couchage très tôt, généralement avant sept heures. Le quotidien rythmé est néanmoins fréquemment interrompu par des « *fêtes* » ou des événements extérieurs imprévisibles (par exemple des contrôles de police). Un sommeil profond et continu est impossible. Par exemple, Mireille raconte : « *Y a un os dans mon entrée de garage, c'est les bagnoles qui rentrent la nuit. Je suis obligée de me lever, sans ça le mec peut pas passer avec sa chignole* ». Le clochard ne dort pas, mais somnole, où il peut et quand il le peut, dans des conditions ne permettant pas une bonne récupération (bruit de la rue, froid, dureté du sol, réveil par les passants...). C'est pourquoi le clochard se dit « *crevé* », « *sur les rotules* », « *cadavre ambulante* », « *bon pour l'hôpital ou le cimetière* ».

- **L'alimentation**

Les repas se font à heures régulières, mais leur contenu est déséquilibré ce qui participe à la difficulté de récupération physique. Chacun mange ce qu'il possède la semaine, et le dimanche les denrées sont souvent partagées entre les membres du groupe. Un repas type est un repas froid, la base est la baguette de pain, accompagnée de fromage et de charcuterie, soit donnés par les passants soit trouvés dans les poubelles. Vexliard (1998) fait les mêmes observations au sein du groupe de clochards qu'il observe. Les repas se font donc au gré des « *arrivages* » et ne comblent que partiellement le « *creux* » que le sans abri

ressent constamment. Parfois, un voisin permet la prise d'un repas chaud. Nombreux sont les clochards ne pouvant pas consommer d'aliments durs, étant donné l'état de leur dentition.

b) Le travail

Le groupe de sans abri parisiens observé par Gaboriau (1993) compare clairement son activité de mendicité à un travail. Le terme de mendicité n'est d'ailleurs quasiment jamais employé, dans leur esprit les clochards ont un travail : « *C'est qui est embêtant dans notre boulot, expliquait Rodrigo, c'est qu'on est astreints à des horaires... C'est pas le tout, mais faut qu'on bosse* » « *Y en a qui pensent qu'on se la coule douce, c'est pas vrai, nous on bosse* ». L'activité est d'ailleurs comparable à celle d'un commerçant, qui dans un premier temps doit trouver un lieu pour poser son étale, qui a affaire à une « *clientèle* » : « *C'est périodique le commerce* » (Gilles). « *Ca va pas du tout les affaires, j'ai fait cinq francs dans ma matinée, si ça continue je vais fermer boutique* » (Mireille). « *Les vacanciers sont partis, c'est pas rien pour nous, toute notre clientèle est partie* » (Mireille).

La journée du SDF, outre d'être rythmée par le cycle du soleil et l'activité de la population urbaine comme nous l'avons vu, est cadencée par l'activité de mendicité. « *Allez au boulot, faut qu'on aille faire la manche là* » lançait Gilles au groupe un Dimanche matin. Le boulot se tient généralement en fin d'après-midi, c'est d'ailleurs une des raisons citées par le groupe pour ne pas se rendre en foyer d'accueil : « *On pourra pas faire la manche si on va à des trucs comme le Secours Catholique, constatait Mireille, alors ça vaut pas le coup. Qu'est ce qu'on va faire dans un foyer ? [...] S'il faut rentrer à cinq heures et demie, qu'est ce que je vais faire moi, comment je vais bosser ?* » Le quotidien est tributaire des dons, le clochard s'expose sans cesse aux jours « *maigres* » et aux jours « *gras* », c'est donc sa vie entière qui est rythmée par ce travail, avec un enjeu physiologique majeur, celui de ne « *pas crever de faim* », travail illustré par la figure 4 ci-dessous d'un clochard mendiant avec son chien.

Figure 4 : Clochard mendiant avec son chien.
(Source : Declerck, 2003. Crédit photo CIRIC/Alain Pinoges)



c) L'alcool

L'alcool fait partie du quotidien des gens à la rue, on pourrait même dire qu'il l'organise. Fréquemment, les passants offrent une bouteille au groupe de clochards, ou bien un billet, et toutes ces occasions sont bonnes à « arroser ». Le clochard boit de grandes quantités de vin, André raconte qu'il s'est « écroulé dans les taillis » et ne « pouvait plus se relever », tellement il était ivre, le reste du groupe acquiesce « ça nous est déjà arrivé ».

Cherchons à comprendre le pourquoi de cet état d'alcoolisme, plutôt que de tenter de moraliser les buveurs. Plusieurs interprétations proposées par la psychologie tentent d'expliquer le pourquoi de ces « beuveries ». Première possibilité, le vin serait un substitut affectif, l'alcoolisme serait l'expression d'une demande d'amour, l'alcool permettrait un détachement du quotidien trop difficile. Cette théorie insiste bien sur la réalité de la souffrance des gens de la rue, mais semble partielle. Deuxième possibilité, le vin serait un outil de destruction lent, permettant un suicide à petit feu du SDF. Mais rien n'explique pourquoi ce dernier choisirait un mode de destruction lent plutôt que rapide. Troisième possibilité, d'après les psychiatres, le clochard serait névrosé et alcoolique, névrosé car alcoolique ou alcoolique car névrosé, ceci n'est pas bien défini, et cette théorie ne tient en aucun cas compte du quotidien social des gens de la rue. Quatrième possibilité fréquemment proposée, l'alcoolisme serait en réalité le point initial de l'arrivée à la rue : l'alcool a fait tout perdre à l'homme, qui s'est retrouvé déshumanisé et misérable. Ces quatre théories ont toutes un point commun, sinon que d'être partielles elles cherchent toutes à rendre responsable le clochard de ce qui lui est arrivé. La psychologie doit là faire attention, comme nous l'explique Gaboriau (1993), si chercher à trouver une cause à cet état d'alcoolisme est une entreprise tout à fait compréhensible, celle-ci ne doit pas se simplifier à stigmatiser le SDF et à trouver le responsable, en soulignant inexorablement l'aspect négatif de la boisson. C'est pourquoi l'auteur expose dans son livre une nouvelle théorie, celle de la « culture du vin ». Son approche ethnopsychologique, en associant sociologie et psychologie, permet d'aborder le problème de l'alcoolisme chez les gens à la rue sous un nouveau point de vue que nous allons exposer ici.

- **Quelle est la place de la boisson dans l'esprit du buveur ?**

Les gens de la rue associent le vin au terme de la « soif », ils veulent se « désaltérer », ce qui renvoie à une nécessité physiologique. Le clochard insiste sur le caractère vital du vin : « Ceux qui disent qu'on devrait boire de l'eau, ils ont jamais vécu à la rue, parce qu'on a les intempéries, et pour tenir quand il fait très froid il faut du pinard, sinon tu tiens pas le coup. Ca m'est arrivé de boire de l'eau pendant deux jours, eh bien je tenais pas » (Rodrigo). Le clochard considère donc l'alcool comme une nécessité physiologique du corps, élément indispensable pour survivre face au climat extérieur. De plus, le clochard ne se considère pas alcoolique mais « bon buveur ». Enfin, l'usage du vin ne se limite pas à la boisson mais sert également de liquide nettoyant lorsque l'eau n'est pas disponible. On comprend bien que le vin possède une place forte dans le quotidien du SDF, et dans ses représentations mentales.

- **La culture du vin, terminologie moins négative que l'« alcoolisme »**

Celle-ci s'organise autour de la bouteille, figure de compagnon du clochard, présence physique, à laquelle le clochard n'hésite pas à parler « Camarade t'as le feu aux fesses ? Pourquoi tu te vide si vite ? » (André). Une comparaison peut s'établir entre cette bouteille,

amie du clochard, et le doudou avec lequel l'enfant rassuré s'endort. La bouteille est donc un objet chargé d'affects.

Cette culture du vin a un impact négatif sur l'avenir possible du clochard. L'état d'ivresse rend impossible son intégration, l'obtention d'un travail, ou d'un logement. C'est donc dans un cercle vicieux que le clochard se retrouve pris : l'alcool l'empêche d'évoluer, et l'absence d'évolution le pousse à consommer davantage. Néanmoins, la culture du vin revêt également un aspect positif en ce sens qu'elle ouvre un monde mental au clochard. L'état d'ébriété est recherché puisqu'il permet d'ouvrir les portes d'une autre vie. « *Quand j'ai bu, je vois pas les choses de la même façon, je suis autrement, c'est plus drôle, plus gai, plus léger* » (Mireille). S'il détruit le corps sur le long terme, le vin facilite l'existence à court terme du SDF. Ainsi, il n'est peut être pas à considérer comme outil de « suicide lent » mais plutôt comme neuroleptique évitant le « suicide rapide ». Enfin, cette culture du vin ne permet pas seulement au clochard de s'évader. Elle lui permet aussi de s'intégrer dans une construction sociale, le vin étant synonyme de fête, de rires, de cérémonies... Ainsi les « *beuveries* », comme les clochards les désignent, sont ritualisées, socialisées, on « *arrose* » un événement. On peut donc conclure en insistant sur l'ambivalence de cette culture du vin, à la fois destructrice et salvatrice, qui permet au clochard de se retrouver mais l'empêche de sortir durablement de cet état, qui justement le pousse à boire.

d) La vie privée en public

- **Vie privée**

Ce problème est peu souvent abordé, le sans abri étant perçu comme figure fondue dans l'urbanisme et vivant sous les yeux du citoyen. Sociétalement, le logement concrétise le besoin d'isolement et de protection, l'absence de logement justifierait donc l'absence de vie privée et d'intimité (Gaboriau, 1993). Toutefois, malgré cette vie en public le clochard montre souvent l'importance qu'a à ses yeux sa vie privée. Fréquent est l'usage des adjectifs possessifs pour décrire des lieux « *mon garage* », « *notre entrée d'immeuble* ».

- **Les besoins physiologiques**

Un des problèmes du quotidien des clochards est la satisfaction des besoins physiologiques. Trouver un endroit pour faire ses besoins n'est pas aisé en ville, l'isolement derrière des buissons dans les parcs municipaux est fréquent. Certaines grandes villes ont rendu gratuit l'accès aux toilettes publiques, ce qui a peut-être amélioré la situation ces dernières années.

- **La sexualité**

Le manque d'intimité a un fort impact sur la sexualité des sans abri : « *Pour l'amour c'est un problème. On fait pas ça quand on veut, mais quand on peut et où on peut. Faut se cacher, trouver des coins* » (Mireille). La contraception n'est pas employée, seul le retrait est utilisé : « *On met pas de préservatifs. Ça coûte combien ces machins là ? C'est pas donné et pour nous c'est trop cher* » (Gilles). Les femmes SDF sont particulièrement recherchées, car les clochards n'attirent pas les autres femmes, « *son aspect sale et sa marginalité le rendent indésirable* » (Gaboriau, 1993). La misère masculine de la rue croise également le chemin de la misère féminine de la prostitution, la femme est considérée comme moyen de soulagement des instincts. La femme est également perçue avant tout comme un problème, les relations qu'entretiennent les sans abri sont de courtes durées : « *Une fois ça va, de*

temps en temps, mais faire ça tous les jours avec la même nana, moi je pourrai pas, je veux pas m'embêter avec ça ». Et paradoxalement, la présence féminine manque, le clochard isolé par sa marginalité est voué à la solitude. Le discours tenu par les sans abri sur leur sexualité est d'ailleurs très souvent celui d'un temps révolu : « *la vie intime c'est fini* » (Mireille), « *Moi aussi c'est fini, j'ai fermé boutique !* ».

e) La violence

La vie dans la rue est synonyme d'insécurité permanente, le sans abri est toujours sur le qui-vive, prêt à être délogé de son abri de fortune par les forces de l'ordre. Le vocabulaire de la fuite est d'ailleurs très ancré dans les paroles de sans abri, on « *se taille* », on « *fout le camp* » en « *cinquième vitesse* », on « *déguerpit* ». La violence psychologique est quotidienne : crainte permanente du vol du peu d'affaires possédées, ignorance des passants, rejet... Gaboriau (1993) explique qu'il a constaté peu d'actes de violence physique au cours de ses longues observations de la vie du groupe de clochards parisiens. Il arrive que le SDF, en état d'ébriété, s'automutile involontairement en se rasant pas exemple. Si la violence au sein du groupe était très rare, ce que craignaient les clochards était la rencontre avec un « *détraqué* », un « *mec fêlé* », autrement dit un malade mental vivant sans logement et ne recevant pas de soins adaptés à son état.

Si la violence n'est pas quotidienne à proprement parler, le clochard reste une proie facile. Rejeté, répugnant, aviné, parfois comateux et donc incapable de se défendre, il peut être victime de violences d'une extrême brutalité, comme nous le rappellent certains faits divers lors desquels des SDF sont pris pour cible.

Deuxième partie : Le chien domestique, *Canis familiaris*

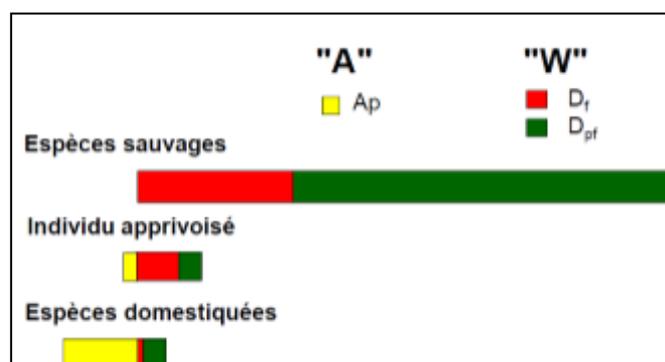
I/ Historique de la relation Homme-Chien

1) La domestication

a) Le chien, un animal domestique

Le chien, souvent qualifié de « meilleur ami de l'Homme », vit en effet aux côtés de ce dernier. Comme l'explique Deputte (2006), cette définition est celle de l'animal domestique. La domestication et l'approvisionnement sont deux notions différentes qu'il convient de préciser. Ainsi, l'approvisionnement consiste à habituer un animal sauvage à la présence de l'Homme, au niveau individuel, tandis que la domestication s'opère au niveau d'une espèce entière. La figure 5 suivante illustre la théorie biphasique de Schneirla « approach/withdrawal », exposée par Deputte (2006), soit le comportement d'un animal face à l'approche de l'Homme selon qu'il soit sauvage, apprivoisé ou domestiqué. La distance de fuite « D_f » correspond au comportement non neutre, c'est-à-dire de fuite ou d'agression, émit par l'animal à l'approche de l'Homme à une certaine distance. La distance parcourue pendant la fuite « D_{pf} » correspond à la distance d'éloignement prise par l'animal. Enfin, « A_p » correspond à la distance d'approche, c'est-à-dire l'attirance de l'animal pour l'Homme. On observe que la distance de fuite est faible pour les animaux apprivoisés, et encore plus pour les animaux domestiqués, par rapport aux animaux sauvages. De même, la diminution de la distance parcourue pendant la fuite est notable. L'animal sauvage laisse donc moins l'homme l'approcher, et il parcourt une plus grande distance pour s'écarter de lui. Le plus remarquable est l'absence de distance d'approche chez les animaux sauvages, tandis qu'on observe une attirance des animaux domestiqués, et dans une moindre mesure apprivoisés, pour l'Homme, avec augmentation nette de la distance d'approche.

Figure 5 : Concept de distance de fuite dans la théorie biphasique de Schneirla "approach/withdrawal" (1964). (Source : Deputte, 2006)



Comment et quand ce passage de l'état sauvage, impliquant la fuite de l'homme, à l'état domestique, avec réelle attirance pour l'espèce humaine, s'est-il effectué ? Qui est l'ancêtre sauvage du chien de compagnie actuel ?

b) Premières traces de canidés domestiques

Comme nous l'explique Clutton-Brock (1995), des ossements de loups associés à ceux d'hominidés, et datant de périodes très anciennes remontant à la moitié du Pléistocène, ont été retrouvés. On citera par exemple les sites de Zhoukoudian en Chine du Nord, où les ossements furent datés de 300 000 ans Before Present (BP)⁹, et la grotte du Lazeret près de Nice dans le Sud de la France où les ossements furent datés à 150 000 ans BP. Ceci montre que les lieux de vie et de chasse des humains et des loups ont souvent dû se chevaucher, et conduit à laisser penser que certains louveteaux ont même pu être apprivoisés, les loups étant probablement tués pour leur fourrure. Ces derniers se placent bien loin des chiens actuels, mais en étaient sûrement les précurseurs. Des crânes de loups datant d'un peu plus tard, à l'âge de glace soit environ 10 000 ans BP, ont été retrouvés à Fairbands en Alaska. Le raccourcissement de la face laisse supposer qu'il s'agissait de loups domestiqués, ce qui n'est pas improbable étant donné que l'homme est connu pour avoir foulé ces terres à cette période.

Jusqu'à présent, la trace la plus ancienne d'un chien consiste en une mandibule, morphologiquement semblable à celle des chiens domestiques actuels, découverte en 1950 dans un tombeau du Paléolithique à Oberkassel en Allemagne, et datée à environ 14 000 ans BP, soit 2000 ans plus tôt que les sites de Chine de l'Ouest où des restes d'un groupe de canidés ont été identifiés comme appartenant au genre *Canis familiaris* (Clutton-Brock, 1995). Ces sites appartiennent à la période du paléolithique moyen, caractérisée par un changement brutal dans la stratégie humaine pour la chasse : l'apparition de la flèche, armée de petites pierres taillées d'une lame, un projectile longue distance dont l'efficacité a pu être améliorée par le partenariat avec des chiens aidant à la traque et au rapport de gibier blessé. Un autre site archéologique éloigné, à Ein Mallaho en Israël, a permis une importante découverte. Celle du squelette d'un homme âgé, allongé sur le côté droit et recroquevillé, et dont la main gauche repose sur le thorax d'un chiot d'environ 5 mois, les deux étant datés à environ 12 000 ans BP et ayant été enterrés ensemble. La figure 6 exposée à la page suivante montre une photographie de ce site archéologique. Cette période correspond à celle où vivaient les hominidés chasseurs-cueilleurs. Cette découverte tend à montrer que la cohabitation entre l'homme et le chien était alors étendue à diverses parties du monde.

⁹ « Before present », soit « avant aujourd'hui », se positionnant par rapport à l'année 1950.

Figure 6 : Sépulture d'un homme enterré avec un chiot 12 000 ans BP, découverte du site archéologique de Ein Mallaho, Israël. (Source : Clutton-Brock in Serpell, 1995. Copyright Simon Davis)



Par la suite, un grand nombre de fossiles de chiens ont pu être déterrés de sites préhistoriques en Europe, un des premiers fut le crâne d'un chiot de cinq mois découvert sur le fameux site Mésolithique¹⁰ de Star Carr près de la côte du Yorkshire en Angleterre, en 1950. En 1985, sur le site adjacent de Seamer Carr, les vertèbres cervicales d'un chiot correspondant en taille et en âge à celui du site de Star Carr ont été déterrées. Cette découverte est intéressante, soit les os découverts sont ceux d'un même chiot, soit ils appartiennent à des chiots d'une même portée ou sans lien de parenté. Dans ce dernier cas cela appuierait le fait qu'à cette période précoce de la domestication les chiens étaient peu nombreux et se reproduisaient entre eux, la consanguinité expliquant le peu de variation morphologique entre les individus. De plus, deux échantillons de ces os ont fourni des ratios d'isotope de carbone proches et révélant que le chien, ou les chiens en question, se nourrissaient principalement de poisson. Ceci vient appuyer le statut domestique de ces chiens du Mésolithique, puisque les hommes de la même époque habitant près de la côte se nourrissaient majoritairement du produit de leur pêche, très probablement partagé avec leurs chiens.

Enfin, le crâne d'un chien adulte très proche morphologiquement de celui de Star Carr a été déterré d'un site Mésolithique en Allemagne (Bedburg-Köningshoven). Le fait que la majorité des ossements de chiens retrouvés dans les différents sites Mésolithiques à travers le monde soient morphologiquement très proches permet d'appuyer l'hypothèse que de petites populations de chiens ont diffusé depuis un groupe fondateur originel (Clutton-Brock, 1995).

Les preuves archéologiques indiquent que le chien fut la première espèce à être domestiquée par l'Homme et que cette domestication a eu lieu vers la fin de l'âge de glace, quand l'homme était dépendant de la chasse et de la cueillette, soit au moins 5000 ans avant la domestication de toute autre espèce animale.

c) Le loup, ancêtre du chien

Depuis bien longtemps les scientifiques se sont interrogés sur l'origine du chien : son ancêtre est-il le loup (*Canis lupus*), le chacal (*Canis aureus*), le coyote (*Canis latrans*), ou même les trois à la fois ?

En 1758, Linnaeus considéra le chien comme une espèce à part entière à cause de sa queue recourbée, particularité morphologique absente chez les autres canidés. A l'inverse, en 1787, John Hunter observa que les croisements entre des chiens et des loups, et des chiens et des chacals, donnaient des produits fertiles, et postula donc que ces trois canidés devraient être considérés comme une espèce unique. Darwin, en 1868, estima que le chien domestique ne pouvait pas avoir un ancêtre unique et ajouta « *We shall probably never be able to ascertain their origin with certainty* ». Dans les années 1970, Lorenz quant à lui popularisa l'idée que certaines races de chiens descendaient directement du loup, comme les chiens Nordiques type Huskies, tandis que toutes les autres dériveraient du chacal. Il revint néanmoins sur cette hypothèse après avoir étudié le répertoire vocal du chacal, bien

¹⁰ Correspond à la période intermédiaire entre le Paléolithique « âge de pierre » et le néolithique « nouvel âge de pierre », où l'homme toujours nomade était néanmoins en voie de sédentarisation.

trop éloigné de celui du loup et du chien. À cette période, l'hypothèse d'une origine polyphylétique du chien fut donc abandonnée (Clutton-Brock, 1995).

Cependant, nous sommes maintenant très proches de connaître l'ancêtre du chien avec une totale certitude. Ainsi, grâce aux progrès de la biologie moléculaire, nous savons depuis une quinzaine d'année que l'ancêtre de notre chien domestique est le loup.

Le genre *Canis* est apparu en Amérique vers 5-7 millions d'années, puis s'étend en Eurasie et en Afrique. Le loup gris, *Canis lupus*, apparaît en Eurasie il y a environ 1 million d'années. Comme nous l'explique Lignereux (2006), le loup, espèce extrêmement adaptable, a colonisé tous les continents et s'est divisée en de nombreuses sous-espèces. Mais malgré l'existence de ces différentes sous-espèces, et les différences morphologiques qui en découlent, le loup reste une espèce génétiquement stable. En 1993, Wayne a effectué une analyse d'une séquence d'ADN mitochondrial dans sept races de chiens et vingt-six populations de loups gris. Il a alors montré que le chien était extrêmement proche du loup car il n'a relevé que des différences nulles ou inférieures à 0,2 % entre leurs ADN mitochondriaux. En comparaison, le loup diffère de son plus proche apparenté, le coyote, par 4 % d'ADN mitochondrial. En 1997, Vila et *al.* ont confirmé ce résultat en analysant l'ADN de cent soixante deux loups appartenant à vingt-sept populations d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord, de cent quarante chiens appartenant à soixante sept races (allant du Basenji à l'Irish Wolfhound), de cinq coyotes, de deux chacals dorés et de huit chacals d'Abyssinie. On constate que les séquences du chien diffèrent de celles du chacal ou du coyote en vingt loci au minimum alors qu'elles ne diffèrent de celles du loup que de douze loci ou moins, ou même pas du tout dans un cas (Lignereux, 2006).

Ces résultats permettent d'affirmer avec certitude que l'ancêtre canin du chien est le loup. Ainsi, même si les traits de certaines races, telles les Huskies, évoquent davantage le loup, aucune race n'est plus proche qu'une autre de cet ancêtre commun.

Cette conclusion coïncide avec l'hypothèse préalablement émise par nombre de scientifiques : le loup vit en meute, groupe familial social basé sur la hiérarchie de dominance, très proche du mode de vie de l'homme, contrairement au chacal ou au coyote qui sont des animaux solitaires. Cela expliquerait l'efficacité de la domestication du descendant du loup par l'homme, et la pérennité de cette relation interspécifique.

Nous connaissons maintenant l'origine du chien, mais comment et quand a-t-il vu le jour ? Comme nous l'avons détaillé en I-1-a, de nombreux ossements de loups ont été retrouvés sur les sites d'occupation humaine datant du Paléolithique, en Europe, Proche-Orient, Sibérie, Japon, Amérique... Dater le passage du loup au chien est difficile. Seule la prise en compte des différences morphologiques entre les ossements découverts a permis de différencier le chien du loup, et ainsi de dater approximativement la transition entre les deux canidés. La période de domestication du chien a ainsi été fixée comme comprise entre 15 000 et 10 000 ans BP. Comme nous l'avons vu dans la sous partie précédente certains ossements de loups associés à des vestiges humains ont été datés de plus de 14 000 ans et peuvent coïncider à une longue période où loup et homme partageaient leur lieu de vie, sans domestication. Le loup gardait alors ses distances avec l'homme, puis cette distance a peu à peu diminué, la domestication s'entamant ainsi.

Deux hypothèses semblent possibles : la première, dite de « *sélection artificielle* », correspondrait à l'appivoisement de certains loups par l'homme et à leur reproduction. La seconde, dite de « *sélection naturelle* », plus plausible, serait qu'il ait existé des loups un peu moins farouches, qui n'ont pas hésité à pénétrer dans la niche écologique de l'homme du

fait de cette cohabitation, pour voler de la nourriture par exemple. « *I think a population (at least one) of wolves domesticated themselves* » (Coppinger, 2001). Ces loups ont donc appris à observer et à décoder les hommes, afin de savoir quel était le moment propice pour leur voler leur bien. Cette habitude a conféré un avantage sélectif à ces loups, étant donné qu'ils devaient faire moins d'effort pour trouver leur nourriture. L'homme a ensuite su saisir cet attrait du loup pour lui au travers du partage des biens (Deputte, 2006). Le partage de la nourriture aurait ainsi été l'élément clé de la domestication du chien, qui aujourd'hui encore est un être commensal de l'homme.

Le chien actuel présente une très grande variabilité génétique, certainement la plus importante de toutes les espèces domestiques, comme nous l'illustre la figure 7 ci-dessous montrant deux chiens adultes morphologiquement très éloignés et pourtant appartenant à la même espèce, dont l'ancêtre le plus proche est le loup.

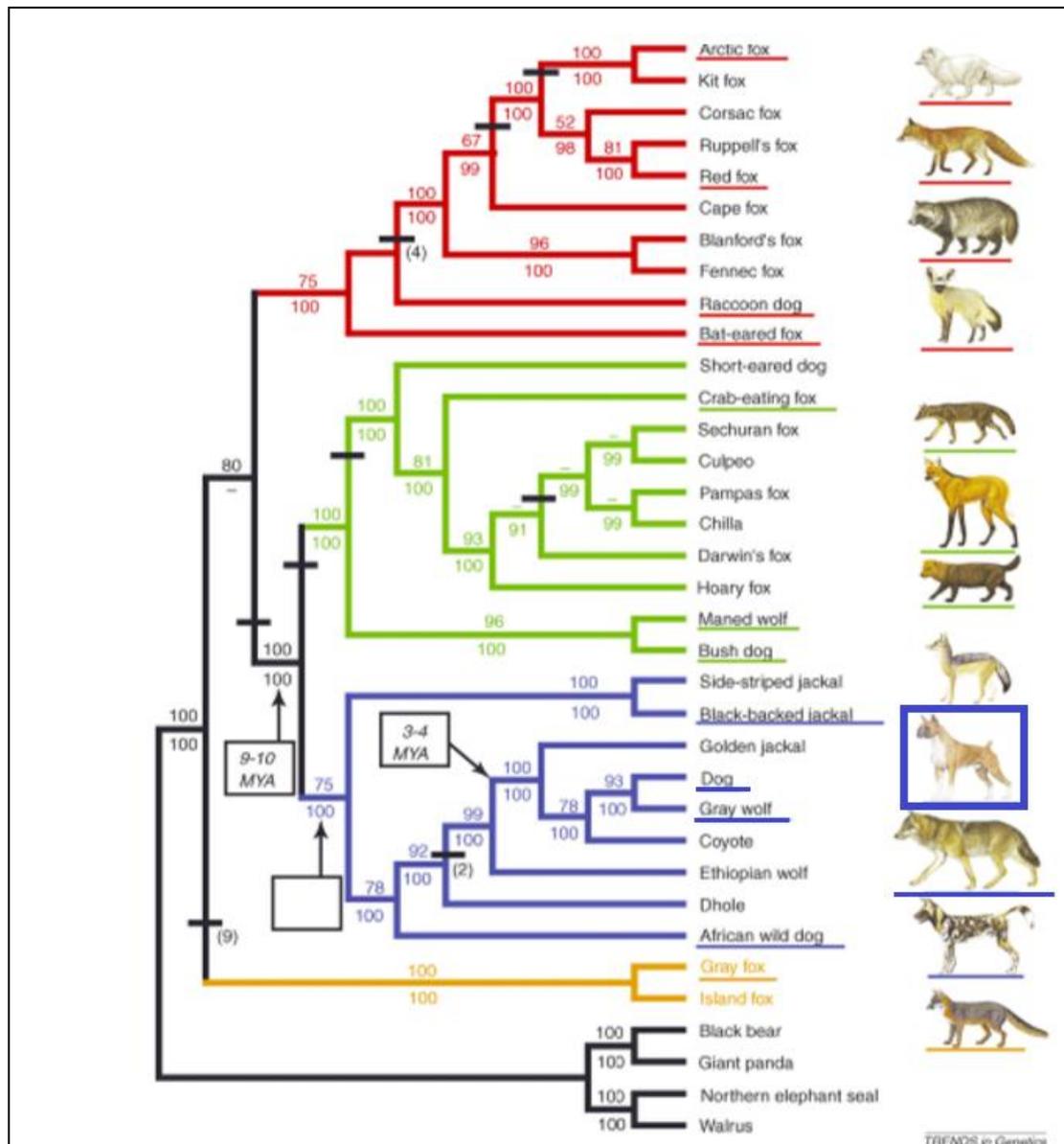
Figure 7 : Saint-bernard et Chihuahua. (Source : www.ssplprints.com)



Il apparaît donc difficile de se contenter d'une domestication sur 14 000 ans. Supposons alors que « le lien définitif » entre le chien domestiqué et l'homme remonte à cette époque mais que cette date corresponde seulement à l'aboutissement d'un long rapprochement interspécifique, entre loup et homme (Lignereux, 2006). L'annexe A résume les périodes d'apparition de *Canis familiaris* parallèlement à l'évolution de l'homme, sur une frise chronologique.

d) Le chien, *Canis familiaris*

Figure 8 : L'arbre phylogénétique des canidés. (Source : Wayne et Ostrander, 2007)



Maintenant que l'on sait qui est son ancêtre, nous pouvons nous pencher sur qui est le chien. La figure 8 illustre l'arbre phylogénétique le plus récent agréé par la communauté scientifique (Wayne et Ostrander, 2007). On y observe tous les canidés, classés selon leur degré de parenté, les animaux les plus proches sur l'arbre étant ceux ayant le plus grand nombre de séquences communes d'ADN nucléaire. Le loup est le plus proche parent du chien (encadré en bleu), ces deux espèces possédant un unique ancêtre commun, suivis par le coyote puis le chacal. Phylogénétiquement, l'espèce *Canis familiaris* appartient à la classe des mammifères, à l'ordre des carnivores, à la famille des Canidae, et au genre *Canis*. Animal prédateur et social, la domestication du chien a conduit à une symbiose de par l'association de deux espèces de prédateurs très performants. Tempérons nos propos en rappelant ce

que nous explique Digard (2006) : Ne croyons pas que la domestication ait été faite dans un objectif précis, ce que nous observons aujourd'hui comme un objectif est en réalité un résultat de la domestication.

2) L'ère Préhistorique

On peut se demander pourquoi la domestication du chien a eu lieu. Quelle utilité l'homme préhistorique a-t-il trouvé au chien, pour en faire un compagnon durable ? En retraçant l'histoire de la domestication nous avons en partie répondu à ces questions. Reprenons ici les différentes utilités que Digard (2006) a trouvées au chien préhistorique, au travers de l'ethno-archéologie, qu'il définit comme consistant à « *rapporter la situation préhistorique, non aux utilisations modernes, mais aux utilisations indigènes qui restent observables de nos jours* ».

La chasse, comme nous l'avons auparavant expliqué, semble être l'une des utilités majeures que l'homme chasseur-cueilleur du Paléolithique ait trouvées au chien. Chassant le même gibier au même endroit, l'homme et le chien ont coopéré, alliant leurs techniques différentes : le chien traquant efficacement la proie, l'homme la mettant à mort avec les outils de chasse, les deux partageant ensuite leur butin. D'autres fonctions du chien semblent très probablement avoir été utilisées par l'homme dès les débuts de la domestication : **objet de curiosité**, ramené à la famille pour amuser les enfants ; **objet de culte**, le chien sacrifié comme offrande aux Dieux ; le chien **allié**, donnant l'alerte en cas d'approche étrangère au groupe ; le chien **éboueur**, qui élimine les nombreux déchets jonchant les lieux de vie humains ; enfin, **objet de consommation**, le chien utilisé pour sa viande et sa fourrure (Bouvresse, 2010).

3) La période Antique

a) Le chien dans la mythologie

Voici quelques exemples de rôles imputés au chien dans différentes mythologies (Daniels-Moulin, 2004).

Le chien gardien, illustré dans la mythologie gréco-latine par Cerbère, énorme chien à trois têtes, gardien de la porte des Enfers, et dans la mythologie Égyptienne par Douamoutef, Dieu à tête de chien, représenté sur le vase contenant l'estomac des défunts.

Le chien chasseur accompagnant, en meute, Artémis chez les Grecs, ou Diane chez les Romains, Déesse de la chasse.

Le chien fidèle, illustré par Argos, le seul à reconnaître Ulysse déguisé en mendiant à son retour après vingt ans d'absence, et qui en mourut de joie.

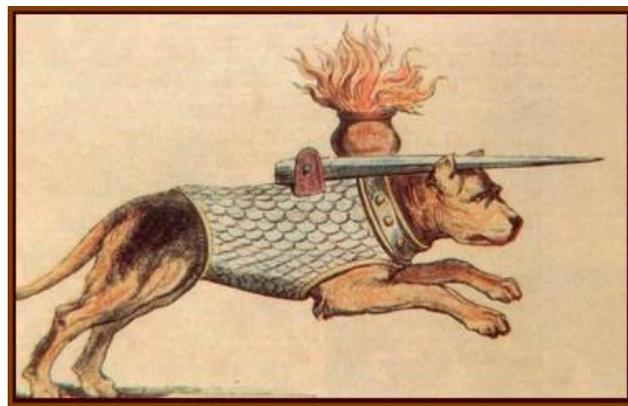
Le chien monture divine, dans la mythologie Indoue, Cerbura, chien à trois têtes, accompagnant Krishna.

Le chien guidant les âmes des défunts, avec Anubis, Dieu Égyptien des morts, représenté par un homme à tête de chien ou un chacal noir, qui s'occupait des obsèques. Dans la mythologie Maya le dieu de la Mort, Ah Puch était accompagné d'un chien. Chez les Aztèques, Xolotl, « *monstre à tête de chien* », aidait les âmes à atteindre le pays des morts. Des coutumes funéraires, où un chien était enterré avec les morts pour les guider dans leur voyage dans l'au-delà, ont été décrites dans plusieurs civilisations, comme au Mexique dans la population précolombienne des Nahuas, en Sibérie, au Canada et en Inde (Queindec, 1994).

b) Le chien de guerre

Durant l'antiquité les armes avaient une faible portée, ce qui obligeait les combattants à la promiscuité. Le chien fut alors utilisé pour effrayer l'ennemi, mais également comme gardien, guetteur et messager. Les Romains utilisaient les grands Dogues, chiens massifs, qu'ils habillaient d'un manteau de cuir avec, fixés sur le dos, une lance et un vase d'airain rempli de liquide enflammé, comme l'illustre le dessin de la figure 9 (Daniels-Moulin, 2004). Ainsi harnachés, quasiment inatteignables par l'arme de l'homme, ils étaient envoyés dans la cavalerie ennemie où ils attaquaient les chevaux, notamment à hauteur de la zone exposée des naseaux.

Figure 9 : Chien de guerre Romain.
(Source : Daniels-Moulin, 2004. Crédit photo Alexis/Cogis)



Les chiens guerriers furent aussi mis en avant dans les jeux du cirque, à Rome, où des combats entre chiens et divers animaux (félins, ours...), voire même des hommes, étaient mis en spectacle.

c) Le chien comme compagnon

Des textes anciens et épitaphes, ainsi que de nombreuses traces du chien dans l'art, montrent que cet animal était déjà doté d'un statut privilégié par rapport aux autres espèces. Ainsi Cicéron (106-43 av Jésus-Christ), parlant des chiens, saluait « *leur loyauté si constante, leur dévotion si affectueuse envers leur maître et leur animosité envers les étrangers aussi bien que la finesse de leur flair et leur vigoureuse ardeur à la chasse* » avant d'en déduire : « *Que signifient ces dispositions, sinon qu'ils ont été créés pour l'avantage de l'humanité ?* » (GRETFA, AFIRAC 2003).

Les intellectuels de l'époque conférèrent un statut éthique particulier au chien. Pythagore, adepte de la métempsycose (l'âme animale peut, après la mort, habiter un être humain), condamna les sacrifices rituels. Aristote et Platon, en s'opposant aux Stoïciens, donnèrent aux animaux une « *âme sensitive* », les définissant alors comme capables de ressentir passion, plaisir et souffrance (Queinnec, 1994).

4) Du Moyen Âge à la fin du XIXe siècle

a) Le chien de chasse

À cette époque l'art de la chasse est à son apogée, et le rôle du chien comme compagnon de chasse en plein essor. La chasse est réservée aux nobles et aux seigneurs, et le chien est considéré comme membre à part entière de la famille. Il divague librement dans les châteaux, participant aux repas et couchant dans les chambres. À partir de l'an mille quelques races se distinguent en fonction du type de chasse pratiqué. La Vénerie, par exemple, est très représentée dans les tableaux de l'époque. Ce type de chasse consiste à pister un gibier, le lever, le rabattre et le poursuivre jusqu'à ce qu'il soit rattrapé et mis à mort, soit par la meute de chien soit par l'homme au moyen d'une arme blanche. Trois types de Vénerie existent : *la grande Vénerie ou chasse à courre*, qui se pratique à cheval et concerne de gros gibiers (cerf, sanglier, ours, loup) ; *la petite Vénerie*, qui se fait à pied sur du gibier plus petit (chevreuil, renard, lièvre), les chiens effectuant la mise à mort ; *la Vénerie sous terre*, menée par des chiens de type terrier. Chaque meute est composée de chiens de différent type, jouant un rôle distinct au cours de la partie (le limier pistant le gibier, le lévrier se lançant à sa poursuite, le chien de prise le maintenant jusqu'à l'arrivée du chasseur). Éloignée de son but alimentaire d'origine, la chasse devint dès lors un sport réservé à la Noblesse et ce pour le rester jusque bien plus tard comme l'illustre la figure 10 ci-après représentant une peinture des chiens de chasse de l'empereur.

Figure 10 : Relais de chiens de la Vénerie Impériale. Peinture de Charles Gustave Parquet, XIX^e siècle, Musée National du Château de Compiègne. (Source : www.culturegouv.fr Portail des collections des musées de France)



b) Le chien de guerre

L'utilisation du chien guerrier se poursuit à cette époque, mais l'armure a évolué, elle est alors constituée de plaques de métal où de grandes pointes sont soudées. Les chiens étaient alors envoyés au front pour diminuer les pertes humaines. Le rôle de gardien se poursuit, et s'intensifie : par exemple, la ville de Saint-Malo en Bretagne était protégée des pirates par une meute de quatre-vingt quatre Mastiffs Anglais, lâchés au couvre-feu ils erraient autour de la cité durant la nuit et étaient rappelés le matin.

c) Le chien comme compagnon

Le petit chien de compagnie trouve parallèlement sa place auprès des châtelaines, comme l'illustrent les nombreuses représentations artistiques de l'époque dont les peintures des amazones du peintre animalier Pierre-Alfred de Dreux très fréquemment représentées accompagnées de leurs chiens, à l'image de celle de la figure 11.

Figure 11 : Amazone au caraco jaune. Peinture de Pierre-Alfred de Dreux, vers 1850. (Source : www.galeriearyjan.com)



5) Le XXe siècle et l'utilité du chien durant les grands conflits mondiaux

Le développement de l'armement s'accompagne peu à peu de la diminution de l'utilisation du chien de guerre. Toutefois, même écarté du front, le rôle du chien aux côtés de l'homme dans l'armée est loin de prendre fin. Durant les XVIIIe et XIXe siècles, le chien fut utilisé contre les autochtones lors des guerres coloniales. Au XXe siècle, l'homme mit à profit les sens extrêmement développés du chien pour en faire son allié durant les grands conflits mondiaux : *chien sentinelle*, aux côtés du soldat isolé qu'il prévenait de l'approche de l'ennemi par un changement de comportement ; *chien de patrouille*, qui accompagnait les soldats près du front et qui prévenait en cas d'anomalie pouvant signer une embuscade ; *chien estafette*, transportant dans son collier une information d'un groupe à l'autre ; *chien porteur*, transportant dans des sacoches du pain ou des munitions ; *chien télégraphiste*, déroulant du fil permettant la communication téléphonique entre deux positions ; *chien sanitaire*, portant gourde et grelot, et partant à la recherche des soldats blessés ; *chien de trait*, tractant une voiturette pouvant faire office de brancard ou de transport d'armes et de nourriture. Des milliers de chiens furent ainsi enrôlés dans l'armée, pour servir l'homme, dans la quasi-totalité des nations. Nombre d'entre eux périrent sous les balles durant leur mission, ou furent même directement utilisés comme arme vivante. Effectivement, les Russes inventèrent le chien « *anti-tanks* ». Entraîné à porter une charge légère et à être nourri quotidiennement sous un char, une fois cette habitude acquise, le chien n'était pas nourri durant plusieurs jours et ensuite libéré en première ligne, avec une mine à allumage électromagnétique fixée sur le dos. Affamé, le chien filait directement sous le tank ennemi, à la recherche de sa nourriture habituelle, la mise à feu avait alors lieu et le chien explosait avec le tank. Durant la Seconde Guerre Mondiale, le chien tint aussi un rôle aux côtés des nazis. Dressés pour attaquer les hommes, les Bergers Allemands du Führer étaient utilisés comme de véritables armes de guerre.

6) XXIe siècle, le chien actuel

a) Le chien d'utilité

Des unités cynophiles existent dans tous les corps militaires, dans la plupart des pays, mais le rôle des chiens a changé. C'est désormais leur flair qui est utilisé par l'homme. Nombreux sont les rôles que remplissent les chiens dits « d'utilité », comme nous l'explique Portal (2002). On utilise surtout des chiens de race Berger Belge Malinois pour diverses caractéristiques (légers, rapides, résistants, présentant peu de problème de santé, leur morphologie lupoïde leur confère un odorat très développé et une crédibilité auprès de la population, et l'usage d'une race unique permet une homogénéité entre les différents corps de travail).

• Les chiens de recherche de personne

Le principe est que le chien aboie pour prévenir qu'il a trouvé quelqu'un.

Les chiens de piste ont une odeur de référence (vêtement) et doivent chercher une personne ou un indice.

Les chiens de recherche de personnes ensevelies sous des décombres n'ont aucune odeur de référence. Leur objectif est de repérer du « vivant » et d'aboyer quand ils en ont trouvé.

Les chiens de recherche de personnes égarées, technique très proche de celle des chiens de piste.

Les chiens de recherche de personnes en avalanche, où les recherches sont menées soit par les pompiers, soit par les gendarmes, soit par les guides de haute montagne.

Les chiens de sauvetage en mer, où la race la plus utilisée est le Terre-Neuve.

- **Chiens de recherche de substances illicites**

Les chiens de recherche de stupéfiants, entraînés à rechercher un panel restreint de drogues. Cette fois-ci le chien n'a pas le droit d'aboyer.

Les chiens de recherche d'explosifs, sont formés à rechercher différents mélanges d'explosifs. On utilise le plus souvent des chiens de chasse, leurs qualités doivent être le calme et le silence.

Les chiens de recherche de contrefaçon et trafics.

- **Chiens de recherche en criminologie**

Ils cherchent des traces de sang, de sperme, de dérivés d'hydrocarbure mais aussi des restes humains.

- **Chiens militaires**

Les chiens militaires ont beaucoup d'utilités : patrouille, assaut, démineurs... Il existe également des **chiens sanitaires**, qu'on utilise pour tester les effets nocifs des environnements hostiles comme après une catastrophe quand il y a des échappements de gaz, de poussière, etc. On observe ce que le chien va développer comme pathologie pour pouvoir prévoir ce qui pourrait arriver aux victimes.

- **Chiens d'assistance aux personnes handicapés**

Chiens guides d'aveugle, pour sourds et muets, pour personnes à mobilité réduite. Cette fois-ci les chiens utilisés appartiennent à des races de compagnie (Labrador, Golden...), car ils servent à faire le lien entre personnes handicapées et monde extérieur.

- **Chiens d'utilité aux rôles moins classiques**

Les chiens d'aide à la protection de l'environnement : chiens de recherche de parasites ou d'animaux sauvages, il existe par exemple des chiens capables de déceler la présence de termites dans les bâtiments publics.

Chiens d'assistance médicale, utilisés pour le dépistage de maladies (comme par exemple le diabète, les cancers et les crises d'épilepsie). En reniflant les urines de patients, les chiens entraînés sont par exemple capables de détecter un cancer de la vessie. Il y en a encore peu en France, mais ce type d'utilisation des capacités olfactives du chien semble un peu plus répandu aux États-Unis.

b) Le chien de sport

De nombreux sports mettent le chien à l'épreuve, comme par exemple :

- **Les courses**

Courses de chiens de traîneaux, dont il existe différents types, l'Alaskan Husky qui est le résultat de croisements entre des Siberian Husky, des Malamutes d'Alaska, des Samoyèdes, des lévriers, des chiens de chasse est la race majoritairement utilisée. Courses de lévriers, où le plus rapide semble être le Greyhound. Courses de loisir amateur, en plein essor, avec le cani-cross par exemple.

- **La chasse**

Grande et petite Vénerie existent toujours, entre autres nombreuses disciplines.

- **Les concours de chiens de troupeau**

Les races les plus performantes sont le Border Collie et le Berger Australien.

- **Le cavage**

Avec utilisation de chiens truffiers. Les capacités olfactives du chien y sont très recherchées, le kilo de truffes se négociant aux alentours de 2000 €...

- **Les épreuves de défense**

Comme le Ring, qui allie exercices d'obéissance et de mordant. La figure 12 ci-dessous a été prise en Juin 2012 lors d'un entraînement de l'ancien champion de France de Ring, Patrice Foucault, où son Berger Belge Malinois réalise un des exercices d'obéissance : le saut de palissade.

Figure 12 : Patrice Foucault et Colt, entraînement 2012 en Normandie. (Source : photographie personnelle)



- **Le pistage et la recherche utilitaire**

Pratiques sportives correspondant aux recherches de personnes égarées et aux recherches de personnes ensevelies sous les décombres.

- **Loisirs**

Enfin, de nouveaux types de sports ont vu le jour et concernent simplement le loisir des chiens de compagnie et de leurs propriétaires : Obéissance, agility, fly-ball...

c) Le chien de compagnie

Outre ces différentes fonctions utilitaires, le rôle principal tenu par le chien d'aujourd'hui est néanmoins celui de compagnon de l'homme.

La domestication a laissé des traces, l'homme a sélectionné des chiens en fonction de leurs aptitudes à certaines utilités comme nous l'avons vu, mais aussi selon des critères esthétiques. **La néoténie**, comme la définissent Coppinger et Schneider (1995), consiste en la persistance chez un animal adulte de caractères juvéniles. Le chien de compagnie est l'illustration parfaite de ce phénomène, comme on peut par exemple l'observer sur la photographie de la figure 13 qui montre des dames et leurs chihuahuas : crâne arrondi, museau court, grands yeux, mais également attrait pour le jeu jusqu'à un âge avancé... L'homme a infantilisé son compagnon, aussi bien morphologiquement que comportementalement, le chien semble désormais rester un chiot éternel, membre à part entière de la famille humaine.

Figure 13 : L'exposition canine de Cruft vue par un chihuahua. Londres, 1967.
(Source : collection Hulton Getty)



Notre second chapitre de la deuxième partie, réservée à *Canis familiaris*, sera consacré à l'étude de ce lien qui unit homme et chien compagnon.

II/ Nature du lien entre l'Homme et le chien de compagnie

1) Le chien dans la société actuelle

Aucun recensement officiel n'existe pour nous renseigner sur la présence chiffrée du chien en France, nous nous contenterons donc ici d'estimations.

L'enquête 2012 menée par la Société Française des Enquêtes par Sondage (SOFRES), à la demande de la Chambre syndicale des Fabricants d'Aliments préparés pour animaux familiers (FACCO)¹¹, a été effectuée à l'aide d'un questionnaire envoyé à 20 000 foyers français appartenant au Panel Postal Métascope¹², soit 53 000 personnes, en Octobre/Novembre 2012. Cette dernière nous donne une approximation du chien en chiffre dans la France actuelle.

Ainsi, près de 7,5 millions de chiens sont possédés parmi les 63 millions d'animaux de compagnie. La population de chiens poursuit donc sa décroissance, avec une perte de 2,24 % par rapport aux résultats fournis par l'enquête 2010, tandis que la population des chats a connu une augmentation d'environ 4 %. La France se situe au cinquième rang à l'échelle Européenne en termes de population canine, avec 25 % des foyers possédant au moins un chien de compagnie.

L'enquête va plus loin, en s'intéressant à la catégorie socioprofessionnelle des sondés propriétaires de chien : les agriculteurs à 78 %, les commerçants, artisans et chefs d'entreprise à 67 %, les ouvriers à 58 %, les employés à 48 %, les personnes dites des professions intermédiaires à 45 %, les cadres supérieurs et représentant des professions libérales à 37 % et les inactifs à 35 %. Le chien trouve donc sa place dans tous les types de foyers humains.

Les races les plus prisées sont le caniche, possédé par 15,6 % des foyers possédant un chien, puis le « croisé » chez 9,2 % des possesseurs de chiens, suivi par le Berger Allemand et le Yorkshire, à égalité avec le Labrador.

Point intéressant, l'enquête s'attarde à la motivation des propriétaires de chiens à posséder un tel animal : la raison majeure, citée par 67 % des propriétaires, est l'amour des animaux ; la compagnie est ensuite citée, par 59 % d'entre eux, puis viennent l'effet bénéfique pour les enfants (29 %), la garde (22 %) et enfin simplement l'esthétique (1 %).

Le sondage Louis-Harris, menée en 1991 par l'Association Française d'Information et de Recherche sur l'Animal de Compagnie (AFIRAC), avait soulevé un point intéressant en établissant la répartition selon la structure familiale des personnes possédant au moins un animal de compagnie. Contrairement aux idées reçues, le taux de possession d'animal était supérieur pour les foyers comptant plusieurs personnes (75 % des possesseurs d'animaux parmi les foyers avec 5 personnes, 59 % parmi les foyers comptant 3 personnes) par rapport aux personnes seules (35 % possédant des animaux) (Rulié, 2002).

¹¹ FACCO - Chambre Syndicale des Fabricants d'Aliments Préparés pour Chiens, Chats, Oiseaux et autre animaux familiers - Enquête SOFRES 2012, Site internet de la FACCO [en ligne], [<http://www.facco.fr/-Population-animale>], (consulté en juillet 2013).

¹² Représentatif en terme de région, habitat (taille d'agglomération), taille du foyer, âge et catégorie socioprofessionnelle des sondés.

La présence du chien dans environ un quart des foyers français atteste de l'importance de la place qu'il prend dans notre société. Intéressons nous maintenant aux différents rôles joués par cet animal, qui en font un compagnon très apprécié.

2) Rôles du chien de compagnie

« *Ce qu'il y a de meilleur en l'homme, c'est le chien !* » (Ducamp, cité par Mouton 2008).

a) Moyen d'accomplissement, de valorisation.

Pour comprendre ce qui pousse l'homme à posséder un chien nous pouvons nous intéresser à la pyramide de Maslow (annexe B), qui expose les motivations conduisant l'homme à agir pour assouvir différents niveaux de besoins. La base de la pyramide consiste en la couverture des *besoins physiologiques*, ensuite l'homme recherche la *sécurité*, puis *l'intégration au groupe (besoin d'appartenance)*. Les deux derniers étages de la pyramide sont le *besoin d'estime de la part des autres* et *l'accomplissement (besoin d'auto-réalisation)*, que l'homme cherchera à accomplir si les besoins précédents sont assouvis. Ainsi, on peut estimer que la possession d'un chien permettait à l'homme préhistorique de répondre à la couverture des besoins physiologiques et à la sécurité. Aujourd'hui encore, le chien répond à cette recherche de sécurité, comme l'illustre la figure 14 ci-dessous d'une plaque d'avertissement fréquemment retrouvée sur les devantures des habitations. Cependant, actuellement le chien permet surtout d'assouvir les besoins situés plus haut dans la pyramide, à savoir l'intégration à un groupe, selon le type de chien possédé par exemple, dans certains cas l'estime des autres, par exemple l'adoption en refuge est une source de valorisation aux yeux des autres, et enfin, au sommet, l'accomplissement. Cette dernière motivation peut être remplie par la possession d'un chien en ce sens que celui-ci est en totale dépendance de l'homme. Ainsi responsable d'un être vivant, l'homme se sent valorisé dans sa réussite à l'entretenir et à en prendre soin (Vincent, 2012).

Figure 14 : Plaque d'avertissement.
(Source : www.accessoires-chiens.com)



b) « Travailleur social infatigable »

Tels sont les qualificatifs prêtés au chien par Brohm (2002), et qui rejoignent ce que dit Servais (2007) lorsqu'elle qualifie le chien de « facilitateur » des relations sociales. Effectivement, le chien faciliterait les interactions entre étrangers en permettant de passer outre les rituels de salutations humains, qui peuvent s'avérer très rigides. Ainsi, l'étude menée par Wells (Département de psychologie de l'université de Belfast) (Ciccotti, Gueguen, 2010), où une jeune femme se promenait dans les rues d'une grande ville Irlandaise en compagnie soit d'un chiot, soit d'un chien adulte de race Labrador, soit d'un chien adulte de race Rottweiler, soit d'une peluche, soit d'une plante, ou encore seule, a permis de montrer que la présence d'un animal est une source plus importante de contacts sociaux par rapport à la présence d'une peluche, d'une plante ou d'aucun attribut. De plus, il est intéressant de noter que la durée des conversations était plus longue lorsque l'expérimentatrice était accompagnée d'un chiot que d'un chien adulte de la même race. Dans la même perspective, dans une précédente expérience Ciccotti et Gueguen ont demandé à un jeune homme d'aborder des jeunes femmes dans la rue, dans le but d'obtenir leur numéro de téléphone. Le jeune homme a obtenu plus du double de numéros lorsqu'il était accompagné d'un chien par rapport à lorsqu'il était seul. Ces résultats confirment que le chien facilite les relations sociales, y compris dans la séduction. Pour aller plus loin, les expérimentateurs ont demandé aux jeunes filles abordées de donner une appréciation sur le jeune homme quant aux projections qu'elles pouvaient faire par rapport à l'idée qu'elles se faisaient de sa gentillesse, de sa tolérance et de la qualité des soins qu'il donnerait à des enfants. Pour les trois critères, les notes étaient significativement plus élevées lorsque le jeune homme était accompagné du chien. Ces résultats tendraient à montrer que l'homme n'est pas perçu de la même manière par ses semblables, lorsqu'il est accompagné ou non d'un chien (Ciccotti, Gueguen, 2010). Le propriétaire de chien joue d'ailleurs sur ce phénomène social, pour transformer son chien en « miroir » de son moi idéal, messenger auprès des autres de sa propre personnalité, ou plutôt de l'image qu'il souhaite donner de lui à la société. Cyrulnik (1999) pense ainsi que lorsqu'un homme décrit son animal, il se décrit lui-même. Ce phénomène a d'ailleurs été utilisé, par exemple par le Président de la République Française François Mitterrand toujours accompagné de son labrador, figure de loyauté et de gentillesse, ce qui lui a même valu d'être représenté aux côtés du Président au mémorial de Soustons (figure 15), ou plus récemment dans un autre contexte, lors du phénomène « Pitt-bull » dont nous parlerons un peu plus en détails au paragraphe 4-c.

Figure 15 : Mémorial de François Mitterrand. (Source : www.mairie-soustons.fr)



c) Source de relaxation

Le rôle apaisant du chien sur l'homme est bien connu et a été maintes fois cité dans de nombreuses études. Servais (2007) quant à elle, tente de répondre à la question : *pourquoi le chien est-il un être qui apaise l'homme ?* D'après elle, l'animal offre peu de signaux et n'exige aucun traitement d'information verbale. L'homme, en permanence assailli de signaux de ses semblables, se trouve alors dans une relation relaxante : ses systèmes perceptifs et interprétatifs sont ainsi mis au repos, ce qui favorise l'observation, sa concentration, mais aussi sa tranquillité. De plus, elle explique qu'une relation avec un animal se limite aux structures élémentaires des interactions : en agissant, je remarque tout de suite l'effet que mon comportement a sur l'animal. Cette simplicité de l'interaction est à la base du lien social, et existe dans les relations humaines, mais a pourtant été noyée dans une foule d'informations notamment médiée par le langage. Ainsi affirme-t-elle qu'un être déficient sur le plan de l'organisation d'une conversation humaine peut tout à fait être compétent pour établir des interactions très structurées avec un animal. L'animal permet donc à l'homme de se concentrer sur ce qui compte au sein de la relation, et ceci lui apporte une sensation d'apaisement. Schulz (2010) va plus loin en définissant « *la consolation par le chien* », qui « *évite d'appréhender l'existence dans son mystère et dans son immensité [...]* ». Il pense donc que l'homme est attiré par le chien, en ce sens ou ce dernier joue le rôle d'un filtre protecteur, occupant son monde mental et empêchant ainsi la survenue des préoccupations propres à l'espèce humaine.

L'autre explication de l'effet relaxant de la présence d'un chien peut être qu'il renvoie à la nature. Pour Bernard et Demaret (1997), la possession d'un chien permet à l'homme de garder un contact avec cette dernière, dans notre société de plus en plus urbanisée. Les propriétaires de chiens sont d'ailleurs amenés à promener leur compagnon, ce qui les invite à entrer en contact avec la nature, et qui, de plus, est une source de bienfaits physiques puisque l'animal les conduit à garder une activité sportive régulière.

d) Source d'affection

Nous arrivons maintenant au point clé du rôle du chien de compagnie puisque, comme nous l'avons précédemment dit, il est cité par 67 % des propriétaires comme raison majeure à la possession d'un chien : « l'amour ».

Tout d'abord source de contact l'animal permet la satisfaction du besoin du toucher, acte très réprimé par nos sociétés en ce qui concerne nos semblables, et pourtant primordial. L'animal offre donc un exutoire, puisque le contact physique de la caresse d'un animal n'est pas tabou nous nous sentons autorisés à le toucher (Servais, 2007).

D'après le psychiatre Schulz (2010), le chien serait à l'homme ce que l'exosquelette est au crustacé : un « *exopsychisme* », ou source extra-cérébrale de motivations et d'émotions. D'autres sources de psychisme externe sont accessibles à l'homme, comme la religion, l'art, ou encore la philosophie, mais semblent plus abstraites et moins sûres que le plaisir immédiat ressenti en caressant son chien.

L'animal peut ainsi être qualifié de « *substitut* », substitut d'une relation intraspécifique utopique, il nous assure de sa présence quotidienne, de son partage sans relâche de tous nos affects et de sa constance, membre de la famille toujours stable lorsque tout change autour de nous. Comme le dit Schulz (2010), « *C'est l'absence d'introspection du chien qui*

rend absolu le pouvoir de l'homme sur ce dernier et c'est probablement ce qui plait à l'homme : la possibilité de bénéficier de la présence et de l'intérêt permanents d'un autre être, une relation sans négociation compliquée, qui autorise pleinement à manifester clairement les petits et gros défauts que développe un être humain au cours de sa vie. Quel soulagement ».

e) Rôles à des périodes charnières de la vie humaine

- **L'enfance**

- **Animal « refuge » :**

Jusqu'à ses six mois l'enfant vit une relation de dépendance vis-à-vis de sa mère, puis va devenir peu à peu indépendant, en se confrontant à la peur, notamment celle de perdre cette dernière, qui apparaît vers le huitième mois. Dès le sixième mois la personnalité de l'enfant commence à se constituer, c'est à partir de ce moment que l'animal peut lui apporter quelque chose. Objet transitionnel, à l'image de celui défini par Winnicott comme « *première possession non-moi* » qui permet la transition de la période de relation exclusive avec la mère à celle avec autrui, l'animal ou le doudou, est un véritable outil d'individuation. Dès trois ans l'enfant est à la recherche de son identité et commence à s'identifier à l'animal, ce qui d'après Condoret l'aide à se construire : « *Ces identifications n'en restent pas moins une sorte de langage, qui, tout en déchiffrant le comportement de l'animal, les aide à mieux se connaître donc à s'accepter [...]* » En grandissant l'enfant est confronté au monde des adultes, sans pouvoir y trouver sa place. Il se sent par conséquent seul, exclut et « *partir à la recherche d'un lieu idéal où il pourra projeter ses besoins affectifs inassouvis sera sa préoccupation première. Pour de nombreux enfants, l'animal de compagnie jouera ce rôle d'écoute, de confident. Il deviendra, en outre un havre, dans lequel les communications ailleurs impossibles pourront à nouveau se réaliser dans un climat de mutuelle confiance* » (Condoret, 1973). La figure d'identification de l'animal, source de sécurité pour l'enfant, l'aide ainsi à se construire humainement, peu à peu. Freud avait d'ailleurs observé : « *Les enfants n'ont aucun scrupule à considérer les animaux comme leurs semblables à part entière. Ils se sentent davantage apparentés aux animaux qu'à leurs parents, qui peuvent bien être une énigme pour eux. Dans un premier temps, la ressemblance est du côté animal, la différence du côté de l'adulte* » (Beiger, 2008). Toutefois, ce rôle pourra être renforcé lors du passage de l'enfant au statut d'adulte, moment difficile où l'animal confident sera d'autant plus sollicité.

- **Animal « éducateur » :**

L'animal joue un rôle primordial dans sa relation avec l'enfant, en l'éduquant de manière inconsciente aux événements de la vie. Ainsi, au travers de cette relation, l'enfant découvre la sensualité, *via* la caresse, le plaisir du contact physique, qui participe à l'assouvissement de ce besoin du toucher qu'a l'enfant. La figure 16 qui suit illustre l'intensité du contact animal-enfant. Ce dernier est également confronté aux événements propres au vivant : naissance, soins aux jeunes, maladie, mort. Cette dernière expérience peut être vécue comme un drame psychologique, mais peut aussi être l'occasion pour les parents de rebondir sur le sujet, en fournissant les explications essayant d'apaiser les angoisses existentielles ainsi éveillées. Enfin, de l'animal protecteur on passera peu à peu à l'animal maternel, endossant alors le rôle de responsabilisateur. L'enfant, investit d'une mission, celle

de prendre soin de son animal en le nourrissant, le soignant, le protégeant, s'essaie désormais au rôle de tuteur, et cette expérience lui permettra de gagner en confiance et en assurance (Adriano, 2002).

Bien sûr, il nous faut tempérer nos propos. Autant un enfant peut apprendre des soins qu'il aura prodigués à son animal, autant il ne faut pas que la charge le submerge, dépassant ses capacités. Ainsi le parent devra toujours superviser. De même, l'animal ne peut pas se substituer entièrement à un parent, il peut compenser, jouer le rôle de médiateur, mais pas remplacer (Adriano, 2002).

Figure 16 : Un enfant nourrissant des perruches à la main au zoo de Spay dans la Sarthe, 2013. (Source : photographie personnelle)



- **Le troisième âge**

Comme nous l'explique Fabre (1992), la société actuelle renvoie une image dépréciative du troisième âge. Économiquement improductive, la personne âgée est mise à l'écart de la société. De plus, loin de l'époque où la cohabitation intergénérationnelle était d'usage la personne âgée actuelle est fréquemment mise à l'écart de sa famille, de par l'éloignement géographique mais aussi les difficultés de communication qui apparaissent avec la vieillesse. L'animal de compagnie, notamment le chien, par tous les rôles qu'il joue auprès de l'homme et que nous avons détaillés auparavant, est un allié très utile pour lutter contre les effets de l'exclusion liée à l'âge.

- Lutte contre l'isolement :

Le chien permet le maintien d'une relation avec un être vivant, sans culpabilité notamment pour les personnes veuves s'interdisant d'établir de nouvelles relations humaines après la disparition de leur conjoint. De plus, la relation avec l'animal ne renvoie pas perpétuellement les personnes âgées à leur état, comme peuvent le faire leurs proches, puisque le chien écoute sans contredire ou remettre en question. Le chien « *facilitateur social* », comme nous l'avons précédemment défini, permet à la personne âgée de garder des relations sociales notamment lors des balades quotidiennes, qui lui permettent par ailleurs de conserver un minimum d'exercice physique.

- Lutte contre le sentiment d'inutilité :

Comme auprès de l'enfant, le chien responsabilise la personne âgée. Lui donnant à cette occasion le sentiment d'être productive, utile, en rythmant ses journées par la distribution de nourriture, les soins, les sorties... La personne âgée se projette ainsi dans l'avenir tout en filtrant les préoccupations existentielles (Schulz, 2010).

Ces bienfaits du chien sur la personne âgée sont bien connus et admis par notre société, chacun se rassure, « *ça lui fait de la compagnie* ». Toutefois il existe des inconvénients à une telle relation d'exclusivité. Tout d'abord pour l'animal, dont les besoins éthologiques sont parfois oubliés (Fabre, 1992), mais également pour la personne âgée elle-même qui peut aller jusqu'à éviter les contacts humains de peur d'abandonner son animal (*ma grand-mère maternelle, par exemple, appréhendait les vacances en famille de peur de laisser son chat seul à la maison, nourrit par un voisin*).

Ces rôles bénéfiques auprès de l'enfant et de la personne âgée, nous conduisent à nous questionner quant au rôle que peut avoir le chien auprès de personnes souffrant de pathologies, aussi bien physiques que psychiques.

3) La zoothérapie

Zoothérapie vient du Grec « *zoo* », animal, et « *thérapeia* », soin, et se définit comme médiation à l'aide d'un animal familier, misant sur son potentiel de stimulation, de motivation et de contact affectif (Beiger, 2008).

Depuis fort longtemps nous savons que la présence animale aux côtés de l'homme a, pour ce dernier, des bienfaits sur sa santé physique et psychique. Le premier cas d'utilisation de l'animal comme thérapeute remonte au IXe siècle, à Gand en Belgique Flamande, où la garde et l'entretien d'oiseaux étaient confiés à des malades en convalescence.

Cependant, comme le souligne le *Groupe de Recherche et d'Étude sur la Thérapie Facilitée par l'Animal* (GRETFA, 2003), un animal se détache du lot, de par la variété de son champ d'action mais aussi car son territoire de vie est le même que celui de l'homme, cet animal est **le chien**.

a) Le chien-médicament

Le chien a tout d'abord été utilisé comme moyen thérapeutique plutôt que thérapeute. Au siècle des Lumières, il était classé dans L'encyclopédie à « *Matière médicale et pharmacie* », et disséqué pour aider à l'appréhension du vivant. Les gants en peau de chien étaient connus pour dissiper les démangeaisons. La migraine sensée être soignée en appliquant sur la tête du patient « *un petit chien tout chaud et ouvert* »... Parfois le chien échappait à de tels sacrifices, on prescrivait par exemple de coucher un petit chien sur le ventre des malades pour dissiper les douleurs de colique, ou encore aux femmes souffrant de montées de lait de faire téter un petit chien à la place de leur enfant disparu.

b) Le chien-thérapeute

On s'est ensuite rendu peu à peu compte des vertus du chien du simple fait de sa présence aux côtés de l'homme. À la fin des années cinquante, le Dr Levinson, psychologue pour enfants à New York, reçoit en consultation un jeune garçon diagnostiqué comme autiste. Son chien, Jingles, présent par hasard, va faire prendre une tournure inattendue à la consultation. En effet, le chien, témoignant d'un comportement habituel à son espèce, tourne autour de l'enfant, le renifle, le regarde. L'enfant jusqu'alors incapable d'interaction avec son environnement, caresse le chien, et demande en fin d'entrevue s'il pourra rejouer

avec lui la fois prochaine. Le Dr Levinson sent alors qu'il a mis le doigt sur un sujet sensible et communiquera dès les années soixante à ce propos, en développant la théorie de la « *pet-oriented child psychotherapy* » (GRETFA, AFIRAC 2003). En France, le Dr Vétérinaire Ange Condoret, déjà cité précédemment, ouvre la voie avec son livre *L'enfant et l'animal* paru en 1970, sept ans plus tard il sera le fondateur de l'AFIRAC.

Dans les années quatre-vingt, ce sont les Anglo-saxons qui entament l'étude des relations homme-animal. Après insistance, le *National Institute of Health* aux États-Unis accorde son soutien financier aux chercheurs explorant cette voie, et dès 1987 les premiers résultats significatifs le poussent à informer la communauté scientifique que « *les futures études sur la santé humaine doivent considérer la présence ou l'absence d'un animal de compagnie au foyer et la nature des relations avec cet animal comme une variable significative. Des preuves convaincantes ont été présentées qui permettent de conclure que les animaux de compagnie sont probablement bénéfiques sur le plan médical à la santé de certaines personnes* ». (GRETFA, AFIRAC 2003).

Les publications sur le rôle bénéfique joué par le chien sur son compagnon humain n'ont pourtant pas attendu ce « feu vert » pour se succéder, en voici un échantillon d'exemples :

-Les chiens et chats comme « *catalyseurs de relations sociales* » entre les pensionnaires des instituts gériatriques, comme l'a décrit Corson en 1981, et les nombreux bienfaits des chiens et chats auprès des personnes âgées, seules ou en institutions (Jegou, 2002).

-La célèbre étude de Friedmann, Katcher et *al.*, publiée en 1983, et qui a montré une réduction significative de la pression artérielle et de la fréquence cardiaque chez des enfants, soit lisant à voix haute soit se reposant, lors de la présence d'un chien dans la pièce. La conclusion était que la présence animale modifiait la perception qu'avait l'enfant de la situation « expérimentale » et de l'expérimentateur, les rendant tous deux moins effrayants et plus sympathiques. Cette étude donne alors un appui à l'idée d'utiliser l'animal comme allié lors des psychothérapies (Friedmann, Katcher et *al.*, 1983).

-Hart (1995) expose une série d'études montrant les bienfaits de la relation animal-enfant : Celle de Bryant en 1950 montre que sur deux cent treize enfants possédant un animal de compagnie, la majorité définit le bénéfice ressenti de cette relation par la « mutualité », c'est-à-dire l'engagement avec un être vivant, qui vient répondre au besoin de lien social et de prendre soin d'un autre être vivant. Un autre point intéressant est celui soulevé par l'étude de Davis en 1987, où 65 % des enfants propriétaires interrogés affirment que le chien pense que l'enfant qu'ils sont est un être merveilleux. Cette relation leur renvoie donc un reflet positif d'eux-mêmes, permettant le développement d'une bonne estime de soi. (Hart, 1995)

-Hart (1995) explique également qu'une série d'études (notamment celles de Hart, Hart et Bergin en 1987 puis Eddy, Hart et Boltz en 1988) ont pu montrer que les personnes en fauteuils roulants accompagnés de chiens recevaient plus de sollicitations, plus de contacts sociaux positifs de la part de la population que lorsqu'ils étaient seuls.

-Enfin, tout simplement, 83 % des propriétaires interrogés par Adell, Bath et *al.* en 1979 étaient en accord avec l'affirmation « *mon chien me donne l'opportunité de parler avec d'autres gens* » (Hart, 1995), renforçant bien ici le caractère facilitateur des relations sociales véhiculé par le chien quelques soient les particularités physiques de son propriétaire.

Les bienfaits tirés de la relation avec un animal sont donc nombreux, étudiés depuis la seconde moitié du XXe siècle, et ne se limitent pas aux seuls bénéfices physiques ressentis par un type particulier de population. Les bienfaits sont divers, vont jusqu'aux bénéfices psychologiques que sont le lien social et l'estime de soi, et touchent tous les humains quels que soient leur âge ou leurs contextes de vie.

c) Activité associant l'animal, ou « AAA »

Au-delà des bienfaits irréfutables de l'animal de compagnie sur son propriétaire, le *Groupe de Recherche et d'Étude sur la Thérapie Facilitée par l'Animal* (GRETFA, 2003), au travers de son livre *Le chien, partenaire de vie*, a souhaité clarifier, définir les règles permettant d'associer l'animal à un projet professionnel et/ou à une compétence spécifique.

En effet, que la démarche soit éducative, sociale ou thérapeutique, elle doit veiller à ne nuire ni aux bénéficiaires, ni à l'animal, ni aux intervenants de la structure. Et surtout, elle ne doit pas être associée à une obligation de résultat mais plutôt à une obligation de mise en place de conditions qui vont permettre au chien d'évoluer de la façon naturelle qui est nécessaire pour l'émergence du résultat attendu. Le GRETFA définit l'AAA comme « *recherche d'un contexte propice à l'émergence d'interactions positives* », et se propose de fournir des conditions nécessaires à sa bonne pratique : présence d'un **intervenant** qui possède des compétences reconnues dans un domaine d'intervention précis ; un **projet** qui soit en accord avec ces compétences, ce qui garanti le bien-être du bénéficiaire mais aussi du chien ; présence d'un **réfèrent**¹³, qui soit responsable du chien, et donc qui possède de bonnes connaissances de l'animal et d'éthologie ; un suivi vétérinaire de l'animal ; une supervision du programme, et bien sûr un respect des règles administratives (exemple : assurance spécifique).

Pour le GRETFA les éléments clés assurant un avenir à l'AAA sont entre les mains des référents, ainsi « *leurs observations consignées au jour le jour, l'inflexion dans un sens ou dans un autre des programmes d'interaction qu'ils favorisent, les réflexions qu'ils émettent dans l'exercice d'une pratique particulière, leur participation à des colloques et séminaires d'information les autorisent à jeter les bases d'expériences reproductibles, sinon quantifiables pour l'instant. De leur qualité et de leur volonté de se faire entendre dépend le développement harmonieux de l'AAA* ».

d) Témoignages

Les études essayant de prouver les vertus des chiens comme thérapeutes sont nombreuses, nous en avons cité quelques-unes. Toutefois, comme le dit François Beiger dans l'introduction à son livre *L'enfant et la médiation animale*, « *La médiation animale, les ateliers de zoothérapie ne feront jamais qu'un enfant devienne plus autiste qu'il n'est, qu'un enfant trisomique soit plus déficient ou qu'un enfant fragile soit plus fragile qu'avant. Un enfant en milieu hospitalier avec la présence d'un chien ne perdra certainement pas son sourire. Alors arrêtons de douter des bienfaits que l'animal peut apporter à toutes les personnes qui sont fragilisées soit par un handicap, soit par une maladie, soit en milieu scolaire, soit en milieu carcéral...* ».

¹³ Le référent et l'intervenant peuvent être une même personne, ainsi les référents des 36 programmes identifiés comme associant un chien à une thérapie occupent des postes très variés : kinésithérapeute, psychologue, musicothérapeute, enseignant, infirmier, aide-soignant...

Il nous a donc semblé important, à ce stade de notre réflexion, de citer quelques témoignages. Ceux-ci sont extraits du livre *Le chien, partenaire de vies* (GRETFA, 2003).

- L'histoire d'Astrid et Hermès :

Petite fille atteinte de trisomie, Astrid ne bougeait toujours pas les bras à l'âge de huit mois. Hospitalisée pratiquement en permanence depuis sa naissance, elle ne faisait pas de progrès dans le domaine psychomoteur et ses proches ignoraient comment s'y prendre pour la motiver. Sa mère fait appel à une infirmière de formation qui propose des programmes de musicothérapie et de relaxation aux enfants handicapés ou victimes de maltraitance, en crèche ou en Institut médico-éducatif. Christine Gatelet intervient avec son chien Hermès, un croisé Groenland/Husky.

« Le bébé était couché sur le canapé. Nous avons laissé le chien s'en approcher doucement. Hermès a soulevé les bras de l'enfant avec sa tête puis ils sont retombés. C'est alors que la petite les a fait bouger dans sa direction ».

Le contact corporel avec l'animal a facilité une communication qui n'arrivait pas à s'exprimer autrement.

- Agnès Levan, éducatrice spécialisée à l'Institut d'éducation sensorielle (Ides), à propos de son ressenti par rapport à l'introduction d'un chien comme partenaire de travail :

« Au départ, on voulait un animal, un petit animal. On se dirigeait vers le cochon d'Inde, facile à introduire, pensions-nous, auprès d'enfants déficients visuels, parfois avec des troubles associés. En préparant notre projet, en prenant notre temps sans chercher à brûler les étapes, nous nous sommes aperçus qu'un chien pouvait apporter tellement plus. Et qu'un chien éduqué permettrait d'aller plus loin, dans de bonnes conditions. Au bout de deux ans, nous avons reçu Ninon, chien d'accompagnement social. À l'Ides, il y a l'avant Ninon et l'après Ninon. Je me demande comment j'ai fait pour ne pas travailler avec un chien avant ».

- Sylvie, infirmière, responsable en Maison d'Accueil Spécialisé (MAS), à propos de son ressenti quant au rôle joué par le chien dans le quotidien de la MAS :

« Le chien permet la cohésion du groupe équipe/résidents, favorise l'ouverture vers l'extérieur, valorise le personnel. C'est une expérience enrichissante qui apporte une autre dimension dans leur démarche de soin. Elle dédramatise le contexte, introduit des notions de joie et d'humour. Le chien a permis d'élargir leur réseau de connaissance, entraîne une meilleure connaissance des collègues, une meilleure compréhension. Il permet de donner un sens à la notion d'équipe car l'animal est au centre, établit un lien entre les différentes professions (équipe d'animation et de soins par exemple) ».

- Dr Didier Vernay, neurologue, médecin-chef de médecine physique et réadaptation, bénéficiaire d'un chien provenant de l'association nationale pour l'éducation de chiens d'assistance pour handicapés (ANCAH), coordinateur du GRETFA et président de l'AFIRAC :

« [...] l'AAA, quand on y a goûté... pourquoi s'en priver ? Cela peut être une alternative ou un complément efficace et ludique à des interventions qui pataugent ou qui sont barbantées ! »

« L'animal n'est pas un thérapeute, il n'est pas psychologue, encore moins psychanalyste. En revanche, il est assurément une béquille contre la phobie ou, dans

un groupe humain, un élément de médiation qui peut permettre à certains individus de se révéler ».

- Boris Cyrulnik, psychiatre, éthologue :

« Vous ne soupçonnez pas le nombre de fois où j'ai entendu : « La seule relation affective que j'ai eu dans mon enfance, c'était avec mon chien. Quand mes parents me maltrahaient, je me confiais à lui pendant des heures et je ne parvenais à m'endormir que contre lui » ».

« Gardons-nous de l'illusion Américaine selon laquelle les animaux guérissent, alors qu'ils contribuent simplement à améliorer les choses ».

4) Quelle place la société accorde-t-elle réellement au chien domestique ?

Tout ce que nous venons de voir fait du chien, et de l'animal de compagnie au sens large, un être occupant une place privilégiée au sein de la société humaine. Nous pouvons légitimement nous questionner sur la place réelle, établie, que la société accorde au chien.

a) Statut juridique de l'animal

Paradoxalement à la force du lien qui unit l'homme au chien depuis l'ère préhistorique, dans le code civil Français l'animal n'est considéré que depuis très récemment comme un *être vivant doué de sensibilité*. En effet, l'animal était jusqu'alors considéré en tant que *bien meuble*, statut qui a animé durant plusieurs années le militantisme de la Ligue Française des Droits aux Animaux (LFDA) soutenue par une vingtaine d'intellectuels.

La notion de sensibilité de l'animal est pourtant apparue en France dans le code rural, où depuis 1976 l'animal est considéré en tant que *meuble sensible*.

Avec le traité d'Amsterdam de 1997, l'animal est considéré au sein de l'Union Européenne comme un *être sensible*.

C'est seulement le 15 Avril 2014 que les députés Français ont voté un amendement qui a permis d'uniformiser le code civil avec les codes rural et pénal, en accordant comme statut juridique à l'animal celui d'*être vivant doué de sensibilité*. Simple évolution juridique, cet amendement ne signerait que les prémises d'un projet de loi bien plus ambitieux sur le statut de l'animal.

b) Protection animale

Si l'animal ne possède le statut juridique d'*être sensible* que depuis peu, il a toutefois fait l'objet de lois relatives à sa protection bien plus tôt. La première loi Française relative à la protection animale est la **loi Grammont de 1850**, « *Les personnes ayant fait subir publiquement des mauvais traitements aux animaux domestiques* » sont alors susceptibles d'être punies d'une amende et d'une peine de prison. Celle-ci sera affichée dans les écoles dès 1881, à la demande de Jules Ferry. À la même époque les premières *Sociétés Protectrice des Animaux* (SPA) voient le jour en Angleterre, puis en France. Une des préoccupations constantes de la SPA était à l'époque de supprimer les scènes répugnantes de violence envers les chevaux. À la fin du XIXe siècle naît un intérêt progressif pour les chiens errants, et des refuges sont créés. Cette mobilisation transnationale en faveur des animaux rentre dans le cadre de « *la civilisation des mœurs* » (Tocqueville) : « *L'habitude de la douceur, à l'égard des animaux domestiques surtout, améliore l'homme, adoucit les mœurs* » (Fabre, 2012).

En 1950 des associations de protection animale se coordonnent et rédigent un texte de proposition de loi qui vise à renforcer la protection des animaux accordée par la Loi Grammont.

En 1970 le Dr Méry, vétérinaire exerçant la médecine canine en cabinet à Paris, fonde le Comité National de Protection Animale (CNPA) qu'il engage en 1974 dans une campagne de diffusion de textes en faveur des animaux intitulés : « *les 12 devoirs de l'Homme envers les animaux* ». La présidente de la SPA de l'époque est aussi député, et avec l'aide de Méry, elle va réunir des parlementaires et des vétérinaires, ce qui aboutira à la rédaction de la *Charte de l'animal*. Cette dernière est à l'origine de la **loi du 10 juillet 1976** qui élargit l'incrimination aux sévices graves et à l'abandon volontaire, et autorise les *Associations de Protection Animale* (APA, reconnues d'utilité publique) à se porter partie civile et à obtenir réparation du préjudice aux intérêts défendus. Dans cette loi, le propriétaire a des devoirs à respecter envers son animal : « *Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce* ». L'animal sauvage n'appartient à personne, il est donc considéré comme *res nullus*, et fait enfin l'objet de mesures de protection (Fabre, 2012).

c) Protection de l'homme, loi contre les chiens dits « dangereux »

Comme nous l'explique Lengellé dans sa thèse sur les *Chiens dits dangereux* (2012), la relation homme-chien n'est pas si harmonieuse que ça puisque des milliers de personnes sont mordues chaque année en France. Si la morsure fait parti du répertoire comportemental normal du chien, et pourrait souvent être évitée si l'homme apprenait à décrypter les signaux comportementaux émis par ce dernier, elle constitue un problème de santé publique. Dans les années 1990, les accidents mortels suite à des morsures de chiens sont peu nombreux (quatorze morts en sept ans), mais très médiatisés. Un phénomène de mode fait parallèlement son apparition, celui « *dans certains milieux, de l'acquisition de chiens particulièrement agressifs tels que les Pit-bulls qui représentent, à terme, un véritable danger tant pour les autres animaux de compagnie que pour les personnes* »¹⁴.

Ces événements ont participé à la naissance d'un vif sentiment d'insécurité, et à l'élaboration d'une loi visant à gérer ce problème de chiens agressifs, comme l'expliquait le Ministre de l'agriculture de l'époque : « *Ce texte a été initialement motivé par les préoccupations croissantes du public, des pouvoirs publics et des élus locaux face à l'augmentation des risques liés à la dangerosité potentielle de certains chiens, mal maîtrisés par leurs maîtres ou volontairement dressés à l'attaque ou au combat* ». Ainsi, avec la **Loi du 6 Janvier 1999** l'homme a « catégorisé » les chiens selon leur dangerosité potentielle et expose leurs propriétaires à de lourdes contraintes (détails en annexe C). En 2007 et 2008, les contraintes liées à la possession de tels chiens sont renforcées, et des dispositions sont désormais prises à l'encontre de tout chien mordeur, quelle que soit sa race. Si la loi a permis d'enrayer le phénomène de mode « pitt-bull », elle montre cependant, plus de dix ans après sa mise en place, ses incohérences. Ainsi Diaz et Debove (2009) exposent les

¹⁴ MICHAUX J-M. (1995), *L'animal et le citoyen : rapport au ministre de l'agriculture et de la pêche*, Paris, consultable sur le site de l'Institut Scientifique et Technique de l'Animal en Ville, [en ligne], [<http://www.istav.net>], (consulté en Juillet 2013).

critères permettant de « décatégoriser » des chiens en se référant pourtant mot pour mot à la loi elle-même. Parallèlement certains chiens subissent un délit de faciès de la part des forces de l'ordre, qui cherchent à faire entrer dans des catégories des chiens loin de présenter les critères morphologiques requis. Ainsi la loi est très difficilement applicable, ce qui a même conduit à l'abandon du projet de l'Observatoire canin du comportement en 2011.

Cibler certaines races, alors que le comportement d'agression devrait être étudié individuellement et dans un contexte précis, n'a pas eu le résultat de diminution du nombre de morsures escompté, mais a diabolisé certains chiens, au risque de laisser penser que les autres étaient inoffensifs. Ainsi, l'institut de veille sanitaire publie en 2010 la proportion des types de chiens les plus fréquemment mis en cause lors de morsures. Sur 485 morsures répertoriées dans huit hôpitaux Français on retrouve le Berger-Allemand en premier (10 %), suivi par le Labrador (9 %) et le Jack Russel Terrier (6 %), tandis que le Rottweiler se trouve à la septième place, et le « Pitt-bull » à la douzième place (Ricard et Thélot, 2010). La répartition des chiens par race n'est pas connue dans la population globale, cette étude ne permet donc pas de conclure quant à une prédisposition raciale à mordre plus, mais on remarque que si les chiens dits de catégories sont impliqués dans 7 % des cas, 93 % des morsures sont le fruit de chiens non concernés par la loi du 6 Janvier 1999.

L'obligation pour tout chien mordeur, et ce quelle que soit sa race, d'être présenté en consultation d'évaluation comportementale auprès d'un vétérinaire est une nouvelle mesure établie par la loi du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux, et qui tend à pallier les insuffisances de la loi de catégorisation. Désormais tout chien mordeur, ou tout chien déclaré potentiellement dangereux par le Maire, doit être pris en considération de façon individuelle et évalué par un expert qui prendra les mesures adéquates pour éviter la survenue d'accidents (Diaz et Debove, 2009). La dangerosité n'est donc plus associée aux seuls chiens catégorisés, mais tout chien est reconnu comme pouvant potentiellement présenter un risque.

Troisième partie :

Le binôme de la rue, Homme et chien sans domicile fixe

I/ Lien unissant les deux protagonistes

1) Des propriétaires à part entière

La population à laquelle nous allons nous intéresser est celle des personnes sans domicile fixe, accompagnées d'un ou plusieurs chiens. Comme nous l'avons évoqué dans la première partie de cette thèse (chapitre II-2-b), la population de personnes vivant à la rue et possédant très fréquemment des chiens est parfois qualifiée de « zonards » (Chobeaux, 2011). Longtemps appelés « *punks à chiens* », ces jeunes n'ont pourtant que très peu de choses en commun avec le mouvement punk, comme nous l'explique Christophe Blanchard (2013) qui s'est précisément intéressé à cette population durant sa thèse de sociologie. Effectivement, si le style vestimentaire de ces jeunes « zonards » se rapproche de celui des jeunes « punks », il n'est pas l'unique signe distinctif de ce mouvement, comme on pourrait le penser en se rattachant à la seule définition fournie par Le Robert (2011), où punk désigne « *un mouvement de contestation regroupant des jeunes qui affichent divers signes extérieurs de provocation (coiffure, vêtement) par dérision envers l'ordre social* ». Le mouvement punk trouva ses lettres de noblesse auprès des groupes musicaux de rock cultes comme le très charismatique *The sex pistols*. C'est alors que les adeptes commencèrent à arborer les signes distinctifs pour revendiquer leur appartenance au mouvement. Si l'on s'intéresse maintenant de plus près aux actuels « zonards », décrits par Chobeaux (2011), on se rend vite compte que leur culture musicale est très différente. En effet, ces groupes ont vu le jour dans les années 1990 lors des festivals musicaux comme ceux de Bourges ou Aurillac, aussi appelés « technivals » ou « grands rassemblements festifs techno ».

Que l'on s'intéresse aux jeunes « zonards », plus fréquemment accompagnés de chiens, ou même aux « clochards » possédant parfois aussi un compagnon « d'infortune », pourquoi ne pas simplement qualifier ces personnes de « propriétaires » ? En effet, si leur point commun est l'absence de logement, l'impossibilité de les rattacher à la propriété d'un bien immobilier s'impose, elles demeurent néanmoins bel et bien les propriétaires de leur animal. Comme nous l'avons vu dans la fin de la deuxième partie de cette thèse (II-4-a), l'animal n'est que depuis peu juridiquement considéré comme *être sensible*, il était encore tout récemment un *meuble* assujéti au droit de propriété. Ce point est soulevé par Blanchard (2013), qui a pu remarquer au cours de son enquête que les propriétaires à la rue sont globalement très connaisseurs du comportement canin, et soucieux de la santé et de la bonne alimentation de leur animal. Ainsi, peut-être parfois même plus impliqués que les propriétaires socialement acceptés, ces hommes qui vivent à la rue avec leurs chiens ne sont jamais considérés comme des propriétaires par la société, alors que ce droit leur incombe. Nous allons donc accorder à cette population cette dimension qui lui va de droit, et étudier le lien qui unit les protagonistes du binôme de la rue : le propriétaire et son chien.

2) Qu'est-ce que le chien apporte à la personne sans domicile fixe ?

a) Mes hypothèses

Cette question est au centre de ma thèse, elle fait partie des interrogations qui m'ont conduit vers ce sujet d'étude de la relation entre la personne sans domicile et son chien : « *Pourquoi les personnes SDF sont-elles accompagnées de chiens ?* », « *Quelle est leur relation ?* », « *Quel lien les unit ?* », et surtout « *Qu'est-ce que le chien apporte à la personne SDF ?* »...

À ce stade, après avoir étudié la relation entre l'homme et le chien de façon générale, depuis la période domesticatoire à nos jours, je peux émettre certaines hypothèses. En effet, comme nous venons de le voir, la personne sans abri est un propriétaire de chien à part entière : pourquoi la relation avec son animal de compagnie serait-elle différente de celle des propriétaires « lambda » ? Des parallèles peuvent donc se faire avec ce que nous avons déjà développé dans la deuxième partie de cette thèse, et être mis en relation avec l'étude sociologique de la population des SDF développée en première partie : le chien comme source d'affection, dans un monde de solitude où par exemple le contact intime entre personnes est quasiment inenvisageable ; le chien comme moyen d'accomplissement, source de valorisation, dans un quotidien où la personne à la rue baigne dans un sentiment de rejet par la société ; le chien facilitateur de relations sociales, lien qui permet d'entamer plus facilement un contact avec la population ; le chien source de relaxation, et qui permet à l'homme sans repère de s'astreindre à des tâches quotidiennes structurant son temps de vie. On ne peut aussi s'empêcher de penser au rôle protecteur joué par le chien, dans la rue où l'insécurité est omniprésente, et pourquoi pas au rôle de source de chaleur, comme le chien « médicament » utilisé au Mexique comme bouillote au contact de la peau des malades... Ce ne sont que des hypothèses, mais elles viennent aisément à l'esprit une fois étudiées la relation homme-chien et la sociologie des personnes qui vivent sans domicile fixe. Nous allons maintenant essayer de trouver des éléments de réponse à la question instigatrice de cette thèse, « *Qu'est-ce que le chien apporte à la personne SDF ?* », en étudiant différentes approches et ainsi voir si les hypothèses que nous avons émises sont légitimes.

b) Approche quantitative

Bien que le sujet se porte difficilement à une approche quantitative, étant donné les difficultés à recenser la population des personnes vivant sans domicile, à recueillir des informations très personnelles, et surtout à poser des mots sur l'étude d'une relation plutôt régie par les sentiments propres à chacun, une étude réalisée en 1994 par des psychologues anglo-saxons semble cependant très intéressante. Kidd et Kidd (1994) ont effectué leur étude auprès de cent cinq sans abri adultes, dont vingt-sept hommes avec chiens, vingt-sept hommes sans chien, vingt-cinq femmes avec chiens et vingt-six femmes sans chien, localisés dans la région Est de la ville de San Francisco, grâce aux associations venant en aide aux SDF. La prise de contact a eu lieu lors des distributions de soupes, dans les parcs ou dans les rues, par le biais de questions à réponse ouverte à propos d'eux et de leurs animaux domestiques. Au départ l'échantillon comportait cent vingt-sept personnes, mais vingt-deux refusèrent de s'exprimer. Le tableau 3 consultable à la page suivante reprend la répartition des résultats en pourcentages de la population questionnée selon ses réponses aux différentes questions.

Tableau 3 : Pourcentages de la population, parmi les propriétaires d'animaux ou non, ayant fourni ces réponses aux questions posées. (Source : Kidd et Kidd, 1994)

	Parmi les propriétaires d'animaux	Parmi les non propriétaires	
Ayant eu un animal durant l'enfance	92 %	83 %	
Ne vont pas et n'iront pas en foyer d'accueil	74 %		
Ont été en foyer mais ne veulent plus y aller	10 %		
Y ont été seulement quand c'était inévitable	15 %		
Ayant le même type d'animal que durant l'enfance	75 %	-	
Ayant possédé un chien pendant l'enfance	66 %	-	
Ayant possédé un chat pendant l'enfance	42 %	-	
Ayant possédé un autre type d'animal pendant l'enfance	6 %	-	
Possédant actuellement un chien	67 %	-	
Possédant actuellement un autre type d'animal	27 %	-	
Affirmant que les foyers d'accueil n'acceptent pas les chiens	98 %	-	
Nourrir le chien est un problème pour eux	58 %	-	
Les soins vétérinaires sont un problème pour eux	55 %	-	
Ayant trouvé un arrangement avec un vétérinaire pour les frais	44 %	-	
Leur animal est l'unique source d'amitié et amour	74 % hommes ; 48 % femmes	-	
Estiment que les SDF avec chiens sont mieux traités que sans	67 %	42 %	
Estiment que cela dépend des personnes	19 %	9 %	
Estiment que la présence du chien rend les gens plus distant	8 %	9 %	
Estiment que la présence du chien ne change rien aux réactions	15 %	40 %	
Pas d'animal pour des raisons financières	-	30 %	
Pas d'animal par impossibilité de bien s'en occuper maintenant	-	21 %	
Pas d'animal car ne veulent pas de responsabilité	-	17 %	
Pas d'animal car « <i>Je ne peux même pas prendre soin de mes enfants en ce moment !</i> »	-	13 %	
Pas d'animal car pas de place pour lui	-	6 %	
Pas d'animal car « <i>Je ne peux même pas prendre soin de moi-même en ce moment !</i> »	-	2 %	
Pas d'animal à cause du chagrin lors de leur mort	-	2 %	
Pas d'animal car n'aiment pas les animaux	-	9 %	
Aimeraient beaucoup avoir un animal	-	48% hommes ; 56% femmes	
<i>A propos des bénéfices de posséder un chien</i>	Compagnonnage	45 %	59 %
	Amitié	11 %	27 %
	Rien	0 %	22 %
	Donner et recevoir de l'amour	34 %	22 %
	Protection	21 %	16 %
	Camarade de jeu	0 %	10 %
	Ne répond pas en retour	6 %	8 %
	Augmente l'estime de soi	0 %	8 %
	Est là pour toi	6 %	0 %
	On peut lui parler	6 %	0 %

Notons qu'il n'y avait pas de différence parmi les propriétaires et non-propriétaires quant à leur statut marital, au fait qu'ils étaient parents ou non. Cette étude dégage plusieurs éléments importants.

- **Importance de la présence de l'animal dans l'enfance**

Significativement plus de propriétaires possédaient un animal de compagnie durant leur enfance, en comparaison aux non-propriétaires ($p < 0,01$). Il n'y avait par contre pas de différence significative entre hommes et femmes quant au type d'animal possédé autrefois.

- **Problèmes liés à la possession d'un animal**

Il n'y avait pas de différence significative entre les propriétaires ou non d'animaux, quant à la propension à aller dans un foyer d'accueil. 98 % des propriétaires ont indiqué que les foyers n'acceptent pas les chiens, et une phrase récurrente rapportée par les auteurs est « *Where my pet can't go, i won't go !* ». 58 % des propriétaires sans domicile affirment que nourrir le chien est un véritable problème, une partie d'entre eux expliquant d'abord nourrir le chien et ensuite essayer de subvenir à leurs propres besoins. Parmi les propriétaires, 74 % des hommes et 48 % des femmes déclarent que leur animal est leur unique source d'amitié et d'amour ($p < 0,01$) avec une proportion d'hommes plus importante.

Les auteurs soulignent qu'aucun test ne permet de quantifier l'attachement d'un propriétaire pour son compagnon, ils expliquent néanmoins que les propriétaires qu'ils ont interrogés leur ont semblé extrêmement attachés à leur animal, et exposent quelques confessions : « *My pet is my whole life* », « *He's my friend, my pal !* », « *She keeps me alive* ». Malgré les réticences exprimées par les non-propriétaires à l'égard des animaux de compagnie des autres personnes à la rue, 48 % des hommes et 56 % des femmes interrogés affirment qu'ils aimeraient beaucoup en posséder un. Vis-à-vis des relations avec la population, significativement plus de propriétaires rapportent que la présence d'un animal rend les gens plus amicaux ($p < 0,01$), et plus de non-propriétaires trouvent que la présence d'un animal ne change en rien l'attitude des gens ($p < 0,01$).

- **Bénéfices ressentis de la possession d'un animal de compagnie pour les SDF**

Les propriétaires rapportent le fait de recevoir et donner de l'amour comme bénéfice principal à posséder un animal, de façon significativement plus fréquente que les non-propriétaires ($p < 0,01$). Quant aux non-propriétaires, ils citent le compagnonnage ($p < 0,01$) et l'amitié ($p < 0,01$) comme bénéfices supposés à posséder un animal de façon significativement plus fréquente que les propriétaires.

L'hypothèse principale émise par Kidd et Kidd, à savoir que les personnes vivant sans domicile sont probablement très attachées à leur animal de compagnie, est confirmée par cette étude. Trente-deux des cinquante-deux propriétaires affirment notamment que la relation avec leur animal est la seule relation actuelle qu'ils aient avec un être vivant.

La deuxième hypothèse est également confirmée, à savoir que plus de propriétaires que de non-propriétaires possédaient un animal durant leur enfance et que la majorité possède toujours le même type d'animal.

Les résultats obtenus par Kidd et Kidd en 1982, à savoir que l'attachement à l'animal était significativement différent chez les personnes célibataires comparativement aux mariées, chez les parents ou non, et chez les hommes ou les femmes, les ont conduits à émettre une troisième hypothèse. Celle que les personnes sans domicile célibataires et sans enfant seraient plus attachées à leur animal que les autres. Cette dernière est infirmée par la présente étude, aucune différence significative dans le degré d'attachement n'a été montrée parmi ces groupes.

La possession d'un animal par une personne sans domicile est difficile, plus de la moitié peine à nourrir son animal et la plupart préfère passer en second si la nourriture se fait rare. Plus de la moitié rapporte des difficultés à assumer les soins vétérinaires. Enfin, un autre problème est soulevé : celui du refus des animaux au sein des foyers d'accueil.

Pour conclure, bien que cette étude ait été réalisée auprès d'une population sans domicile américaine très probablement différente de la population francophone, elle reste la première et l'une des seules études menées auprès des populations de SDF propriétaires d'animaux de compagnie.

Elle permet d'appuyer certaines notions qui se proposent naturellement à l'esprit du chercheur, par exemple le lien d'attachement puissant qui existe entre le propriétaire et son chien. Ce dernier est d'ailleurs dans beaucoup de cas considéré comme unique source de lien avec un être vivant. L'animal est également un lien avec le passé, avec l'enfance, et considéré comme facilitateur de relation avec la population. Nous le détaillerons plus loin, dans le chapitre « II/ Place du binôme au sein de la société ».

La possession d'un animal lorsqu'on vit sans domicile est compliquée de par les frais qu'elle engage, mais aussi de par la non-acceptation des animaux en foyer d'accueil, cette dernière notion sera au cœur du « III/ Sans « domicile » ».

c) Approche sociologique

Intéressons nous désormais à l'approche « qualitative » de la relation entre l'individu et son chien. Nous nous appuyerons notamment sur le travail réalisé par le sociologue Christophe Blanchard au cours de sa thèse *Entre Crocs et Kros. Analyse sociologique du compagnonnage entre l'exclu et son chien*, soutenue en Janvier 2013, unique source bibliographique Française disponible sur le sujet. Ce dernier explique que son travail de terrain a commencé par une étude sur un petit groupe d'individus réalisée pour la ville de Brest en 2006. La méthode utilisée est l'entretien semi directif et l'observation « flottante », avec recueil de données dans la rue ou les squats de manière informelle. Parallèlement, il a réalisé des entretiens avec des professionnels du secteur social et des professionnels du chien. La prise de contact avec les jeunes propriétaires de chiens vivant sans domicile fixe a d'ailleurs nécessité la médiation préparatoire de travailleurs sociaux qui ont permis de l'introduire dans ce milieu, où les individus sont réfractaires à se confier à des inconnus. Blanchard explique également que son statut de « maître-chien », diplôme obtenu au camp interarmées de Suippes durant son service militaire, l'a beaucoup aidé à gagner la confiance en s'appuyant sur le chien comme moyen de communication. Cette première phase exploratoire a laissé la place à une seconde phase de recherche, en 2007, où les groupes ont été à nouveau interrogés pour aller explorer les premiers constats réalisés. Ce travail sur la durée a notamment permis d'établir une relation de confiance caractérisée par des confessions plus intimes des propriétaires interrogés. Une nouvelle dimension a alors été apportée à la méthodologie, avec intrusion dans le quotidien de la population étudiée, permettant une mise en

perspective des discours avec la réalité du terrain. Cela ne s'est toutefois pas déroulé sans un investissement profond de la part du chercheur, qui explique que *« pour pouvoir comprendre qui étaient ces propriétaires, qui étaient leurs chiens ou bien comment ces groupes interagissaient entre eux, il a fallu que je les fréquente régulièrement, de jour et de nuit parfois, et que je m'immerge dans leur réalité quotidienne, toujours difficile, parfois violente, souvent dramatique. Durant ces dernières années d'investigations, au moins cinq de mes informateurs privilégiés sont décédés de mort violente dans des squats ou dans la rue »*. Ce premier travail de terrain a été légitimé par un soutien de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer en 2008. Puis, en 2009, le Pôle Sociétal de la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF) a sollicité le sociologue pour qu'il l'aide à mieux appréhender la population des jeunes accompagnés de chiens vivant à l'abord des grandes gares de France.

Au cours de ses recherches, le sociologue a pu considérer quels liens unissent le binôme de la rue, en voici une partie venant en réponse à notre question de départ, à savoir *« Qu'est-ce que le chien apporte à son maître dans ce contexte de vie ? »*, appuyée par les témoignages évocateurs des informateurs avec lesquels il a échangé.

- **Le chien comme protecteur**

Qu'illustre ce témoignage d'un jeune homme parlant de sa chienne baptisée Vesta :

« Cette chienne, elle m'a toujours protégé ! Au début, elle s'appelait Pink. T'imagines ?! C'est n'importe quoi. Le mec qui me l'a donnée (elle devait avoir six ou sept mois) était bien barré dans son genre. Moi, dès que je l'ai eue, j'ai vu que c'était déjà un beau morceau ! Alors, j'ai décidé de la rebaptiser du nom d'une déesse protectrice, chose qu'elle a toujours fait dans cette galère dans laquelle je suis maintenant » (M., homme 26 ans, une chienne).

Posséder un chien quand on vit dehors est un réel soutien : *« Lorsque tu dors tout seul dehors, tu es bien content d'avoir tes chiens avec toi »* confiait un des informateurs de Blanchard à Rennes. Chiens croisés, souvent de type berger de taille moyenne, la figure du chien dissuade et rassure le propriétaire. Blanchard raconte une anecdote appuyant son propos :

« Ayant donné rendez-vous à l'un de mes informateurs sur la place de la mairie d'une ville où j'enquêtai, j'ai retrouvé celui-ci endormi en plein soleil, affalé sur le bitume. Alors que j'essayais de le sortir de son semi-coma, ses deux chiens déboulèrent tous deux de je-ne-sais-où, me signalant tous crocs dehors qu'il valait mieux que je laisse leur propriétaire poursuivre sa sieste en paix ».

Si ce comportement de protecteur rassure, il peut au contraire être à l'origine de drames comme le montre ce témoignage :

« Il y a quelques années, lors d'un festival de musique auquel je me suis rendu, je me suis endormi sur un banc avec mon chien, un petit bâtard. Je ne disais rien à personne et mon chien n'était pas vraiment du genre méchant ou agressif. Mais quand les gendarmes sont arrivés pour essayer de me réveiller, mon chien a réagi. Il a aboyé, montré les dents et essayé de pincer l'un des flics. Et ben, l'un des deux a dégainé son flingue et l'a abattu sous mes yeux ! » (J., homme 53 ans, deux chiens).

Blanchard explique avoir recueilli de nombreux exemples de réactions disproportionnées des forces de l'ordre à l'égard des chiens de SDF, pourtant *« alarme plus qu'arme »*. Il tient à rappeler que ces derniers ne reçoivent pas d'entraînement spécifique à la défense.

- **Le chien comme raison de vivre, donnant un but dans la vie**

Illustré par les propos tenus par les informateurs de Blanchard dont voici un exemple : « *Sans Jinka, je ne serai probablement pas là à te parler. Elle m'a empêché de me foutre en l'air plusieurs fois ! Tu vois, je ne pouvais pas lui faire ça. Elle a déjà onze ans. Si je m'étais suicidé, qui aurait pris soin d'elle ? En plus, elle aurait pas pu s'habituer à un autre gus que moi, tu comprends ? Elle m'a vraiment aidé à me raccrocher à quelqu'un dans les moments durs. Maintenant, je lui suis redevable tu vois, et c'est à mon tour d'être là pour elle, car elle a pas mal de merdes de santé actuellement* » (T., homme 25ans, un chien).

Cet aspect est également appuyé par les témoignages audio disponibles à l'écoute sur le site de rue89 et recueillis par la journaliste Aurélie Champagne dans son article *Pour les SDF du Fleuron, c'est « Jamais sans mon chien ! »*¹⁵, où Jeff exprime ses sentiments à l'égard de sa chienne Grisou :

« Ca m'a sauvé quelque part. Ben euh déjà quand il me l'a donné je sortais de prison, j'étais en phase de... J'commençai à déprimer quoi, et il me l'a donné, c'est arrivé à point nommé quoi, ça m'a, ça m'a donné une responsabilité et ça m'a,..., ben ça m'a fait renaître en fait ! J'ai mon chien et j'veux pas qu'il aille en fourrière, ou qui lui arrive quelque chose, non j'veux qui reste avec moi, voilà j'me tiens à carreau c'est pour mon chien. Puisque bon j'fais tout pour qu'elle soit en bonne santé, elle est vaccinée tout ça mais euh, ben, là j'suis sous traitement de méthadone, j'essaye de décrocher. J'dis pas qu'ça va arriver comme ça mais, c'est assez difficile des fois euh de résister à l'appel quoi. Mais bon, même si on a notre chien, on a même promis à notre chien, lui dire « oh c'est bon ça y est j'arrête ! C'est fini ! » Ouais j'ai fais ça et chaque fois qu'je me mets une aiguille dans le bras et qu'ma chienne me regarde, j'comprend tout de suite. J'la regarde et j'lui dis que, « c'est bon je sais arrête »».

- **Considérations à l'égard du chien, voix d'expression du rejet de l'espèce humaine à laquelle les personnes SDF abhorrent appartenir**

« Moi, je considère que mon chien est mon meilleur ami. Je suis certain qu'il ne me fera jamais un coup de pute. Il ne me laissera jamais tomber, contrairement à beaucoup d'humains qui m'ont tourné le dos. Ma famille en premier ! Tous des salopards ! Par contre, Léo, lui, c'est un mec droit ! Et pourtant, quand tu le vois comme ça, on dirait pas, hein ?! C'est pas un chien de race. C'est un beau bâtard comme moi. Mais c'est ça notre force à lui et à moi. Les bâtards, ils sont francs. Ils sont pas pervers comme les pures races, hommes ou chiens ! Lui et moi, on est pareils et c'est aussi pour ça que les potes de la rue, ils l'aiment bien Léo » (O., homme 36 ans, un chien).

Le discours des propriétaires vivant à la rue est parsemé de qualificatifs élogieux. Le chien est aimé pour sa loyauté, sa fidélité, sans jamais aucun écart. La confiance en cet ami est totale, et permet un investissement sentimental sans craindre la souffrance. Blanchard va même jusqu'à penser que le chien, naturellement tenu au secret, est le confident idéal pour ces personnes évitant les figures de l'institution sociale que sont les psychologues et médecins.

¹⁵ CHAMPAGNE A. (2011). *Pour les SDF du Fleuron c'est « jamais sans mon chien ! »*, article publié sur le site internet [<http://blogs.rue89.com/>], (consulté en octobre 2013).

« Les chiens valent mieux que la plupart des hommes. L'humanité, c'est de la merde et l'humanisme, une belle connerie ! Je ne fais d'ailleurs confiance qu'à mon chien car je sais que lui au moins, jamais il ne me trahira. Mon chien, il ne m'a jamais fait de mal. Au contraire, il sent les connards venir de loin. C'est pour ça que je me suis souvent fait entuber dans la vie. Mais mon chien, comme tous les chiens, il a une sorte de sixième sens pour repérer tous les salopards » (J., homme 30 ans, un chien).

- **Le chien comme lien à l'enfance**

Nous avons vu plus haut que les parcours de vie des personnes sans domicile fixe sont rarement simples et souvent faits de ruptures familiales. Comme l'explique Blanchard, les propriétaires entretiennent des relations fusionnelles avec leurs chiens, allant jusqu'au développement de troubles comportementaux d'hyper attachement chez ces derniers, et cherchant à combler le manque de tendresse éprouvé.

Ces différents éléments se rattachent aux esquisses proposées par l'approche quantitative de Kidd et Kidd (1994), ainsi qu'aux prémisses sous tendues par nos hypothèses : le chien est indéniablement source d'affection, de sécurité et d'accomplissement pour leurs propriétaires. Des découvertes s'offrent à nous, au travers du chien comme lien avec l'enfance et aussi comme moyen d'exprimer un profond rejet de l'humanité. Intéressons nous désormais au quotidien vécu par le binôme de la rue.

3) Le quotidien

a) Éducation canine

Un aspect souvent entièrement mis de côté lorsqu'on envisage le binôme homme-chien vivant à la rue est celui de l'éducation de l'animal par le propriétaire. Et pourtant, comme le montre ce témoignage d'une auxiliaire vétérinaire extrait de la thèse de Blanchard (2013), les chiens de SDF sont encadrés : *« La plupart du temps, ils ne sont pas attachés quand ils arrivent à la clinique vétérinaire, mais ce sont des chiens sympa qui obéissent bien, qui sont très sociables avec tous les autres chiens, les gens, les enfants. [...] les chiens des marginaux sont bien plus sociables que les autres qui sont autour des jambes de leurs maitres. Même en consultation, pour tenir les chiens sur la table, je suis à la limite plus sûre de leurs chiens que des autres [...] »*.

Le chien en milieu urbain est souvent regardé d'un mauvais œil, rejeté, les propriétaires citadins vivent quotidiennement la cynophobie ambiante. Une marche a d'ailleurs été organisée à Paris le 8 Juin 2013 par l'association *Mon chien, ma ville* pour militer en faveur de la place du chien au cœur des cités, la figure 17 montre une photographie de la tête du cortège. J'y étais présente, en compagnie d'autres étudiants représentant l'ENVA avec le Pr Courreau et de près de 1000 propriétaires accompagnés de leurs chiens, et je me rappelle avoir discuté avec la propriétaire d'une jeune Border Collie : *« On est malmenés, pas aimé, l'autre jour un type a donné un coup de pied à ma chienne juste parce qu'elle se trouvait là, sur son passage, alors qu'elle est adorable, super bien éduquée, j'ai suivi des cours d'éducation canine avec elle. Je fais les choses bien, c'est plus possible, c'est pour ça que je suis là j'en ai ras le bol, et c'est aussi insoutenable pour mes enfants ! »* Face à ce constat, il est légitime de s'interroger sur le ressenti des personnes SDF qui, contrairement aux propriétaires « lambda », vivent en permanence dans la rue accompagnées de leur chien. Blanchard (2013) insiste ainsi sur le fait que ce mode de vie rend l'éducation canine

indispensable. Il explique que l'éducation se décline en deux objectifs, assurer la sécurité de l'animal d'une part et développer sa sociabilité de l'autre.

Figure 17 : La première manifestation cani-citoyenne à Paris. (Source : photographie personnelle)



- **Assurer la sécurité du chien**

Le témoignage suivant, extrait de la thèse de Blanchard (2013), démontre bien l'investissement du propriétaire dans l'éducation à visée préventive.

« J'ai dressé mon chien de la façon suivante : durant quelques semaines, lorsqu'il a trois ou quatre mois, je demande à des gars et des filles de la bande de lui donner de la nourriture. Des trucs bien gras tu vois ; ceux qui donneraient envie même à moi. Au moment où le chien prend un morceau, bang ! Quelqu'un lui file un grand coup de savate par derrière en beuglant afin qu'il associe la douleur à la bouffe donnée par quelqu'un d'autre que moi. Derrière, moi j'arrive avec une gamelle de croquettes et je lui fais des joies, tu vois. Comme ça le pépère, eh bien, il se dit qu'avec moi, il n'y a pas de danger... Dit comme ça on dirait que je suis un vrai salopard avec mon chien. Mais en réalité, je fais ça parce que je l'aime. C'est de la prévention tu vois. Parce qu'on m'a déjà empoisonné deux de mes chiens dans le passé » (G., homme 28 ans, un chien).

Blanchard expose quant à lui une anecdote également très démonstrative :

« Alors qu'ils marchaient sur un boulevard où la circulation était très importante, R. m'a ainsi montré la manière dont il avait procédé pour enseigner à Ficelle comment craindre les automobiles et éviter de se faire écraser. Empoignant le chiot par la peau du cou, à proximité d'une voiture en stationnement, R. n'a pas hésité une seule seconde à projeter violemment l'animal contre le véhicule. En répétant l'opération à plusieurs reprises durant un mois, R. affirmait que le chien avait fini par redouter suffisamment les voitures pour ne pas s'engager seul sur la route ».

- **Socialisation du chien**

Propriétaires de parfois plusieurs chiens, et vivant en groupes d'individus, les rassemblements de nombreux chiens sont fréquents dans le quotidien des personnes SDF. Une bonne socialisation des individus canins est donc primordiale à l'harmonie de ces groupes stagnant au cœur des villes. Les chiens vivent souvent libres, sans attache, et ces regroupements sont eux-mêmes à l'origine de la socialisation. En effet, comme l'explique

Blanchard (2013), les propriétaires qu'il a rencontrés laissent la hiérarchie canine se faire, n'interviennent que rarement lors des bagarres, et les chiens peuvent s'ébattre en groupe de façon autonome. Parallèlement, la socialisation à l'homme et surtout l'obéissance au maître est beaucoup plus cadrée et entreprise dès les premières semaines du chiot.

Après avoir pris ces éléments en considération, on réalise qu'une bonne éducation du chien assure sa sécurité mais aussi celle du propriétaire, vis-à-vis des forces de l'ordre et de la population locale. En effet, un ou plusieurs chiens imposants et vivants librement avec un propriétaire souvent considéré comme suspect sont sources de méfiance, et les contrôles sont fréquents. Un chien non agressif et bien éduqué est un gage de tranquillité pour celui qui l'a à sa charge, 24h sur 24h, en extérieur. De plus, les méthodes d'éducation employées, bien qu'elles puissent paraître brutales pour les novices, semblent généralement adaptées aux conditions de vie et aux objectifs ciblés aux yeux des cynophiles que nous sommes. Ayant effectué un stage d'un mois aux côtés d'une éducatrice canin, qui m'a d'ailleurs permis d'assister à plusieurs entraînements de professionnels de dressage de *MondioRing*, je retrouve dans l'explication par Blanchard (2013) des méthodes employées, et dans les témoignages, une certaine adéquation avec celles utilisées par les professionnels de l'éducation canine. Blanchard (2013) explique d'ailleurs avoir découvert de véritables cynotechniciens parmi les propriétaires SDF, fins connaisseurs d'éthologie canine, chez lesquels une transmission du savoir se fait de génération en génération :

« Pas besoin de baratin entre nous ! Avec mes potes, on se refile les bons tuyaux sur le tas. Tu vois ma chienne Léa, la plus petite ? Eh bien elle avait des problèmes avec l'autorité quand je l'ai récupérée. Je suis allée voir un vieux dans la rue, un ancien militaire. Il m'a donné illico deux trois conseils qui ont marché de suite. [...] Il m'a montré qu'en reprenant certaines bases d'éducation, en étant un peu plus ferme, eh bien on pouvait modifier les choses » (F., femme, deux beaucerons).

Pour temporiser nos propos notons que le sociologue, de par son passé de « maître-chien », est venu plusieurs fois en aide à ses informateurs « dépassés » en leur donnant des conseils d'éducation, acte naturel de rétribution de sa part en retour du temps et des confidences qui lui étaient accordés. Si tous les propriétaires SDF ne sont pas des éducateurs canins professionnels, ajoutons toutefois que la majorité d'entre eux fait preuve d'une grande implication et motivation à avoir des compagnons de galère bien éduqués.

b) Le chien, bouée de sauvetage d'un rythme de vie

Une des principales difficultés à gérer pour le propriétaire est de subvenir aux besoins en nourriture de son chien. Comme l'explique Blanchard (2013), les propriétaires préfèrent donner une alimentation sèche de type croquettes, équilibrée, qui se conserve, est transportable et surtout qui permet d'obtenir des selles moulées, ce qui aide à la gestion d'un autre point clé à gérer en milieu urbain, à savoir le ramassage des déjections canines : *« J'ai toujours un sac sur moi, au cas où mon chien chie sur le trottoir. Comme les gens ne nous aiment déjà pas, il faut mieux leur montrer qu'on n'est pas des gros dégueulasses [...] »* (W., 22 ans deux chiens) (Blanchard, 2013). Durant son travail de terrain le sociologue a remarqué que ses informateurs s'attelaient à nourrir leurs animaux à heures fixes, le chien se présente alors comme élément structurant d'un quotidien souvent décousu comme nous l'avons détaillé dans la première partie de cette thèse (II-4) : il qualifie ainsi l'animal de *« dernière bouée avant un naufrage social définitif »*, qui cadence les journées par les contraintes qu'il impose, comme nous venons de le voir avec l'exemple des repas, mais également avec le besoin en exercice physique, les rencontres avec d'autres chiens, les soins

vétérinaires réguliers... Un point par ailleurs noté par le sociologue est que les propriétaires sont équipés de l'essentiel pour prodiguer des premiers soins à leur chien en cas de nécessité, et qu'il a même côtoyé un propriétaire ayant habillé sa chienne vieillissante d'une parka en hiver pour lui éviter d'attraper froid. Le chien comme élément structurant d'un quotidien que les personnes SDF peinent à rythmer, avec notamment comme repère central les moments de travail dédiés à la manche, voici encore là un nouveau rôle du chien compagnon de vie, ou plutôt de « survie » à la rue, comme le souligne Henri dans son témoignage à propos de son chien Sniper :

*« Si un jour j'aurai un livre à faire, mon titre ça sera ça : jamais sans mon chien ! Voilà. Quand j'serai posé euh, ça fait depuis un moment qu'ça m'travaille, et que j'me dis « tient pourquoi j'ferai pas un livre ? » De ma vie, euh, avec mon chien. Ah ça srait un gros livre ! [...] Ca, ça sra son cadeau. A Sniper, voilà. [...] J'voudrais que ça, que ça lance un message aussi pour les gens. Comment on a pu faire pour survivre. Parce que moi le mot vivre en étant dans la rue, non. C'est pas possible. C'est la survie [...]».*¹⁶

c) Le chien, une amarre à la ville

La population étudiée, celles des « zonards » accompagnés de chiens, est bien loin de l'image du « vagabond » d'autrefois, nomade, « routard », dont la marginalité se rattachait au voyage (Chobeaux, 2011). Cette disparité est très probablement en grande partie due à la présence du chien car il est, comme l'explique Blanchard (2013), « un boulet pour n'importe quel aspirant au voyage » comme l'illustrent les propos qu'il a recueillis de Maurice soixante ans, à la rue depuis neuf ans : « Ceux qui ont des chiens sont plutôt des zonards. Moi, je n'aime pas être bloqué dans une ville. Je suis un routard, un vrai. D'ailleurs, je me fous des aides sociales comme le RMI ou le RSA. Ça vous contraint à rester dans une ville. Tout comme les chiens en fait ». Effectivement, voyager avec un chien est très contraignant dans la France et l'Europe actuelles, et l'obstacle principal qui s'impose aux jeunes « itinérants » est sans aucun doute le prix exigé par la SNCF pour faire voyager un animal :

« Lorsque je veux prendre le train pour aller retrouver mes potes à R., je dois payer un billet à 50 % pour chacun de mes trois chiens. C'est de la folie car étant donné ma situation sociale, moi-même je ne paie que 75 %. En plus une fois que t'as payé ton billet, il faut trouver de la place dans un wagon et évidemment, les billets de train de tes chiens ne comptent pas comme une place « humaine » classique et tu te retrouves généralement debout entre deux wagons pour voyager » (W., homme 43 ans, 2 chiens).

Peu d'alternatives s'offrent aux propriétaires de chiens désireux de voyager, les compagnies de car et les automobilistes refusent en effet de prendre à bord les compagnons à quatre pattes parfois nombreux, certains groupes vont jusqu'à investir dans une camionnette dont l'utilisation sera soumise à la capacité financière à faire le plein de carburant ou non. Le chien est un compagnon certes, qui aide à affronter le quotidien de la rue, mais il se montre également comme une entrave à des aspirations de voyage et de changement. Le binôme se retrouve ainsi greffé à la ville, comme l'illustre inconsciemment l'affiche publicitaire du Samu Social exposée figure 18.

¹⁶ CHAMPAGNE A. (2011). *Pour les SDF du Fleuron c'est « jamais sans mon chien ! »*, article publié sur le site internet [<http://blogs.rue89.com/>], (consulté en octobre 2013).

« Où tu veux que j'aïlle ?! Je n'ai nulle part où aller ! En plus, même si je voulais me barrer de cette ville, je ne le peux plus, à cause des chiens. Je n'ai pas assez de fric pour les prendre avec moi. Du coup, on campe dans ce bled depuis plus de six ans, eux et moi. Et finalement c'est aussi bien comme ça. [...] Et puis tu vois, la zone ici, je la connais comme ma poche et je m'en contente » (L., homme 29 ans, deux chiens) (Blanchard, 2013).

Figure 18 : « Plus on vit dans la rue moins on a de chances d'en sortir ». Affiche publicitaire du Samu Social. (Source : www.samusocial-75.fr)



Les pratiques récentes qui se développent ont tendance à aggraver le processus :

« À mon époque, on voyait beaucoup moins de chiens dans la rue. Ils avaient comme fonction principale de te tenir compagnie et de te protéger lorsque tu prenais la route. [...] Mais aujourd'hui c'est délirant. Tu vois des jeunes entourés de vraies meutes de chiens. C'est pas gérable. [...] Du coup, les mecs, ils bougent plus. Ils stagnent. Et quand ils stagnent, eh ben, ils picolent ou ils se shootent. Bref, avoir trop de chiens, c'est un piège et parfois un piège mortel ! » (A., femme 41 ans, deux chiens) (Blanchard, 2013).

4) Le chien, ciment du groupe

a) Contribution à la quête identitaire

Blanchard (2013) décrit le chien comme véritable signature de l'identité de son propriétaire, permettant d'assurer le lien entre les différents membres des différents groupes, comme l'illustre le témoignage suivant :

« Je reconnais toujours le chien d'un tel et un tel avant de le voir. L'autre fois à Aurillac, lorsque je suis arrivé sur le site, j'ai reconnu Mania. [...] Cette année on s'était donné rendez-vous à Aurillac. Mais, vas-y trouver le gus sur une telle fête ! Mania, elle m'a reconnu aussitôt elle aussi ! J'ai retrouvé son maître juste après » (S. 38 ans, trois chiens).

Comme nous l'avons vu dans la première partie de cette thèse, le sociologue explique que le vécu des personnes sans domicile est souvent emprunt de difficultés, notamment familiales, que la quête identitaire se joue au sein de la rue, et de leur nouvelle « famille » avec laquelle ils partagent les mêmes désillusions, revendications, et où le chien est la clé pour renforcer la particularité du groupe, notion que nous allons dès à présent détailler. Notons au préalable que le rôle du chien comme moyen de valorisation de soi, que nous avons précédemment exposé, est rattaché ici par Blanchard (2013) à une volonté de conformisme et à un besoin de reconnaissance de la part de la société, de façon plus profonde que le

simple rôle de médiateur favorisant l'empathie au cours de la manche, rôle que nous détaillerons par ailleurs plus tardivement.

b) Le chien, socle de la fondation du groupe

Blanchard (2013) explique que les groupes de personnes SDF sont souvent catégorisés, stigmatisés, sans chercher à aller plus loin, alors qu'à l'aide d'une observation fine il s'est rendu compte que ces derniers sont structurés et structurants. Il donne au chien un rôle central au sein de ces groupes, permettant leur cohérence et créateur d'alliances semblables au cadre familial.

- **Le chien, figure de ralliement du groupe**

La présence du chien sert d'argument de cohésion de groupe, permettant à la population étudiée par Blanchard (2013) de se démarquer des autres populations de personnes sans domicile qu'elle exècre. Tout d'abord les « *punks en chocolats* », comme les décrit T. femme de vingt et un ans interrogée par Blanchard (2013) :

« Ils débarquent là en été. Tu les vois arriver déguisés en parfaits petits zonards, leur Perfecto, leur tee-shirt du Che et leur pantalon de treillis qu'ils ont acheté le matin. Mais ces pseudo-loubards, tu les vois seulement quand il fait 22 ou 23 degrés. Quand l'école reprend ou quand il commence à cailler dehors, alors là, il n'y a plus personne ! » et M., homme de 20 ans, qui ajoute « *Ces petits mecs et petites gonzesses qui déboulent d'on ne sait où, ils n'ont pas souvent de chiens. [...] Par contre, d'autres jeunes cons récupèrent des chiots directement dans la rue, tu vois ; ils les prennent pour attendrir les touristes, quand ils font la manche en ville l'été. C'est dégueulasse parce qu'un chien, c'est pas une tirelire à quatre pattes, tu vois. Nous on a des chiens, mais c'est parce que ce sont nos enfants. [...] on ne les exploite pas, tu vois. [...] Bref ces mecs ce sont pas des vrais maîtres, et leurs chiens, ce ne sont pas des chiens de la zone non plus. [...] Un chien d'appartement entouré tout à coup de nos chiens, t'imagines ?! Il se fait bouffer la tronche en moins de deux, le pauvre ».*

Ensuite, le chien permet à cette population de se différencier d'une autre catégorie, celle du *clochard*, figure de l'extrême exclusion, déchéance finale de l'être à la rue, à laquelle les jeunes répugnent à être assimilés. Enfin, les propriétaires « précarisés » interrogés par Blanchard (2013) mettent un point d'honneur à ne pas être confondus avec une autre population qui possède également des chiens, mais qui en fait un usage différent : celle des immigrés ayant contribué à développer un vaste trafic de chiens, faisant la manche en compagnie de chiots pour susciter l'empathie, pratique qui se solde souvent par la vente à la sauvette d'animaux importés et au statut sanitaire incertain.

- **Le chien, à l'origine de réseaux relationnels**

Comme nous l'avons dit, le chien permet de donner une identité propre aux groupes ainsi reconnaissables aux yeux de la société. Son rôle ne s'arrête pas là, il permet également de créer un réel réseau social de personnes partageant les mêmes caractéristiques. C'est ainsi que M. (homme 19 ans, un chien) confie à Blanchard (2013) que son chien a facilité son intégration dans une ville qui lui était inconnue :

« Quand je suis arrivé ici, je ne connaissais personne. Autour de la gare, il y avait un groupe avec pas mal de chiens. Comme ils ont vu que je faisais la manche depuis deux heures, ils sont venus me parler et m'interroger sur Snoz. On a sympathisé. C'est eux

qui m'ont montré les combines du coin. Aujourd'hui je n'ai plus quitté ce groupe. Ils sont devenus mes potes et ceux de Snoz qui s'entend très bien avec les autres chiens. Depuis un an, il est même devenu père ».

Ce dernier point soulevé par le jeune homme, la parenté du chien, est certainement le ciment même des alliances créées entre membres d'un groupe. La reproduction des chiens de la rue est fréquente, qu'elle soit accidentelle « *Je les avais laissés quelques minutes tous les deux dans la rue [...] Quand je suis revenu, ils étaient collés* », ou souhaitée « *Je vais rester encore quelque temps ici car ma chienne, une Amstaff, a été prise par un dogue Argentin ; ça devrait bien rendre* ». Comme nous l'explique Blanchard (2013), les chiots issus des portées sont distribués aux membres des différents groupes avec établissement de liens de parrainage des chiots : le don permet au « papa » du chiot une reconnaissance, une place au sein de la communauté.

Le chien, au travers des dons de chiots qu'il permet, assure ainsi des liens de solidarité entre jeunes « zonards ». Création d'une véritable famille centrée sur la gente canine, le don de chiot s'accompagne de transmission de savoir éducatif et également de statuts de « parrains » dont la fonction est d'assurer l'avenir du chien en cas de difficulté rencontrée par son propriétaire. Au-delà de cette dimension de parrainage, c'est bel et bien une parenté tissée entre propriétaires et animaux qui nous conduit à envisager leurs groupes comme une grande famille :

« Moi, mes quatre chiens, je les considère comme mes propres enfants. Si j'avais des enfants, je les traiterais pareil. Ce sont mes bébés. Les bébés que je ne peux pas avoir dans la rue. Parce que, si t'as un gamin quand t'es à la rue, eh bien on te l'enlève de suite. Par contre, personne ne m'enlève mes quatre gosse » (E., femme 33 ans, quatre chiens).

Le chien est ainsi un repère biographique, dont on cite les anecdotes comme le feraient des parents se remémorant l'enfance de leur progéniture. Blanchard (2013) ajoute à cela que ces relations ne voient le jour et ne persistent que grâce à leur facilité, dans le sens où elles n'impliquent pas le même investissement qui serait nécessaire à une réelle parenté, investissement qui serait difficile pour ces jeunes marginaux, et qui plus est qui leur conférerait une certaine fragilité intolérable dans leur univers « *parce que « s'attacher », aimer, c'est aussi être vulnérable. Et dans l'univers de la rue, « il ne faut jamais être vulnérable »* » (Côté, 1989, cité par Blanchard, 2013).

La famille humano-canine que nous venons de décrire est soudée, même dans les moments difficiles que représente par exemple la mort du chien. Face à une relation si fusionnelle, presque d'égal à égal, le deuil éprouvé peut s'avérer très difficile à surmonter. Des rituels funéraires permettent d'entreprendre la démarche de deuil lors de la perte d'un « membre » canin de la famille, comme nous l'apprend Blanchard (2013) qui a assisté à un enterrement canin au cours de son enquête.

II/ Place du binôme au sein de la société

1) Le chien, facilitateur de relations sociales

Comme nous l'avons vu, la manche est un travail quotidien qui se trouve être le point central de l'organisation de la journée des personnes SDF. Le chien, compagnon toujours présent aux côtés de son propriétaire, participe à sa manière à cette tâche. Effectivement, si le chien n'est pas réellement mis à contribution sa présence seule suffit à jouer le rôle de médiation entre la population et les personnes SDF. Blanchard (2013) a remarqué que la présence de l'animal permet à son propriétaire de se distinguer de l'anonymat habituel. Le témoignage de Jeff, passager du Fleuron, illustre parfaitement ce propos :

« Quand on fait la manche on dit « excusez moi vous auriez une petite pièce ? », la personne elle fouille dans son porte monnaie, elle sort une pièce de 50 centimes elle vous la donne et elle fait « c'est pour le chien ! ». Ca veut dire que bon c'est pour le chien mais vous allez vous faire foutre. C'est euh, c'est ironique mais c'est vrai ! Des fois j'me suis vu avec euh, j'me suis revu avec au moins 6 kg de croquettes, euh, une vingtaine de boites euh, et moi j'devais avoir 3 euros quoi. Les gens pensent plus au chien que, qu'au maitre. C'est vrai qu'avec le chien bon bah les gens donnent, sont plus généreux, et moi quand je fais la manche ben elle peut se reposer, moi j'assume la bouffe euh j'assume sa gamelle, euh son eau et voilà, et l'soir bah quand moi je dors c'est elle qui veille sur moi. On veille naturellement l'un sur l'autre quoi ».¹⁷

Outre cet appel à l'empathie bénéfique au « commerce », dont les propriétaires profitent sans mettre leur chien au travail, ne supportant pas l'idée d'exploitation de l'animal, ce dernier permet de faciliter les relations sociales au même titre que nous l'avons développé dans la deuxième partie de cette thèse au paragraphe sur le chien « *travailleur social infatigable* » (II-2-b). Le chien lui-même peut susciter l'appel au don, non directement destiné à son propriétaire. C'est sur cette facette de l'animal que la fédération « *Gamelles Pleines* »¹⁸ s'est appuyée, et distribue les dons de la population (principalement des croquettes, mais aussi des gamelles, produits antipuces et autres accessoires pour chiens) aux personnes en situation précaire. Une initiative similaire a eu lieu en 2010, l'opération « *Croquettes du Cœur* », où les collectes effectuées dans les animaleries étaient par la suite distribuées aux associations *Les enfants du canal* et *Aurore-itinérances*. Si le produit n'est alors pas directement destiné à la personne mais à son animal, l'objectif est de lutter contre l'exclusion sociale des personnes en situation précaire en leur donnant un coup de pouce pour les aider à nourrir et à soigner leur animal. Néanmoins, l'association *Les enfants du Canal* n'a pas souhaité poursuivre l'opération l'année suivante, craignant une utilisation du binôme de la rue par les animaleries pour faire de la publicité et ainsi augmenter leurs ventes (la figure 19 qui suit illustre l'utilisation de l'image du binôme sur l'affiche publicitaire de l'opération).

¹⁷ CHAMPAGNE A. (2011). *Pour les SDF du Fleuron c'est « jamais sans mon chien ! »*, article publié sur le site internet [en ligne], [<http://blogs.rue89.com/>], (consulté en Octobre 2013).

¹⁸ Gamelles Pleines lutte contre l'exclusion sociale des personnes en situation de précarité en agissant par la dimension animale. Site internet de la Fédération [en ligne], [www.gamelles-pleines.fr], (consulté en Novembre 2013).

Figure 19 : Affiche publicitaire de l'opération "les croquettes du cœur". (Source : www.wamiz.com)



2) Le chien, motif de rejet

Le chien ne véhicule pas qu'une image positive, comme l'illustrent bien la langue Française et ses expressions « Temps de chien », « Sale chien »... Ou même les figures mythiques des canidés, comme *Le grand méchant loup* dévorant la grand-mère du *Petit chaperon rouge* pour mieux le duper et s'en prendre à lui, ou *Le chien des Baskerville*, être mystérieux et sanguinaire... Le chien peut en effet s'avérer être l'incarnation de la sauvagerie et inspirer la méfiance. Les groupes de SDF accompagnés de chiens stagnent dans les villes, comme nous l'avons précédemment déjà abordé. Blanchard (2013) a d'ailleurs étudié les mouvements des groupes au travers de plusieurs grandes villes Françaises : déplacements très codifiés, allant des lieux d'accueil aux pôles attractifs que sont les rues commerçantes et surtout les gares ferroviaires. La cohabitation avec les usagers est donc imposée et ne se passe pas toujours bien, comme l'illustre l'annexe D.

a) La peur

Le binôme de la rue fait peur. Comme nous l'avons vu dans la première partie de la thèse, la personne sans domicile effraie la population, qui préfère l'éviter, voyant « *dans la déchéance d'autrui [...] un possible soi-même* » (Goguel D'Allondans, 2002). Accompagné d'un chien, souvent sans laisse et de gabarit imposant, le propriétaire SDF peut susciter la crainte de la population qui, comme nous l'avons dit, sous estime l'implication du maître dans l'éducation du chien. Après la catégorisation des chiens de type molossoïde avec la loi de 1999, dont nous avons montré les insuffisances en fin de deuxième partie de cette thèse, les craintes de la population envers les possesseurs de chiens « peu recommandables » semblent avoir été calmées. Est-ce pour cela que les esprits se tournent de plus en plus vers les chiens des propriétaires vus à leur tour comme « peu recommandables » ? La crainte de la morsure est palpable, cependant l'institut de veille sanitaire publie en 2010 une étude descriptive des morsures de chiens. Dans 89 % des cas, le lien entre le chien et la victime était renseigné. Ainsi, dans 36 % des cas il s'agissait d'un chien vivant dans le même foyer, dans 30 % des cas du chien d'une connaissance, et dans 12 % des cas du chien de la famille élargie (Ricard et Thélot, 2010). Comme nous l'explique Gilbert (2013), une connaissance basique du répertoire comportemental canin aurait pu éviter la morsure dans bien des cas. S'il peut être compréhensible que la population ait peur des chiens qui divaguent, cette étude peut

néanmoins tenter de la rassurer : au même titre que la majorité des accidents de voiture surviennent près du domicile, la plupart des morsures de chiens sont du fait d'animaux familiers à la victime, mais la peur de l'inconnu persiste. Blanchard (2013) nous explique que le propriétaire à la rue ne cherche toutefois pas à « rassurer », il refuse la plupart du temps de se plier à la législation contraignant à tenir les chiens en laisse : même en cas d'amende, ce refus lui permet de s'affirmer comme ce marginal que la société rejette. Le sociologue fait part d'un incident, relayé par un quotidien régional, où un père de famille s'est fait mordre un doigt par « *trois chiens de SDF* » en protégeant le chiot de sa fillette. Le grand-père de la famille, absent lors de l'incident, adresse au maire de la ville une lettre de protestation extraite de la thèse de Blanchard (2013) :

« Devons-nous laisser ces personnes posséder plusieurs chiens vagabondant sans laisse, par groupe de 4, 6 ou 10 ? Regarder ailleurs pour ne pas voir le problème nous exposera immanquablement... à marcher dans la crotte ! [...] Pour se montrer évolués, tolérants et généreux, devons-nous offrir en sacrifice le visage d'un enfant ou le flanc d'une grand-mère tenant son chien dans ses bras aux crocs d'une meute menée par des clochards entretenus ? Évidemment, ce n'est pas politiquement correct, mais c'est une vraie question ! »

Ces propos d'une extrême violence, invoquant des éventualités complètement décalées de l'intensité de l'incident ayant eu lieu, sont très certainement à rapporter à l'état de choc légitime dans lequel se trouve la famille entière à ce moment précis, mais démontrent à quel point les propriétaires à la rue peuvent servir de défouloir. Une question persiste : la réaction aurait-elle été similaire si le chien du voisin avait été à l'origine de la morsure subie par le père de famille ?

Nous l'avons déjà exprimé, la place de l'animal en ville est difficile à trouver, en ce sens où la population urbaine vit coupée de la nature. Cette dernière a été domptée, pour pouvoir exister dans la cité. On pensera ainsi aux espaces verts délimités, entretenus, aux plantes en pots, aux animaux sauvages parqués dans les parcs zoologiques comme illustré par la photographie de la figure 20 ci-après, aux animaux de rente côtoyés uniquement sous forme de denrées alimentaires ou une fois par an « exposés » au célèbre *Salon international de l'agriculture*, et bien évidemment aux chiens tenus en laisse. La nature a été dominée par l'homme et toute tentative d'émancipation est vécue comme une angoisse, on comprend mieux pourquoi le chien qui divague et son maître, associés à l'état « sauvage » de la vie en dehors des contraintes dictées par la société, sont regardés d'un mauvais œil.

Figure 20 : Enfant parisien photographié devant un hippopotame au zoo de Vincennes, 1995. (Source : photographie personnelle)



b) Urbanisation et hygiénisme

Outre cet aspect de retour à la nature « effrayant », l'animal en ville est synonyme de nuisances. Pensons aux « nuisibles » comme les pigeons, les termites et punaises de lit qui subissent une véritable éradication, et bien sûr aux déjections canines dont la plupart des villes essaient de se débarrasser comme l'illustre la figure 21 suivante, affiche d'une campagne publicitaire de la mairie de Paris.

Figure 21 : Affiche publicitaire pour le ramassage des déjections canines à Paris. (Source : www.vetandthecity.wordpress.com)



Blanchard (2013) propose d'ailleurs de comparer la haine envers les crottes de chiens à cette peur de reprise de ses droits de la nature, à l'image de la crainte des désastres climatiques que l'homme ne peut maîtriser. Il remarque au travers de ses recherches que le mécontentement des populations est bien souvent dirigé contre les personnes SDF, stigmatisées d'être impropres et à l'origine des souillures fécales des trottoirs municipaux. Cependant, nous l'avons déjà évoqué, les propriétaires SDF sont bien souvent assidus à cette activité de ramassage, et peut être même plus que les propriétaires « lambda » dont on peut quotidiennement observer l'incivilité, tant ils n'ont pas volonté à se faire rejeter plus qu'ils ne le sont déjà.

Une fois évoqué ce problème récurrent de l'incivilité supposée des propriétaires de chiens, qui auraient donc tendance à polluer les cités de matières organiques, pensons à un autre motif de rejet, qui est celui de la peur de la contagion. Animal suspect numéro un de par le manque d'hygiène supposé de son propriétaire, et de par sa vie en extérieur, le chien de SDF est considéré comme vecteur en puissance de maladies zoonotiques. Contrairement à la croyance populaire, Blanchard (2013) souligne le fait que les propriétaires de la rue sont très assidus dans la mise à jour du carnet de santé de leur animal. Pour la grande majorité des chiens qu'il a côtoyés identifications et vaccinations sont réalisées, et même déparasitages réguliers. Notons que la population des chiens de SDF fait l'objet d'une seule étude vétérinaire en cours (S. Plourin, étudiante à l'ENVT, thèse « *Recensement des endo et ectoparasites de chiens appartenant à des personnes sans domicile fixe de Toulouse par rapport à une population de chiens vue en consultation de médecine préventive à l'ENV de Toulouse* »). C'est pourquoi une étudiante à l'ENVA, Charline Garreau-Dupin, qui s'intéresse également à cette population de propriétaires peu ordinaires, a décidé d'entamer une thèse établissant un bilan médical et comportemental des chiens accompagnant les personnes à la rue, en vue de mieux cerner à quelle population canine nous avons affaire dans le but d'améliorer la prise en charge sociale des propriétaires. D'après les premiers résultats de son travail, seul un propriétaire sur les seize interrogés ne vaccine pas son chien, et deux sur seize n'ont pas identifié leur animal. Bien que les sources manquent, la médicalisation des chiens vivant à la rue semble être une réalité, au même titre que les problèmes parasitaires inhérents à une vie en extérieur.

c) Le chien, « nuisible »

Blanchard (2013) explique dans sa thèse que la personne sans domicile est bien souvent rejetée de l'espace public, à l'image des animaux considérés comme nuisibles. En effet, les municipalités vont même jusqu'à mettre en place des outils « architecturaux » pouvant sembler anodins aux yeux des passants, mais en réalité à visée dissuasive voire repoussante pour les personnes « habitant » l'espace public : sièges remplaçant les bancs, ou accoudoirs empêchant les personnes de s'allonger sur une ligne de plusieurs sièges dans les stations RATP par exemple, ou même véritables « pics » similaires à ceux utilisés pour chasser les pigeons, disposés à des endroits où le « squat » de l'espace public n'est plus toléré. Sans démarche sociale, la volonté est juste de se débarrasser du « problème », quitte à ce qu'il aille s'échouer dans la ville voisine. Le chien a même été utilisé pour mieux faire fuir les groupes de SDF en 2011 à Saintes, où un répulsif anti-chiens a eu comme objectif de faire partir les groupes stagnants dans les rues mais avec une image moins négative aux yeux de la population, la finalité étant masquée par rapport à l'utilisation en 2007 à Argenteuil du « Malodor », répulsif visant alors directement les sans domicile.

3) Le chien, aimé pour mieux haïr

Au cours de la lecture du travail de Blanchard (2013) je me suis rendu compte que le chien était également utilisé par la société, *via* l'amour qu'elle lui confère, comme un moyen supplémentaire pour rejeter la figure du SDF. Effectivement, le chien est parfois considéré comme première victime du mode de vie de son propriétaire comme l'illustrent les propos d'un commerçant recueillis par Blanchard (2013) « *C'est vraiment honteux d'obliger ces pauvres bêtes à vivre dehors : les maîtres, eux, c'est leur choix, mais les bêtes, les bêtes elles, elles n'ont rien demandé à personne !* ».

L'éducation canine de « la rue », comme nous l'avons auparavant décrite, est propice à ce processus :

« *Ils m'ont littéralement insulté ! Ils m'ont dit qu'on ne frappe pas son chien comme ça, que j'étais un mauvais maître. Pourtant, j'ai fait ça pour qu'il se taise. Si je l'avais laissé aboyer, à tous les coups je me serais fait engueuler aussi !* » (L. homme 26 ans, deux chiens) (Blanchard, 2013).

Fort de mon expérience, étant personnellement propriétaire d'un chien un peu difficile durant sa jeunesse et ayant dû appliquer des conseils de professionnels de l'éducation canine, pourtant bien loin d'inclure une quelconque maltraitance, je me rappelle également avoir reçu le sermon de passants me menaçant d'appeler la SPA alors que je demandai simplement à mon animal de rester couché sans bouger, lors d'un de ses moments de forte agitation. Ce souvenir me fait m'interroger, la *vox populi* semble réprimer des comportements dont elle ne possède pourtant pas les rouages nécessaires pour les comprendre réellement, qu'en est-il envers les marginaux qui suscitent déjà la méfiance ? La maltraitance animale existe, elle est un fait, mais rien ne prouve que les chiens de personnes SDF soient plus maltraités que les autres. En se référant à ce que nous venons d'étudier, nous avons déjà démentis certaines rumeurs, supposant que les chiens ne sont pas suivis médicalement, pas éduqués, mal nourris, agressifs, utilisés uniquement pour apitoyer les passants... Si les méthodes éducatives à la « clochard » que nous avons découvert peuvent sembler rudes aux yeux des non-cynophiles, elles apparaissent comme tout à fait fondamentales à la survie de l'animal dans la rue. L'idée de maltraitance animale alimente la haine de la population envers les marginaux, comme nous l'explique Blanchard (2013) qui rappelle le fait divers relayé par les médias en 2006 où des marginaux avaient été accusés d'avoir éventré sauvagement une dizaine de chiens « passeurs », dans le but de récupérer la drogue dissimulée dans leurs estomacs, lors du Teknival de Chavagne. À l'époque le scandale avait mobilisé l'indignation de la population, tenant des discours offensifs envers les « monstres » désignés, alors que cela n'était qu'une rumeur infondée. Blanchard (2013) s'est interrogé sur le pourquoi d'une telle violence envers cette population, médiée par la présence du chien. Pour tenter d'y apporter des éléments de réponse il s'appuie sur la théorie de Girard (1982) selon laquelle le désir est mimétique et met en jeu une interaction triangulaire : la personne, l'objet désiré et le tiers qui anime le désir. Il prend ainsi l'exemple suivant : une voiture attirera d'autant plus votre envie qu'elle sera convoitée par votre voisin. Ce processus fera émerger une certaine animosité entre les désirants d'un même objet, et peut s'étendre à une population entière, mouvement alors nommé « *crise mimétique* ». Cette dernière est néfaste à l'équilibre communautaire et, pour être apaisé, le groupe va détourner son animosité sur un « *bouc émissaire* » qui incarne les maux de la communauté, dont le sacrifice résoudra les problèmes et permettra l'unité.

Blanchard (2013) propose ce parallèle : le chien est un objet désirable, comme nous l'avons développé dans la deuxième partie de cette thèse il est possédé par un quart des foyers français et revêt des rôles positifs divers auprès de l'homme. La population « bien pensante », qui a tant investi dans cet animal, ne pourrait pas supporter de le voir ainsi désiré au même titre par une population de simples « non-conformistes », avec laquelle elle évite tout contact.

Le SDF serait donc un « *bouc émissaire* » parfait dans cette relation triadique, où le chien joue le rôle d'objet désiré. Blanchard (2013) illustre cette idée de débroussaillage du pourquoi du rejet des SDF qui possèdent des chiens par un fait ayant eu lieu en Mai 2012 : une jeune marginale confie sa chienne à un ami, en vue de régler des soucis administratifs. L'ami qui garde la chienne l'attache dans le jardinet collectif de la résidence où il habite. L'animal dérange les riverains par ses aboiements, ceux-ci appellent la SPA qui recueille la chienne. Le lendemain, la jeune femme se rend au refuge pour la récupérer. Sa demande, bien que légitime, est refusée. La situation se dégrade, la SPA prend l'initiative de s'approprier et vendre les chiots nés de la chienne, de lui retirer sa puce électronique pour l'identifier à nouveau dans le but de la faire adopter. Les démarches de la jeune fille n'aboutissent pas, mais elle reçoit quelques mois après une facture correspondant aux frais de « garde » de l'animal, qu'elle a pourtant désiré récupérer au plus vite, demandes maintes fois rejetées. Essayant de prouver sa motivation la jeune fille s'était même proposée au bénévolat au sein du refuge, tâche qui une fois effectuée avait abouti au rejet de sa demande de récupérer l'animal, la directrice affirmant qu'à ses côtés la chienne était « *en danger* ». Dans cette affaire, apparemment personne n'a cherché à écouter la jeune fille, « *bouc émissaire* » tout désigné, alors que la SPA était dans son devoir de lui rendre l'animal, étant donné que le retrait d'un animal à son propriétaire est de l'unique ressort d'un juge.

III/ Sans « domicile »

1) Le chien compromet l'accès au logement

Nous avons vu au cours de cette troisième partie que le chien apporte beaucoup à l'homme. Nous avons aussi vu qu'il existe des aspects négatifs à cette relation interspécifique, notamment parce que le chien peut parfois servir de motif de rejet supplémentaire de la personne sans domicile. Un nouvel exemple de cette dernière notion est que le chien est un frein majeur à l'accès au logement, qu'il soit d'urgence ou durable. Le chien n'est donc pas qu'un allié pour son propriétaire, il est également une forme supplémentaire de marginalisation.

« Le chien aggrave-t-il l'exclusion ? »

Telle est la question clé de la thèse de Blanchard (2013).

a) Les normes de l'accès au logement

Rappelons, comme nous l'avons dit en première partie de cette thèse, que l'accès au logement a été défini comme un **droit fondamental** par la loi Besson de 1990. Puis, la loi du 5 Mars 2007 relative au Droit au Logement Opposable (DALO) et au Droit à l'Hébergement Opposable (DAHO) a vu le jour. Elle concerne les personnes prioritaires dont font partie les sans domicile fixe, et permet *via* un recours amiable devant des commissions de délibérer du statut de prioritaire de la demande qui, s'il est reconnu, engage le Préfet à libérer un logement dans un délai de trois mois dont le loyer est calculé selon les ressources de la personne. Depuis 2012, lors de délai d'attente anormalement long, tous les demandeurs de logement social peuvent avoir recours à un tribunal, et l'État peut être contraint à payer une astreinte. Néanmoins, si ces dispositions semblent venir comme réponse tant attendue à la précarité, on peut se demander pourquoi les personnes sans domicile sont encore si nombreuses ? Il semblerait que les modalités administratives soient très compliquées, peu facilitées, peu accessibles et que les personnes à la rue se heurtent à ces contraintes sans l'aide qui leur serait nécessaire. La situation stagne donc, la personne à la rue se sent dépassée par le dispositif, et « choisit » de poursuivre son mode de vie, non sans avoir essayé de s'en sortir, comme le sous-entendraient les discours simplificateurs « *Ce sont des populations suivies par les services sociaux, mais qui refusent d'être aidées* » (Conseillère municipale de Rennes, citée par Blanchard, 2013). Au-delà de ces revers administratifs, la question qu'on peut se poser est celle de la place que peut tenir le chien dans cet échec à l'accès au logement. Comme nous le verrons dans la sous-partie qui suit, le chien semble en effet banni des logements sociaux mais également des enceintes publiques administratives. Pourtant, si on se réfère à la réglementation stricte aucune loi n'interdit en France l'accès des animaux à l'intérieur d'un établissement ou la possession d'un animal par un locataire :

« I - Sauf dans les contrats de location saisonnière de meublés de tourisme, est réputée non écrite toute stipulation tendant à interdire la détention d'un animal dans un local d'habitation dans la mesure où elle concerne un animal familial. Cette détention est toutefois subordonnée au fait que ledit animal ne cause aucun dégât à l'immeuble ni aucun trouble de jouissance aux occupants de celui-ci.

Est licite la stipulation tendant à interdire la détention d'un chien appartenant à la première catégorie mentionnée à l'article L. 211-12 du code rural et de la pêche maritime.

Il - Les dispositions du présent article à l'exception de celles du dernier alinéa du I, sont applicables aux instances en cours. »¹⁹

La loi de 1999 fait une exception pour les chiens catégorisés, dont l'accès aux lieux publics est soit soumis à des règles (avec muselière et laisse pour la deuxième catégorie) soit interdit (pour la première catégorie). Un aspect fréquemment mis en avant par les structures refusant l'accès des animaux est l'hygiène. Une fois de plus, leur refus n'est appuyé par aucune loi, même l'article 47 du décret 74-27 du 14 Janvier 1974 relatif au fonctionnement hospitalier et qui y interdisait l'accès des animaux domestiques a été abrogé en 2003.

b) Rejet de l'animal

Le point qui revient fréquemment à la bouche des propriétaires sans domicile est le refus du chien au sein des structures d'accueil d'une part, mais également de toutes les formes d'entités administratives. Le témoignage d'Henri, passager du Fleuron propriétaire d'un Berger-Allemand, recueilli par la journaliste Champagne, expose clairement les problèmes auxquels sont soumis les SDF possédant un chien :

« J'm'appelle Henri et moi ça fait depuis bientôt 18 ans quand même, fin ça fait déjà 20 ans que j'parcours, j'vais de ville en ville, que, fin j'galère quoi. Et, bon ben j'vis avec mon chien bien entendu, Sniper, et euh depuis ben on s'est jamais quitté quoi. Je viens au Fleuron pour le chien et pour moi, parce qu'on a accès à rien avec nos chiens, moi ça m'bouffe de l'énergie quoi. Voilà. Si par exemple j'ai besoin de prendre une douche, un bain douche, et ben il faut que j'le mette dehors. S'il faut que j'rentre euh, ne serais-ce que pour prendre le courrier, une adresse fixe, comme à la PSA de Bastille, et ben les chiens sont pas admis. C'est nulle part, il faut toujours qu'on laisse le chien dehors attaché. Pareil, on peut pas rentrer avec le chien dans le métro, il est strictement interdit, donc si on peut pas prendre le métro comment on peut faire les démarches et où il faut aller, à l'autre bout de Paris. Par exemple, comment on fait ? Je fais tout avec mon chien, ou rien. Voilà. Mon chien c'est ma vie, c'est, c'est ma famille quoi, c'est tout ce que j'ai dans le cœur quoi. Et ça moi, on pourra pas m'retirer mon chien pour x raisons. Ça non. Hors de question, mon chien il est là. Quelles que soient les conséquences que j'aurai ben, c'est jamais sans mon chien »²⁰.

Si le refus du chien dans les locaux administratifs, ou dans les transports en commun, ne semble pas déranger le propriétaire « lambda », on comprend facilement qu'il en est tout autrement pour le propriétaire à la rue. Effectivement, si l'animal n'est pas accepté dans ces locaux le propriétaire n'a aucune alternative pour le faire garder, il n'a pas de lieu sûr où laisser son chien seul en son absence. Ce problème est une véritable entrave aux démarches que la personne doit effectuer, allant de la « simple » prise en charge personnelle avec l'hygiène corporelle, comme l'explique Henri lorsqu'il veut prendre un bain-douche,

¹⁹ Légifrance, le service public de la diffusion du droit – Article 10 (version en vigueur au 24 Mars 2012) de la loi n° 70-598 du 9 juillet 1970 modifiant et complétant la loi du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel, Site internet Légifrance.gouv.fr [en ligne], [<http://www.legifrance.gouv.fr/>], (consulté en Mai 2014).

²⁰ CHAMPAGNE A. (2011). *Pour les SDF du Fleuron c'est « jamais sans mon chien ! »*, article publié sur le site internet [<http://blogs.rue89.com/>], (consulté en octobre 2013).

jusqu'aux démarches administratives qui ont justement pour objectif premier une prise en charge de la personne en vue d'une réinsertion. Outre les démarches du quotidien, le problème que nous avons évoqué et qui est certainement le premier rencontré par les propriétaires sans domicile est celui de l'accès au logement.

- **Le logement « d'urgence »**

Peu de centres d'accueil acceptant les propriétaires de chiens avec leurs animaux existent. Nombre d'entre eux ne fait d'ailleurs que tolérer la présence animale, à l'attache ou en box, à l'extérieur de la structure. Ce problème de prise en charge du binôme à la rue explique le refus des propriétaires d'accéder à ces centres d'accueil d'urgence, préférant effectivement la rue avec leur animal à un accueil inadapté. Un témoignage recueilli par Blanchard (2013) montre bien les lacunes éprouvées par les centres d'accueil vis-à-vis de la présence animale :

« L'assistante sociale que j'ai rencontrée le mois dernier m'a dit que pour bénéficier d'une chambre en CHRS, ou même d'une chambre d'hôtel pour la nuit, il fallait d'abord que je trouve une solution pour Frizer. Putain ! C'est n'importe quoi. Qu'est-ce qu'elle croit, j'ai dit ! Vous avez un chien, vous, j'ai dit ? La conne, tu sais ce qu'elle a répondu ? Eh ben, elle m'a répondu que oui ! Tu peux croire ça ? [...] Je lui ai dit : vous, vous sépareriez de votre chien ? Là, elle me fait non de la tête. Alors, je lui ai demandé pourquoi moi je devais le faire ? Elle m'a répondu que dans les centres d'hébergement c'est trop compliqué avec les autres usagers, avec les mesures d'hygiène et tout ça, et en plus les mecs qui géraient ce genre de structures, ils n'étaient pas formés pour ça et ils ne savaient pas comment gérer les situations en cas de problèmes » (S., homme 21 ans, un chien).

- **Le logement « durable »**

Blanchard (2013) fait part des confidences d'une assistante sociale, élue d'un conseil général, lui expliquant que *« si la personne est propriétaire d'un chien, elle (je) ne traite même pas le dossier. Ces personnes ont déjà suffisamment de problèmes comme cela ; pour s'en sortir, elles n'ont pas besoin de s'en rajouter »*. Ces propos ne sont pas sans nous rappeler la volonté moralisatrice et normative de la prise en charge « sociale » à ses débuts, dès le XIIe siècle. Encore aujourd'hui, la personne en situation de précarité semble devoir se soumettre à une normalité pour se réinsérer. Cela va jusqu'au chantage : se débarrasser de ce boulet à quatre pattes pour accéder au graal, préliminaire indispensable à une vie « normale », le logement. Blanchard (2013) décrit cela comme une proposition indécente, imposée par les acteurs sociaux comme un sacrifice paraissant bien normal au vu de ce qu'il engage. Il évoque ainsi une anecdote, celle d'un jeune homme de vingt-huit ans à la rue depuis seize ans, accompagné de trois chiens. Le graal se présente à lui, une structure acceptant l'idée qu'il intègre un logement individuel avec ses animaux, après une période d'essai en centre. Mais le chantage est là, pour se faire il devra se séparer d'un de ses chiens. Le jeune homme, motivé, accepte. Plusieurs mois d'essai s'écoulent, où ses deux chiens sont astreints à coucher dehors dans le chenil qui leur est réservé. Tout se passe bien, donc, jusqu'au jour où le jeune homme prend part à une bagarre dans le centre, en tentant de séparer deux individus. Son contrat est immédiatement suspendu et on l'engage à réintégrer la rue sans se pencher sur ses tentatives d'explication, retour à la case départ donc, un ami canin en moins. Le manque d'accompagnement lors de la prise en charge sociale du binôme

de la rue en vue d'une réinsertion est très clairement exprimé par le témoignage suivant, recueilli par Blanchard (2013) :

« Mon référent social m'a trouvé un logement, et m'a dit que ça serait bien de faire une formation [...] J'étais plutôt partant, mais je lui ai demandé immédiatement ce que j'allai faire de Toglias, mon berger. [...] Là mon référent il a commencé à me faire toute une histoire ; il s'est même un peu énervé en me disant que dans la vie, on ne fait pas ce qu'on veut [...] Moi, ma question s'arrêtait à « Okay, mais pour mon chien, je fais comment ? » Bref, il m'a dit d'aller bosser, et que le chien allait s'habituer de toute façon. J'ai été assez con pour l'écouter. Résultat : le chien a défoncé tout l'appartement, mangé le canapé et fait chier tout l'immeuble [...]. Un soir, en rentrant, j'ai même trouvé les plaques électriques allumées ! Comme il est plutôt grand Toglias, il m'attendait en regardant par la fenêtre de la cuisine. Je pense qu'avec ses pattes il avait touché les boutons des plaques. [...] Finalement, comme tout ça me stressait pendant le boulot, j'ai décidé de tout lâcher au bout de deux mois » (A. homme, 24 ans, un chien).

2) Avenir de la prise en charge sociale des SDF : la prise en compte du chien

À ce stade de notre réflexion, nous comprenons bien que l'avenir d'une prise en charge sociale adaptée des propriétaires sans abri comporte la prise en compte du « facteur chien ». Bien qu'on puisse le présumer au vu de ce que nous venons d'exposer, cette idée n'est pas nouvelle, ainsi l'étude de 1995 de Singer, Hart et Zasloff la propose dans sa conclusion. Après avoir fait un état des lieux des publications déjà existantes, les chercheurs s'essayaient aussi à poser des mots sur la relation entre les personnes sans domicile et leurs chiens. Les résultats trouvés vont dans le sens de ceux exposés par Kidd et Kidd (1994) et les nouveaux points qui nous intéressent ici sont les suivants : sur les soixante-six personnes sans domicile interrogées (rencontrées lors de leur accès à des soins vétérinaires gratuits dans une clinique de Californie) 62,5 % des hommes, 69 % des femmes, 69 % des individus à la rue depuis peu et 63,6 % des individus à la rue depuis longtemps affirment vouloir retrouver un logement et « sortir » de la rue. Quand on les interroge sur les conditions à remplir dans la quête d'un logement : 93,3 % des hommes, 96,4 % des femmes, 96,6 % des individus à la rue depuis peu et 93,3 % des individus à la rue depuis longtemps affirment qu'ils ne laisseront jamais leur animal de compagnie en contrepartie d'être relogés. Quand on les interroge par rapport à l'accueil en foyer : 60,6 % des hommes, 33,3 % des femmes, 37,5 % des individus à la rue depuis peu et 56,2 % des individus à la rue depuis longtemps affirment pouvoir vivre partout du moment qu'on accepte leur animal et qu'il ne s'agisse pas d'un foyer d'accueil ; et parmi les individus à la rue depuis peu 30,8 % des hommes, 77,8 % des femmes avouent **avoir déjà été refusés en foyer d'accueil à cause de leur animal** tandis que c'est le cas pour 71,4 % des hommes et 66,7 % des femmes à la rue depuis longtemps (Singer, Hart et Zasloff, 1995). Les chercheurs mettent alors le doigt sur le fait que l'accès au logement est compliqué par la présence animale. Malgré la volonté nette d'être relogé pour plus de la moitié des sans domicile interrogés, on observe le frein que constitue leur animal de compagnie alors qu'il devrait être totalement intégré dans la prise en charge. De plus, les propriétaires interrogés ont également répondu au questionnaire standardisé « The Beck Hopelessness scale » créé en 1974 et qui essaie d'estimer à quel point l'individu est psychologiquement atteint par les expériences négatives de sa vie. Les personnes interrogées présentent les mêmes scores que des sujets « neutres », sans être donc particulièrement dépressifs ou sans espoir : la présence animale pourrait-elle être à l'origine de ce mieux-être dans des conditions de vie pourtant pénibles ? C'est ainsi que Singer, Hart

et Zasloff concluent que la solution serait de considérer comme une unité l'homme à la rue et son animal, et d'enfin s'atteler à créer des conditions de vie décentes pour ce binôme.

En France l'idée a été soulevée en 1997 par le secrétaire d'État chargé de l'action humanitaire d'urgence, Xavier Emmanuelli. Dans une lettre de mission adressée à Jean-Pierre Roger, ce dernier remarque déjà que « *la présence d'animaux de compagnie aux côtés des personnes sans abri est un phénomène qui a pris ces dernières années une importance grandissante et auquel les dispositifs d'accueil et d'hébergement se révèlent souvent incapables d'apporter des réponses satisfaisantes* », il commande donc un rapport sur l'état de la prise en charge du binôme de la rue associé à des propositions d'améliorations ayant « *comme but principal d'éviter que la possession d'un animal de compagnie ne constitue un facteur pénalisant pour les personnes souhaitant être accueillies dans des structures d'hébergement* » (extraits de la lettre de mission du 23 Avril 1997, consultable en annexe E). Le rapport ainsi rédigé offre un état des lieux de la situation de l'époque et les préconisations attendues, mais la situation actuelle nous prouve qu'elles n'ont pas ou peu été appliquées.

a) Tentatives de prise en charge sociale du binôme homme-chien, quelques exemples

- **L'association *Les exclus***

À Brest, cette association a vu le jour à la fin des années 1990. Elle a été fondée par un groupe de « routards » mené par l'un des leurs comme président, dont l'objectif était d'obtenir de l'aide de la part de la mairie sous forme d'un lieu permettant l'hébergement des SDF accompagnés de chiens. La mairie de la ville a fourni à l'association les locaux demandés suite aux protestations, ces derniers devinrent rapidement la référence en matière d'accueil acceptant l'animal. Fort de son succès, l'association a du mal à répondre favorablement à toutes les demandes d'accueil référées par le 115.

- **La Maison de Coluche**

À Nantes, cette structure d'accueil d'urgence qui a vu le jour en 2009 compte neuf places pour l'accueil des chiens. Une chambre est fournie à la personne sans domicile, pour une durée indéterminée, et est accessible de 16h à 10h. La journée la structure doit donc être quittée par les usagers, mais un chenil est mis à disposition et permet aux personnes de laisser leurs chiens si elles le veulent.

- **La Maison**

À Rezé, tout près de Nantes, cette structure d'accueil de jour a pris le parti de permettre l'accès aux usagers accompagnés de chiens. L'entrée des propriétaires et de leurs chiens se fait par le garage, et les chiens ont à leur disposition un jardin entièrement clos jouxtant le jardin des usagers. Ainsi les chiens n'entrent jamais dans les locaux communs, et ne sont pas en contact avec les usagers qui ne le voudraient pas.

- **La Tannerie**

À Nantes, cette structure d'accueil d'urgence de l'association *Saint Benoît Labre* propose un accompagnement personnalisé pour aller « *de l'urgence à l'insertion* »²¹. En moyenne la capacité d'accueil est de deux chiens pour l'accès au logement, deux chambres sont ainsi situées au rez-de-chaussée avec un chenil « privé » extérieur attenant, directement accessible par la chambre. Un autre chenil extérieur est accessible pour l'accueil de jour, comptant trois places en moyenne.

- **La Maison de Rodolphe**

Créé en 2010 à Lyon, ce logement d'urgence comprend trente places dédiées à des familles et dix places dédiées aux propriétaires de chiens. Un don privé a permis cette innovation et sa construction rapide. La structure est divisée en trois bâtiments : un réservé aux familles, un deuxième réservé aux hommes et dans lequel se trouvent les bureaux, infirmeries, et salles des bénévoles, et le troisième dédié aux parties communes, dont l'accueil. Parallèlement, deux jardins, un potager et dix boxes destinés aux chiens sont disponibles. Face à son insertion en pleine ville, et notamment juste à côté d'un lycée, des règles de vie ont été établies pour que l'intégration se déroule au mieux (notamment le maintien des chiens en laisse à l'extérieur et le ramassage des déjections canines) et cette dernière a été un succès grâce à la participation active des usagers.

- **La Place**

À Grenoble, cette structure d'accueil a été créée en 2008 par l'association *le Relais Ozanam* suite au mouvement de l'association *Don Quichotte*. Des bungalows ont ainsi accueilli des personnes sans domicile, avec ou sans chien, en s'adaptant à la réalité du terrain plutôt qu'en cherchant à adapter les usagers à la structure, comme l'explique Blanchard (2013). Faute de subventions, malgré un fonctionnement prometteur, La Place a fermé ses portes après trois ans d'activité.

- **Le Fleuron**

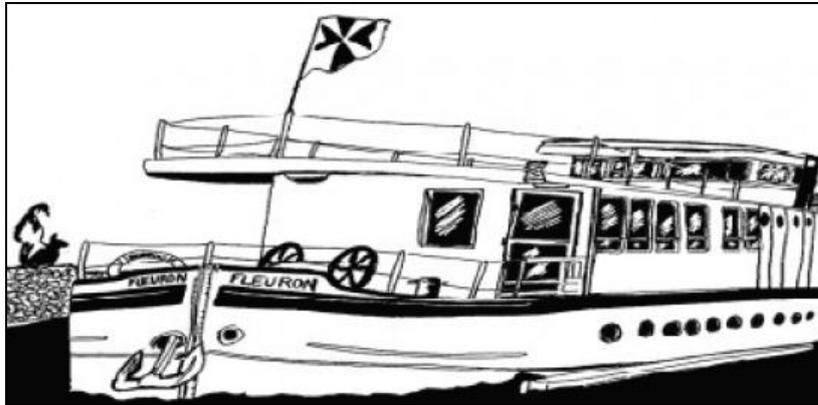
La péniche Le Fleuron, amarrée dans le 15^e arrondissement de Paris, a été créée en 1999 par la *Fondation 30 millions d'amis* et l'*Ordre de Malte*. Cette idée était d'ailleurs déjà évoquée dans le rapport de 1997 de Roger dont nous avons précédemment parlé. Cinquante places en cabine, dont vingt-cinq pour les propriétaires de chiens, sont disponibles toute l'année. Pendant de nombreuses années des interventions d'équipes vétérinaires, docteurs (Dr) et étudiants de l'ENVA appartenant à l'association *Soigner l'Animal Pour Aider l'Homme* (SAPAH), permettaient des consultations gratuites un mercredi soir par mois.

La figure 22 ci-dessous représente une illustration du Fleuron tirée de l'article d'Aurélié Champagne dont nous avons appris de nombreux témoignages. Malheureusement, ces actions parallèles au simple accueil ont pris fin suite à des problèmes de gestion administrative.

²¹ Asso Saint Benoît Labre – Nos actions, Hébergement/Insertion, Site internet de l'association [en ligne], [<http://asbl44.com>], (consulté en Juin 2014).

Figure 22 : Illustration de la péniche Le Fleuron.

(Source : Champagne A. (2011). *Pour les SDF du Fleuron c'est « jamais sans mon chien ! »*, article publié sur le site internet [<http://blogs.rue89.com/>]-Volp)



- **Itinérance**

Centre d'accueil de jour situé dans le 10^e arrondissement de Paris, l'un des seuls acceptant les personnes accompagnées de chiens.

- **Réponses partielles**

Certaines structures sociales, de gestion administrative ou d'accueil, trouvent comme réponse à donner aux propriétaires de chiens l'installation d'anneaux en métal où accrocher leur animal le temps de gérer leurs affaires. Solutions transitoires, sans prise en charge réelle et bien loin de permettre quelque chose de durable, de telles installations sont en plus souvent mal pensées. Blanchard (2013) donne ainsi l'exemple du CCAS de Brest où un anneau d'attache a été installé, juste à côté de la porte d'entrée, ce qui rend donc l'accès difficile aux usagers surtout s'ils ont peur des chiens, et qui crée des nuisances *via* les aboiements des chiens sans cesse agités par le passage.

Si ces structures ont tenté d'apporter une amélioration de la prise en charge sociale du binôme homme-chien à la rue, elles montrent pour la plupart des insuffisances. D'une part structurellement, soit car le nombre de places disponibles est très restreint soit car les chiens doivent rester en box à l'extérieur, solution inadaptée aux yeux des usagers. D'autre part dans leur fondement, car elles ne permettent que l'accueil transitoire des personnes sans chercher à rebondir sur la relation qu'ils ont avec leur animal pour pouvoir jouer sur leur réinsertion, comme aurait voulu le laisser penser Roger (1997) dans son rapport quand il évoque *Le Fleuron*.

L'étude de Labrecque et Walsh réalisée au Canada en 2011 donne l'exemple des deux seuls centres d'accueil pour femmes sans domicile du pays qui acceptent les animaux.

-Le premier à Halifax, où les animaux sont acceptés mais de façon très encadrée : niches à l'extérieur pour les chiens, chats tolérés mais pas à l'intérieur du bâtiment en raison des allergies et des craintes de certains usagers, les membres du personnels ne s'occupent pas des animaux.

-Le second à Vancouver, où la prise en charge est plus élaborée : animaux bienvenus à l'intérieur du bâtiment, dans les chambres des usagers, un étage du bâtiment leur est interdit ce qui permet aux personnes allergiques ou n'appréciant pas le contact animal de pouvoir vivre sereinement, les membres du personnels s'investissent à aider les usagers à trouver de la nourriture et des soins vétérinaires gratuits pour leurs animaux. Un des membres du personnel explique d'ailleurs son point de vue sur l'établissement :

« You know that i think from our experience with pets it certainly does take a little bit more negotiating with the women and other tenants but it's totally doable and if we recognize that women are not accessing shelters because they can't bring their pets with them that's a barrier that we have to work to resolve[...]» (Labrecque et Walsh, 2011).

Cette première étude réalisée au Canada sur le lien qui unit la personne sans domicile à son animal reprend les résultats obtenus des publications précédemment détaillées, trouve des résultats allant dans leur sens - l'animal est cité comme voie vers un lien social, source de confort, de responsabilité, de sécurité, aide à la relaxation et la relation est définie comme celle du compagnonnage, avec un être qui ne parle pas en retour -, mais va plus loin en s'intéressant au point de vue des usagers quant au problème du logement. Sur les quatre-vingt sept femmes interrogées en foyer d'accueil, 86 % répondent positivement à la question « *Les foyers d'accueil devraient ils être des lieux adaptés pour les animaux ?* ». Lorsqu'on leur demande leur avis, la majorité pense que l'accueil devrait comporter un lieu séparé pour les animaux pour ne pas importuner ceux qui n'en ont pas ou ne les apprécient pas. Mais 49 % des femmes pensent qu'il serait bénéfique de partager le foyer avec des animaux : « *It's like you're more at home* » (Cinda, Toronto). Enfin, un point nouveau soulevé par les femmes interrogées est celui du « deuil ». Sur les 82 % des personnes qui rapportent avoir possédé un animal, 67 % avouent avoir dû s'en défaire à cause de leur situation précaire. La raison n'était pas forcément l'intégration d'un logement n'acceptant pas l'animal, mais dans tous les cas le deuil ressenti était intense (Labrecque et Walsh, 2011).

Au vu des sentiments exprimés lors d'une telle perte (« *Those who had given up pets in exchange for shelter spoke of the pain, trauma, and negative effects that relinquish a pet had on themselves [...]*») on peut se dire qu'une réelle prise en charge de l'animal dans l'accueil des SDF serait déjà un premier pas pour leur éviter d'en arriver à vivre ce genre de situation, vécue comme un traumatisme de plus dans une vie semée d'embûches.

b) Idées émises par les premiers concernés

Dans sa thèse, Blanchard (2013) fait part de la relation qu'il a eue avec un de ses informateurs, un jeune homme de vingt-sept ans propriétaire de deux chiens, décédé brutalement suite à une overdose. Aux cours de leurs entretiens, ce dernier avait sollicité le sociologue pour qu'il l'aide, au travers de la crédibilité de son statut, à mener à bien un projet : créer un chenil pour les chiens des jeunes à la rue. Projet qu'il avait déjà proposé à la mairie, mais celle-ci ne lui accorda aucune crédibilité, même pas après l'appui de Blanchard. Trois ans après son décès, le sociologue constata avec étonnement que les acteurs sociaux autrefois sollicités par le jeune homme s'étaient emparés de son projet, sans lui en rétribuer les honneurs. Blanchard (2013) évoque le manque d'adaptation des structures d'accueil aux populations concernées, et déplore que celles-ci ne s'attardent même pas sur leurs attentes.

Il publie ainsi les témoignages de deux propriétaires à la rue, s'exprimant vis-à-vis de leurs attentes en matière d'hébergement :

« Moi, je veux juste être avec mon chien et éventuellement le faire garder quand j'ai ai besoin. On a toujours les potes dans la rue pour le faire, mais quand même, c'est pas toujours pratique surtout s'ils ont eux aussi des chiens. Moi, je pense qu'il faudrait une structure adaptée, genre halte-garderie pour nos chiens. Après tout, ils sont un peu comme nos gosses » (M. jeune femme 21 ans, un chien).

« Il faudrait créer un chenil social. L'idée circule dans la rue depuis longtemps, mais personne ne fait rien. On s'en fout parce qu'on se fout de notre gueule en permanence. Parfois, ils fabriquent des courettes. Mais moi, jamais je mettrai mon chien dans une courette ouverte à tous. On ne sait jamais avec les fadas qu'on trouve dans la zone. Non, le truc qu'il faudrait, c'est un chenil sécurisé où seuls les maîtres auraient la clé, tu vois ? » (Y. homme 40 ans, deux chiens).

Ces témoignages donnent des pistes sur ce que les propriétaires attendent des structures d'accueil qui seraient adaptées à les recevoir avec leurs chiens, les idées émises ne semblent par ailleurs pas démesurées à mettre en place ou à financer, et ouvrent ainsi la voie vers une opportunité d'amélioration à quiconque souhaite la saisir.

c) La médiation par le chien, ou comment se servir de l'animal comme tremplin à la réinsertion de l'homme

Comme nous l'avons évoqué, les structures d'accueil de personnes sans domicile fixe accompagnées de chiens vont rarement plus loin que « l'acceptation » dans la prise en charge sociale. C'est à ce niveau que l'association *Saint Benoît Labre*, à Nantes, fait figure d'exception. La prise en compte de l'humain se fait conjointement à celle du chien et ce dernier est même utilisé comme tremplin à la réinsertion. Le Dr vétérinaire comportementaliste Nathalie Simon, *via* son action *Le chien, un compagnon pour l'insertion*, travaille conjointement avec les acteurs sociaux. En se focalisant sur le chien, la vétérinaire recueille beaucoup d'informations sur les personnes et leurs parcours, celles-ci se dévoilant plus facilement quand on se concentre sur leur animal, comme l'a expérimenté Blanchard. J'ai pu observer ce fait lorsque j'ai assisté à l'entretien de la vétérinaire avec un propriétaire sans domicile, évoquant volontiers les difficultés rencontrées dans son enfance avec certains membres de sa famille, et ce au travers de son énumération des précédents chiens qu'il avait possédés. La vétérinaire aborde également l'animal en tant que tel, en faisant un point comportemental et en aidant les propriétaires à gérer des troubles éventuels du comportement. Elle a d'ailleurs aidé l'étudiante de l'ENVA (C. Garreau-Dupin), qui réalise actuellement sa thèse en établissant un bilan médical et comportemental des chiens accompagnant les personnes à la rue, à élaborer une grille d'évaluation comportementale. Ses méthodes sont celles de l'éducation canine positive et outre le bien-être animal - elle tempère effectivement les observations de Blanchard en trouvant les méthodes éducatives parfois inadaptées car basées sur le modèle de l'éducation coercitive encore prôné dans notre pays - sa visée est également une insertion dans la durée du binôme au cœur de la société, car si elle ne stigmatise pas les SDF comme étant les seuls à être durs avec leurs chiens, elle affirme que *« la violence sur le chien se voit dans la rue. Il s'agit d'une évolution grandissante qu'il est important de ne pas accepter, et encore moins de favoriser, car le résultat de telles pratiques pour des personnes en difficulté éducative, est de renforcer les*

exigences et les comportements répressifs à l'égard d'autrui » (Blanchard, 2013). En améliorant la communication entre le propriétaire et son animal, leur relation progresse, ainsi l'image négative de « maltraitance » animale s'estompe aux yeux de la population, et la gestion des troubles comportementaux - comme l'hyper attachement engendrant nuisances et destructions par exemple - permet d'aborder plus sereinement une réinsertion, sans laisser le propriétaire démuni face à la nouveauté de la situation. De plus, sa méthode d'éducation canine propulse le propriétaire en première ligne de sa propre prise en charge : propriétaire reconnu, il est valorisé comme le principal acteur de son évolution. En progressant dans l'éducation de son animal, en canalisant les problèmes comportementaux grâce aux méthodes « douces » du Dr Nathalie Simon, le propriétaire se sent enfin pris en considération et aidé.

On peut légitimement se poser la question du rôle du vétérinaire auprès des propriétaires à la rue. Outre l'implication du Dr Nathalie Simon dans une association visant à l'insertion *via* le chien et, par ailleurs, les consultations anciennement offertes sur *Le Fleuron* par la *SAPAH*, quelles sont les autres actions vétérinaires existant en France ? En réalité, aujourd'hui aucune intervention vétérinaire n'est organisée sur le terrain pour la prise en charge médicale des animaux sans domicile. Si les carnets de vaccination semblent souvent à jour, c'est du fait de la coopération informelle de vétérinaires libéraux faisant des remises financières à ces propriétaires « hors normes ». Les actions de maraudes, avec par exemple l'existence d'un bus de la *Fondation Brigitte Bardot* offrant des consultations près de la Gare de L'Est à Paris, n'existent plus. L'association *Vétérinaire pour tous*, qui après une demande administrative par la personne en situation précaire permet une prise en charge d'une partie des soins auprès des vétérinaires impliqués, rencontre des obstacles au devant de son action. Effectivement, seule la partie Loire-Atlantique de l'association existe encore sous la présidence du Dr Nathalie Simon. Après demande administrative auprès de la secrétaire de l'association, les propriétaires peuvent accéder aux soins auprès de vétérinaires impliqués et la facture est divisée en trois parties : le propriétaire règle un tiers, le vétérinaire un tiers, et l'association prend en charge le dernier tiers. Un coup de pouce non négligeable, mais qui peut se révéler insuffisant lors de frais importants comme me l'a expliqué Marie Stassiaux, coordinatrice à La Maison de Coluche à Nantes, lors de notre entrevue en me racontant le cas d'un jeune homme ayant dû réaliser un emprunt important pour régler son tiers de la note suite à l'opération de sa chienne pour une fracture. Des dispensaires offrent encore leurs services, notamment ceux de la SPA, mais ils sont peu nombreux. Outre le manque de structures vétérinaires permettant une prise en charge médicale des chiens de personnes SDF, on peut noter la quasi-absence de collaboration entre les professionnels du social et ceux de l'animal. Le Dr Simon est précurseur en la matière, elle participe même à la formation des travailleurs sociaux au comportement canin lors de colloques, pour leur permettre d'appréhender le chien et ainsi faciliter la prise en charge du binôme homme-chien au sein des structures. Elle élabore un outil d'analyse des situations sociales des humains sans domicile fixe en association à l'analyse comportementale de leur chien. Dans ce cas précis le chien revêt pour elle deux grands rôles : le chien **révélateur**, qui permet de décoder le propriétaire *via* la présence du chien et l'observation de ses comportements, et le chien **médiateur social**, qui *via* l'apprentissage et une relation équilibrée avec son propriétaire va inspirer la confiance.

Lors de notre entrevue, Thierry Pastou, le chef de service du site de la Tannerie à Nantes qui collabore avec le Dr Nathalie Simon au sein du programme *Le chien, un compagnon pour l'insertion*, m'a expliqué son point de vue : « *Le chien est un outil idéal pour être en lien avec*

les humains, ce n'est pas anodin. Les travailleurs sociaux doivent comprendre cela, il ne s'agit pas de développer cet outil, on nous a parfois mal interprétés croyant que l'on prônait la possession d'un chien par les sans domiciles, pas du tout, il s'agit de se servir au mieux de l'outil qu'est le chien quand il est présent ». De plus, l'introduction du Dr Simon se fait bien souvent via la « bobologie », même si son action dans le programme est à visée comportementale et non soignante, et à travers le chien le propriétaire réalise qu'il faut aussi qu'il fasse attention à lui, par exemple pour ses propres mises à jour de vaccinations. À travers le chien on aborde ainsi plein de choses qui concernent l'homme, « c'est un raccourci qui permet de défoncer les portes » comme me l'a expliqué Thierry Pastou.

Au regard de tous ces éléments, il apparaît que l'avenir de la prise en charge sociale des propriétaires sans domicile passe par la considération de leur chien, et ce travail ne peut que difficilement s'effectuer sans la collaboration entre les professionnels du social et de l'animal. Ainsi, comme l'explique une travailleuse sociale à Blanchard (2013), « Si nous refusons la prise en charge avec le chien, nous ne leur permettons pas de progresser. Très souvent ils vivent très mal cette situation de rejet. Le transfert est tellement important, que c'est vécu comme une énième rupture dans leur parcours. Le seul être vivant en qui ils peuvent avoir confiance, et qui ne les trahit jamais, c'est leur chien. Le lien est si fort que nous devons impérativement en tenir compte dans notre travail au quotidien ».

**Figure 23: Un groupe de jeunes SDF et leurs chiens, à Paris.
(Source : Blanchard, 2013)**



d) Modalités pratiques de l'accueil des chiens en centre

On peut légitimement se demander ce qu'implique l'accueil de l'animal pour les travailleurs sociaux. C'est au travers d'un stage auprès du Dr Nathalie Simon que j'ai décidé d'essayer de répondre à cette interrogation. J'ai ainsi eu l'opportunité d'assister à une journée de formation dispensée par la vétérinaire et destinée aux travailleurs sociaux de La Rose des

Vents, centre d'accueil de jour acceptant les chiens à Saint Nazaire, et à ceux de *L'Apuis*, association de lutte contre l'exclusion et de gestion des logements d'urgence de Saint Nazaire. J'ai également eu l'occasion de me rendre sur les sites de la Tannerie et de La Maison de Coluche, à Nantes, et à La Maison à Rezé. Mes entretiens avec les travailleurs sociaux de ces différents établissements m'ont permis d'objectiver la réalité de l'accueil de l'animal en centre, les différentes organisations adoptées ainsi que les éventuels problèmes rencontrés.

Il me semble intéressant, à ce stade de notre travail, d'exposer les grands thèmes qui émergent de ces rencontres.

- **Le parasitisme**

Le parasitisme des logements est évoqué par certains travailleurs sociaux, avec par exemple émergence de colonies de puces lors du nettoyage après qu'un propriétaire et son animal aient quitté un logement. Les travailleurs sociaux sont ainsi parfois eux-mêmes la cible des parasites et rapportent des cas de zoonoses. S'annonce alors le problème du financement si un traitement anti parasitaire est exigé sur chaque animal ayant accès à un logement.

Certains travailleurs sociaux, au contraire, m'ont affirmé ne jamais avoir eu ce type de problème lors de la présence animale en logement.

- **Les nuisances**

L'accès du chien au logement engendre parfois la destruction du mobilier, ou la souillure des sols, comme me l'ont expliqué certains travailleurs sociaux. Mais encore une fois ce n'est pas toujours le cas. Un autre point important peut être celui des aboiements des chiens au départ du propriétaire. Certains centres d'accueil de jour ont exprimé ce problème, rapportant même devoir parfois faire entrer le chien dans leur bureau pendant un rendez-vous avec son propriétaire tant les aboiements gênaient l'ensemble de la communauté du centre et déconcentraient le propriétaire du chien. Lors de l'apparition de ces nuisances en logement durable, se pose alors la question des éventuelles plaintes du voisinage mettant le propriétaire dans une situation délicate pouvant aboutir à un échec de réinsertion. Le Dr Nathalie Simon explique que ces chiens n'ont jamais « *appris à ne pas participer à tout* », et qu'un travail comportemental et éducatif doit être entrepris pour réussir à bien gérer ce type de problème.

- **La maltraitance**

Un point soulevé par l'ensemble des travailleurs sociaux que j'ai pu rencontrer est celui de la maltraitance animale. Les travailleurs sociaux sont ainsi régulièrement confrontés à des altercations au sein du binôme homme-chien. Le propriétaire réprimandant très sévèrement, verbalement ou physiquement, son animal.

Thierry Pastou m'a ainsi expliqué que l'attitude du propriétaire avec son chien est fréquemment celle du « *je t'aime, moi non plus* », passant en un instant et sans raison de l'amour intense à la haine. Incohérence qui se retrouve dans la façon d'être générale. Attitude vraisemblablement exacerbée lors de la prise de produits ou d'alcool. Cette maltraitance met mal à l'aise, certains travailleurs sociaux n'osent pas intervenir, s'immiscer dans cette relation à deux, d'autres préfèrent intervenir tout de suite rappelant au propriétaire que si on ne tolère pas cette attitude entre les humains, envers le chien non plus. L'objectif délicat est alors de dénoncer la maltraitance, de ne pas l'accepter, mais sans exclure l'homme, donc de dénoncer pour travailler ensemble à ce que cela ne se reproduise

plus. L'intervention du Dr Nathalie Simon peut alors se présenter comme une aide précieuse, comme une alternative à l'attitude agressive jusqu'alors adoptée pour éduquer l'animal. Il faut néanmoins se méfier, l'attitude peureuse d'un chien peut être du fait du comportement non adapté d'un ancien propriétaire, étant donné que les chiens à la rue connaissent fréquemment plusieurs maîtres comme me l'a expliqué le Dr Nathalie Simon. La maltraitance peut revêtir une autre forme, celle de l'abandon. Les travailleurs sociaux rapportent des cas d'oubli de l'animal au chenil une journée entière, mais aussi des cas d'abandon réel. Le centre se retrouve alors avec un chien au chenil, sans propriétaire, et se voit dans l'obligation de le transférer à un refuge. Thierry Pastou rapportait environ un à deux cas d'abandons par an il y a quelques années.

- **La cohabitation**

Certains travailleurs sociaux ont rapporté ne pas être familiers avec le chien, et ne pas forcément apprécier son contact. Il est donc important que les personnes ne se voient pas imposer le chien au sein du centre, usagers comme travailleurs.

Le port de la laisse est ainsi rendu obligatoire, mais certains travailleurs m'ont évoqué le refus d'obtempérer de bien des usagers qui demandent « *T'aimerais, toi, avoir un collier et être attaché ?* ».

Certains centres ont trouvé d'autres solutions, comme par exemple La Maison à Rezé où l'accès des chiens à leur jardin privé se fait par le garage sans passer par les parties communes.

Ces quelques éléments nous montrent que l'accueil des chiens n'est pas sans conséquence sur le quotidien des travailleurs sociaux, bien que l'un d'entre eux m'ait confié « *Ce n'est pas difficile d'accueillir des chiens, vraiment je ne comprends pas ceux qui ne veulent pas et qui freinent les quatre pattes dès qu'il est question du chien* ».

La Ressource, dite « R'ssource » est un centre d'accueil de jour pour les jeunes adultes en errance qui vient tout juste d'ouvrir ses portes, à Nantes, et qui a comme projet l'accueil des propriétaires de chiens avec leurs animaux et leur insertion en logement. La *Fondation Adrienne et Pierre Sommer* leur a accordé un coup de pouce sous la forme d'un financement dans leur projet de médiation animale, comme ce fut le cas pour l'association *Saint Benoît Labre*. J'ai eu l'opportunité de suivre le Dr Nathalie Simon lors de son entrevue avec une travailleuse sociale aux commandes de ce projet. Nous avons beaucoup échangé sur les modalités pratiques à mettre en place pour un accueil de l'animal adapté, respectant le chien mais aussi l'homme. Le rapport de cette visite, que j'ai rédigé à l'attention de La Ressource, est exposé en annexe F de la thèse et résume ainsi les différents points à évoquer dans un projet d'accueil des personnes sans domicile accompagnées de chiens.

CONCLUSION

Si la population des sans domicile fixe est difficile à chiffrer - l'enquête menée en 2000 par l'INED révèle qu'environ 200 000 individus se trouvaient alors à la rue dans notre pays - il est encore plus délicat d'estimer la proportion de ces SDF qui vivent accompagnés d'un chien. Toutefois, la présence de cet animal aux côtés des sans abri ne peut que sauter aux yeux. Rappelons que le chien cohabite avec l'homme depuis environ 14 000 ans, et les bienfaits de leur relation ne sont plus à démontrer.

Nous nous sommes ainsi légitimement demandé, au travers de ce travail, ce que le chien apporte à l'homme dans le contexte difficile qu'est celui de la vie dans la rue.

Les sources bibliographiques que nous avons étudiées nous ont permis de confirmer les premières hypothèses qui s'étaient présentées naturellement à nous. Effectivement, les personnes sans domicile semblent particulièrement attachées à leur chien et confient même souvent qu'il constitue le seul être vivant avec lequel elles entretiennent une réelle relation. Outre la source d'affection qu'il représente, le chien constitue également une source de protection dans un quotidien bercé par l'insécurité. Le chien joue aussi un rôle de « facilitateur » des relations sociales, rôle déjà décrit auprès de l'homme en général (rappelons que les résultats de l'expérience menée par Ciccotti et Gueguen (2010) tendraient à montrer que l'homme n'est pas perçu de la même manière par ses semblables, lorsqu'il est accompagné ou non d'un chien). Le chien est également une source de valorisation et permet de structurer un quotidien qui aurait tendance à être décousu en redonnant un but, celui de prendre soin et d'être responsable d'un autre être vivant.

De nouvelles notions se sont parallèlement présentées à nous, comme le chien en tant que lien à l'enfance, ou voie d'expression du rejet de l'espèce humaine « [...] *Je ne fais d'ailleurs confiance qu'à mon chien car je sais que lui au moins, jamais il ne me trahira [...]* ». Le chien crée également un fort lien entre les groupes de SDF : figure de ralliement, le chien va jusqu'à permettre la création de réseaux de relations entre groupes, rappelant des structures familiales. Ce travail nous a également permis de combattre quelques fausses idées : l'éducation canine est une priorité pour les propriétaires à la rue, ils font d'ailleurs preuve de connaissances cynotechniques, d'une responsabilité et d'une citoyenneté qui ne sont pas observables chez l'ensemble des propriétaires canins.

Néanmoins, le chien ne constitue pas qu'un allié pour la personne sans domicile. Il est malheureusement vecteur de négativité. Le chien, faute d'être « facilitateur » des relations sociales, est parfois « facilitateur » du rejet. Provoquant la crainte (peur de l'animal ou du manque d'hygiène), le binôme est souvent montré du doigt. D'une façon plus complexe le chien peut même être vecteur du rejet de par l'amour qu'on lui porte : *objet* désiré dans lequel elle a tant investi, la population « bien pensante » ne supporterait pas de le voir ainsi désiré au même titre par une population de « non-conformistes » avec laquelle elle évite tout contact. Enfin, le point certainement le plus important soulevé dans notre travail est celui du frein que constitue le chien dans l'accès au logement. La prise en charge sociale actuelle est défaillante en ce sens où elle refuse de prendre en compte le facteur « chien ». Manquement qui est à l'origine de la pérennité des situations d'exclusion.

Une perspective s'offre à nous, celle de la prise en charge du binôme homme-chien dans son entièreté en vue de sa réinsertion, prise en charge active et pas simplement passive, inenvisageable sans coopération entre professionnels du social et professionnels du chien.

BIBLIOGRAPHIE

- ADRIANO C. (2002). *Animal et qualité de vie de l'homme*. Thèse Méd. Vét., Toulouse, 199p.
- BACHMANN C. et LEGUENNEC N. (1995). *Violences urbaines : ascension et chute des classes moyennes à travers 50 ans de politique de la ville*. Paris, Albin Michel, 557p.
- BALLEST J. (2001). *L'exclusion, définitions et mécanismes*. Paris, L'Harmattan, 255p.
- BEIGER F. (2008). *L'enfant et la médiation animale. Une nouvelle approche de la zoothérapie*. Paris, Dunod, 200p.
- BERNARD P. et DEMARET A. (1997). *Pourquoi possède-t-on des animaux de compagnie ? Raisons d'aujourd'hui, raisons de toujours*. In « L'animal de compagnie : ses rôles et leurs motivations au regard de l'histoire », colloques d'histoire des connaissances zoologiques (BODSON, L.). Journée d'étude Université de Liège, Liège, 23 mars 1996, p.119-130.
- BERTAUX R. (1994). *Pauvres et marginaux dans la société Française : quelques figures historiques des rapports entre les pauvres, les marginaux et la société française*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 379p.
- BLANCHARD C. (2013). *Entre Crocs et Kros. Analyse sociologique du compagnonnage entre l'exclu et son chien*. Thèse de doctorat de sociologie Université Évry Val d'Essonne, 263p.
- BOUVRESSE A. (2010). *Les races canines : histoire, génétique et tendances comportementales*. In « Comportement et éducation du chien » sous la direction de Bedossa T. et Deputte B. Dijon, Éducagri édition, p.245-267 (455p.)
- BROHM J-M. (2002). *Le chien, un travailleur social infatigable*, in Les irraductibles « L'institutionnalisation et ses résidus ». Revue interculturelle et planétaire d'analyse institutionnelle (Dir. P. VILLE), Paris, N°2, p. 107-121 (270p.).
- BROUSSE C. (2006). *L'enquête sans-domicile 2001 (Définition de la population des sans domicile et choix de la méthode d'enquête)*. Paris, INSEE-Méthodes, 272p.
- CASTEL R. (1995). *Les Métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*. Paris, Fayard, 490p.
- CHOBEAUX F. (2011). *Les nomades du vide : Des jeunes en errance, de squats en festivals, de gares en lieux d'accueil*. Paris, La découverte, 139p.
- CICCOTTI S. et GUEGUEN N. (2010). *Pourquoi les gens ont-ils la même tête que leur chien ?* Paris, Éditions Dunod, 266p.
- CLUTTON-BROCK J. (1995, réédition 2008). *Origins of the dog: domestication and early history*, in "The domestic dog, its evolution, behaviour and interactions with people" (SERPELL J.). New York, Cambridge University Press, p.7-20 (268p.).

- Commissariat général du Plan (1992). *Exclus et exclusions. Connaître les populations, comprendre le processus*. Rapport du groupe technique présidé par NASSE P. Paris, La Documentation Française, 224p.
- CONDORET A. (1973). *L'animal, compagnon de l'enfant*. Paris, Éditions Fleurus, 208p.
- COPPINGER R. et L. (2001). *Dogs : A New Understanding of Canine Origin, Behaviour and Evolution*. Chicago, The University of Chicago Press, 352p.
- COPPINGER R. et SCHNEIDER R. (1995, réédition 2008). *Evolution of working dogs*, in "The domestic dog, its evolution, behaviour and interactions with people" (SERPELL J.). Cambridge University Press, p.21-51 (268p.).
- CYRULNIK B. (1999). *Homme-animal : un rapport dialectique*. In "L'animal un thérapeute pas si bête." Le journal des psychologues n° 165, p.23-25.
- DANIELS-MOULIN M-P. (2004). *Le grand livre de l'Histoire du Chien*. Paris, Éditions De Vecchi, 171p.
- DECLERCK P. (2003). *Les naufragés - Avec les clochards de Paris*. Paris, pocket, Terre Humaine poche, 457p.
- DEPUTTE B. (2006) *Domestication du chien : réflexions éthologiques*, in « Le Chien: domestication, raciation, utilisations dans l'histoire » (Codir. avec B. Denis et J-F. Courreau). Paris, Revue « Ethnozootechnie », Société d'Ethnozootechnie/Société centrale canine/Institut national de l'Animal de compagnie, n°78, 236p.
- DESSERTINE D. et FAURE O. (1994). *La maladie entre libéralisme et solidarité*. Paris FNMF, « Racines mutualistes », 163p.
- DIAZ C. et DEBOVE C. (2009). *L'Évaluation comportementale: Guide pratique et juridique*. Les éditions du Point Vétérinaire, 100p.
- DIGARD J-P. (2005). *Les Français et leurs animaux : ethnologie d'un phénomène de société*. Paris, Hachette littératures, « Pluriel : ethnologie », 281p.
- DIGARD J-P. (2006). *Essai d'ethno-archéologie du chien*, in « Le Chien: domestication, raciation, utilisations dans l'histoire » (Codir. avec B. Denis et J-F. Courreau). Paris, Revue « Ethnozootechnie », Société d'Ethnozootechnie/Société centrale canine/Institut national de l'Animal de compagnie, n°78, 236p.
- FABRE A. (1992). *Interactions psychopathologiques et comportementales entre le maître et l'animal de compagnie : conséquences et applications en médecine vétérinaire*. Thèse Méd. Vét., Lyon, 145p.
- FABRE A. (2012). Module « Législation– droit relatif aux animaux, réglementation française ». ENVA, formation « Connaissances professionnelles ».
- FRIEDMANN E., KATCHER AH. et al. (1983). Interaction and blood pressure. Influence of animal companion. *J Nerv Ment Dis.* **171** (8): 461-5.

- GABORIAU P. (1993). *Clochard, L'univers d'un groupe de sans-abri parisiens*. Paris, Julliard, 235p.
- GARNIER-MULLER A. (2000). *Les « Inutiles », survivre en banlieue et dans la rue*. Paris, Les éditions de l'atelier-Éditions ouvrières, 234p.
- GAULEJAC V. De et TABOADA LEONETTI I. (1994). *La lutte des places*. Paris, Desclée de Brouwer, 286p.
- GEREMEK B. (1987). *La potence ou la pitié : l'Europe et ses pauvres du Moyen Age à nos jours*. Paris, Gallimard, 330p.
- GILBERT C. (2013). Module « Agression, prédation » et « Facteurs internes et externes modulant l'agression ». ENVA, formation à l'évaluation comportementale des chiens dits dangereux.
- GIRARD R. (1982). *Le bouc émissaire*. Paris, Grasset, 298p.
- GOGUEL D'ALLONDANS A. (2002). *L'exclusion sociale, les métamorphoses d'un concept (1960-2000)*. Paris, Éditions L'Harmattan, 167p.
- GRETFA, France - Groupe de Recherche et d'Étude sur la Thérapie Facilitée par l'Animal (2003). *Le chien, partenaire de vie. Applications et perspectives en santé humaine*. (Sous la direction du Dr Didier Vernay). Ramonville-Saint-Agne, AFIRAC-Érès éditions, 154p.
- GUESLIN A. (2004). *Les gens de rien : une histoire de la grande pauvreté dans la France du XXe siècle*. Paris, Fayard, 456p.
- GUIBERT-LASSALLE A. (2006). *Identités des SDF*. In « Études, revue de culture contemporaine ». Cairn.info pour S.E.R, **405**, p. 45-55 (140p.).
- GUILLOU J. et MOREAU DE BELLAING L. (2003), *Figures de l'exclusion : parcours de sans domicile fixe*. Paris, L'Harmattan, 263p.
- GUTTON J-P. (1971). *La société et les pauvres, l'exemple de la généralité de Lyon 1534-1789*. Paris, Les belles lettres, 504p.
- GUTTON J-P. (1974). *La société et les pauvres en Europe : XVIe – XVIIIe siècles*. Paris, Presses universitaires de France, 207p.
- HART L.A. (1995, réédition 2008). *Dogs as human companions: a review of the relationship*, in "The domestic dog, its evolution, behaviour and interactions with people" (SERPELL J.). New York, Cambridge University Press, p.161-178 (268p.).
- IMBERT J. - Comité d'histoire de la Sécurité sociale (1990). *La protection sociale sous la Révolution française*. Paris, Association pour l'étude de l'histoire de la sécurité sociale, 567p.
- JEGOU P. (2002). *Les personnes âgées et leurs animaux de compagnie. Étude à partir d'un questionnaire auto-administré*. Thèse Méd. Vét., Nantes, 194p.
- KIDD A.H. et KIDD R.M. (1994). Benefits and liabilities of pets for the homeless. Davis (California), *Psychological reports*, **74**, p.715-722.

- LABRECQUE J. et WALSH C.A. (2011). Homeless Women's Voices on Incorporating Companion Animals into Shelter Services. Calgary (Canada), *Anthrozoös*, **24**, p.79-95.
- LE BRETON D. (2007). *En souffrance, adolescence et entrée dans la vie*. Paris, Métailié, 362p.
- LENGELLÉ L. (2012). *Chiens dits dangereux : utilités, limites et failles de la réglementation française*. Thèse Méd. Vét., Alfort, 115p.
- Le Robert (2011). *Le Robert illustré*. Paris, Nouvelle Édition Millésime, 2097p.
- LIGNEREUX Y. (Codir. avec B. Denis et J-F. Courreau) (2006). *Des origines du chien*, in « Le Chien: domestication, raciation, utilisations dans l'histoire ». Paris, Revue « Ethnozootechnie », Société d'Ethnozootechnie/Société centrale canine/Institut national de l'Animal de compagnie, n°78, 236p.
- MARPSAT M., FIRDION J-M., ARBONVILLE D. et al. (2000). *La rue et le foyer*. Les cahiers de l'Institut National d'Études Démographiques (INED). Paris, Presses universitaires de France, n°144, 413p.
- MAURIN L. et SAVIDAN P. (2008). *L'état des inégalités en France, Données et analyses 2009*. Observatoire des inégalités. Paris, Belin, 301p.
- MOUTON C. (2008). *Le goût des chiens*. Paris, Mercure de France, 132p.
- Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (2001). *Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*. Paris, La documentation Française, 127p.
- PAUGAM S. (1991). *La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*. Paris, Presses Universitaires de France, 254p.
- PAUGAM S. (2008). *Le lien social*. Paris, Presses Universitaires de France, 127p.
- PORTAL A. (2002), *Les chiens d'utilité*. Thèse Méd. Vét., Alfort, 126p.
- QUEINNEC B. (1994). *Utilisation du chien à travers les âges*. Compte rendu du séminaire de la Société Francophone de Cynotechnie : « Histoire et évolution du chien », 25-25 Mars 1994, ENVT, 32p.
- RICARD C. et THÉLOT B. (2010). *Facteurs de gravité des morsures de chiens aux urgences*. Enquête multicentrique (Mai 2009 à Juin 2010). France, Institut National de Veille Sanitaire.
- ROGER J-P. (1997). *Réponses à apporter aux personnes sans abri accompagnées d'animaux*. Étude exploratoire réalisée à la demande du Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargé de l'action humanitaire d'urgence en mai 1997. 52p.
- RULIÉ M. (2002). *Etude bibliographique des notions de bien-être et de souffrance animale dans le cadre de la relation homme-carnivores de compagnie*. Thèse Méd. Vét., Toulouse, 266p.

- SASSIER P. (1990). *Du bon usage des pauvres : histoire d'un thème politique, XVIe-XXe siècles*. Paris, Fayard, 450p.
- SAY J-B. (1828). *Cours complet d'économie politique pratique*. Œuvres complètes éditées par E. Blanc, P-H. Goutte, G. Jacoud et al, Éditions Variorum des deux Éditions, Paris Économica, 2010, 2 volumes.
- SCHULZ P. (2010). *Consolation par le chien - De la caninisation*. Paris, Presses Universitaires de France, 167p.
- SERVAIS V. (2007). *La relation homme-animal. La relation à l'animal peut-elle devenir significative, donc thérapeutique, dans le traitement des maladies psychiques ?* Cairn.info pour Érès - Enfances & psy n°35, p. 46 - 57.
- SINGER R.S., HART L.A. et ZASLOFF R.L. (1995). Dilemmas associated with rehousing homeless people who have companion animals. Davis (California), *Psychological reports*, **77**, p. 851-857.
- VEXLIARD A. (1998). *Le clochard. Étude de psychologie sociale*. Paris, Desclée de Brouwer, 493p.
- VINCENT E. (2012). *La relation affective entre le propriétaire et son chien et les conséquences pour le vétérinaire comportementaliste dans la prise en charge des troubles du comportement*. Thèse Méd. Vét., Lyon, 127p.
- WAYNE R.K. et OSTRANDER E.A. (2007). Lessons learned from the dog genome. Department of Ecology and Evolutionary Biology, University of California, Los Angeles. *Trends In Genetics*, **23**, p. 557-567.

Sites internet référencés dans les notes de bas de page.



Pyramide de Maslow = hiérarchisation des besoins

La pyramide de Maslow, qu'est-ce que c'est ?

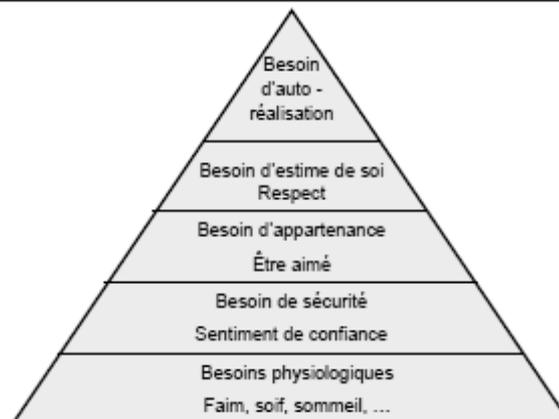
Abraham Maslow a établi une règle de priorité concernant les besoins, désirs et motivations. La pyramide de Maslow sert à les identifier et à les hiérarchiser. Cet outil offre une base de réflexion permettant de positionner les personnes et produits et est ainsi un instrument pratique de réflexion dans le monde des affaires. C'est une méthode qui peut aider à mieux cerner un public visé, p.ex. on ne vend pas une voiture de luxe à une personne n'ayant rien à manger. Cette hiérarchie issue de la pyramide de Maslow s'adapte à chaque environnement spécifique et les 5 niveaux de besoins deviennent plus ou moins importants.

La pyramide de Maslow est constituée de 5 niveaux de besoins :

- Besoins physiologiques ;
- Besoins de sécurité ;
- Besoins d'appartenance ;
- Besoins d'estime de soi ;
- Besoin d'autoréalisation.

Les règles d'or

- **Hiérarchisation** = Il y a une hiérarchie des besoins. cela veut dire que l'on ne peut satisfaire un besoin supérieur que lorsque les besoins inférieurs sont déjà satisfaits.
- **Motivation** = La motivation est incluse dans les besoins à satisfaire.
- **Individualité** = Chaque personne est concernée par un type de besoin que l'entreprise doit apprendre à reconnaître.



Annexe C : Récapitulatif sur les catégories de chiens. (Source : ENVA module Législation-réglementation, bien-être des animaux de rente et de compagnie. www.eve.vet-alfort.fr)

CHIENS DE PREMIERE CATEGORIE NON INSCRITS A UN LIVRE DES ORIGINES (sans pedigree) INTERDITS D'INTRODUCTION EN FRANCE		CHIEN DE DEUXIEME CATEGORIE Conditions strictes d'introduction ET de détention en France	
<p>PIT-BULL American Staffordshire Terrier</p>  <p>Petit dogue de couleur variable, ayant un périmètre thoracique entre 60 et 80 cm ; Poids : de 18 à 40 kg ; hauteur au garrot : 35 à 50 cm Chien musclé, à poil court, d'apparence puissante ; avant massif avec un arrière comparativement léger Stop peu marqué ; museau de la même longueur que le crâne mais moins large ; truffe en avant du menton Mâchoires fortes avec les muscles des joues bombées</p>	<p>BOERBULL TYPE: Massif</p>  <p>Doque de couleur généralement fauve, à poil court, grand, musclé, avec un corps haut, massif et long, périmètre thoracique-80 cm Hauteur au garrot : 50 à 70 cm ; poids > 40 kg Tête large avec un crâne large et un museau plutôt court ; babines pendantes Cou large avec des replis cutanés (fanon) Corps assez épais et cylindrique Le ventre a un volume proche de celui de la poitrine</p>	<p>Races Chien uniquement de race Pit-bull American Staffordshire Terrier</p> 	<p>Conditions d'introduction : Le chien doit</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - être inscrit à un livre des origines (LOF) Livre généalogique reconnu par le Ministère de l'Agriculture (en pratique, tout livre reconnu par la Fédération Cynologique Internationale). Sa renseignements : www.sca.asso.fr ou http://www.fci.be/members.asp?lang=fr&sel=1 et muni des documents attestant de l'inscription au LOF. (sauf pour les chiens de type Rotweiler classés en 2ème catégorie, avec ou sans pedigree) 2 - être identifié, muni d'un passeport européen pour animal de compagnie avoir une vaccination antirabique en cours de validité <p>Conditions de détention en France : Le propriétaire doit</p> <ol style="list-style-type: none"> 3 - répondre lui-même aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Etre âgé de 18 ans au moins • ne pas être sous tutelle (à moins d'être autorisée par le juge des tutelles) • ne pas avoir été condamné pour crime à une peine d'emprisonnement avec ou sans sursis pour délit inscrit au bulletin n°2 du casier judiciaire (document équivalent pour les ressortissants étrangers) 4 - être titulaire d'une ATTESTATION D'APTITUDE (seul un formateur français habilité peut délivrer cette attestation après une formation de 7 heures minimum) 5 - prouver que le chien a subi une EVALUATION COMPORTEMENTALE (seul un vétérinaire français habilité, inscrit sur une liste préfectorale dans un département français en vue de réaliser les évaluations comportementales, peut délivrer cette évaluation) 6 - être titulaire d'une ASSURANCE SPECIFIQUE EN RESPONSABILITE CIVILE pour les dommages que le chien est susceptible de causer en France Leur titulaire son chien en laisse et muselés sur la voie publique, dans les lieux publics et les transports en commun 7 - déclarer, dans la première commune ou il réside, un PERMIS DE DETENTION (loi du 20 juin 2008) : en déclarant son chien à la Mairie de sa résidence et en présentant : <ul style="list-style-type: none"> • sa carte d'identification • son passeport européen avec vaccination antirabique en cours de validité • son attestation d'assurance responsabilité civile (of compagnies d'assurances) • l'évaluation comportementale de votre chien • l'attestation d'aptitude, si vous n'êtes pas titulaire du Certificat de Capacité • la pièce d'identité ou propriétaire 8 - déclarer, après 3 mois effectifs de séjour en France, son chien au Fichier National Canin <p>Ces conditions rendent difficiles les courts séjours touristiques des ressortissants étrangers accompagnés de cas animaux</p>
<p>TYPE: Tosa</p>  <p>Chien de race Rotweiler ou de Type Rotweiler</p> 	<p>TYPE: Tosa</p>  <p>Doque à poil court, de couleur fauve, bringuée ou noire, de grande taille et de constitution robuste, périmètre thoracique > 80 cm Hauteur au garrot : 60 à 65 cm ; poids > 40 kg Tête à crâne large, stop marqué et museau de longueur moyenne Les mâchoires supérieures et inférieures sont fortes Cou musclé avec des replis cutanés (fanon) Poitrine large et haute ; ventre bien remonté Queue épaisse à la base</p> <p>Dans le doute sur l'appartenance d'un animal à l'une des catégories de chiens dangereux (catégorie 1 ci-dessus ou catégorie 2 de la page suivante), le détenteur de cet animal doit pouvoir présenter une attestation (révisée et complétée) par les autorités françaises, d'un vétérinaire sachant que l'animal ne répond pas aux critères définissant ces catégories et en conséquence n'appartient pas à l'une de ces catégories. Les critères de délivrance de cette attestation pourront faire l'objet d'une vérification chez un vétérinaire français. En absence de cette attestation ou présence d'une attestation inexacte en cas de contrôle en France confirmant l'appartenance de l'animal à une de ces catégories, le ressortissant s'expose aux sanctions pénales en vigueur pour avoir usé de la certification de son chien. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire d'être prudent quant à l'introduction en France de chiens ressemblant à ces types ou races.</p>		

LES CLODOS

LEURS CHIENS

LEURS ORDURES...

*Nous n'en voulons pas
dans les jardins du Théâtre*

**à côté de la crèche
de nos enfants**

A 100 m de la... Police

**IL FAUT ÉCRIRE SANS CESSÉ
AU MAIRE : M. Alain GÉRARD**

Annexe E : Lettre de mission du 23 Avril 1997 écrite par Xavier Emmanuelli à Jean-Pierre Roger. (Source : Blanchard, 2013)

*Le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre,
chargé de l'action humanitaire d'urgence*

Paris, le 23 AVR. 1997

Monsieur,

La présence d'animaux de compagnie aux côtés des personnes sans abri est un phénomène qui a pris ces dernières années une importance grandissante et auquel les dispositifs d'accueil et d'hébergement se révèlent souvent incapables d'apporter des réponses satisfaisantes.

C'est pourquoi je vous demande :

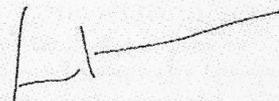
- de procéder, à partir de quelques visites de terrain dans des départements de votre choix, à un état des lieux critique des réponses existantes aujourd'hui ;
- de me faire des propositions de nature à améliorer l'efficacité et la pertinence de ces réponses.

Ces propositions auront comme but principal d'éviter que la possession d'un animal de compagnie ne constitue un facteur pénalisant pour les personnes souhaitant être accueillies dans des structures d'hébergement.

Pour l'accomplissement de cette mission, vous consulterez le comité national de l'accueil d'urgence, placé auprès du directeur de l'action sociale, que j'ai chargé de réfléchir à cette question.

Vous me remettrez, ainsi qu'à M. GAUTHIER, directeur de l'action sociale, votre rapport de mission avant le 1er juin 1997.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Xavier EMMANUELLI

Monsieur Jean-Pierre ROGER
10, rue des Artistes
75015 PARIS

8, Avenue de Segur - 75700 Paris - Téléphone : 01 40 56 60 00

La R'ssource, Espace Ressource
Question de la préparation à l'accueil des chiens
Compte rendu de la visite du 6 Juin 2014
Dr Nathalie SIMON et Emmanuelle RIQUET

- **Les locaux ?**

*Réfléchir à l'abri des chiens : un abri n'est pas nécessaire sur la terrasse si les chiens peuvent rentrer en cas de pluie ou grosse chaleur. Dans un second temps, idée de créer un espace « repos chien » dans le garage du bas : espace carrelé pour un nettoyage facile, proposition d'usage de paille comme substrat (nettoyage aisé entre deux chiens, et très apprécié).

*Fabrication de tapis (couturière) : attention aux puces, nettoyage régulier nécessaire.

*Traitement du sol : prévoir une imperméabilisation. Attention à la toxicité éventuelle du produit (le soufre par exemple n'est pas utilisable).

*Laisser l'accès libre aux non-proprétaires : ne pas laisser les animaux dans le passage, pour ceux qui ont peur des chiens et qui hésiteraient à venir en leur présence (point positif = accès possible par le rez-de-chaussée)

*Sécurité : ne pas oublier que les propriétaires ont besoin de sécurité pour leur chien, et ont peur du vol → si un lieu de « repos chien » est aménagé dehors au rez-de-chaussée il est primordial que l'accès à la rue soit contrôlé ou que l'animal reste sous la surveillance de son propriétaire.

-Traiter le **sol de la terrasse** pour l'imperméabiliser (éviter l'imprégnation de l'urine).
-Fournir des sacs à **déjections** + une poubelle dédiée placée en extérieur.
-Installer des **points d'attache** sur la terrasse avec des longes, les chiens ne doivent pas empêcher l'accès au bâtiment ; les chiens doivent être suffisamment à l'écart les uns des autres (attention aux interactions conflictuelles qui peuvent dégénérer).

- **Les soins ?**

*Parasites : prévoir un fogger en Juin et Aout, puis tous 3 mois environ dans les locaux.

Prévoir un antiparasitaire externe obligatoire pour les chiens qui ont accès à un logement.

Et pour ceux de passage ? Peut-être proposer au propriétaire de faire une demande à VPT dans ce cas là, dès la prise de contact (Se référer au guide pratique de VPT 44).

*Alimentation : recherche d'un partenariat avec un fournisseur d'aliment pour les chiens entrant en logement, existence de la démarche « *croquettes pour tous* ».

Miser sur la prévention (n'oublions pas qu'il existe des risques de transmission à l'homme, d'infestation des locaux...)

→ **Antiparasitaires externes à rendre obligatoires** pour une prévention efficace, en priorité pour les chiens qui vont intégrer un logement.

- **Les principes de vie canine : à faire évoluer ensemble**

*Éducation canine : il faut apprendre au chien à **ne pas participer à tout** (cela peut se faire *via* l'apprentissage du code « pas bouger », dans la méthode éducative du Dr SIMON Nathalie).

Ne pas dire au propriétaire qu'il doit travailler sur la « séparation », cela serait très mal vécu !

*Affichage : « **principes de vie canine** » +/- donner un dossier explicatif à l'arrivée d'un propriétaire de chien (à constituer avec l'aide du Dr SIMON Nathalie).

Et *via* cela, faire passer le message que la **maltraitance** sur les chiens n'est pas tolérée.

*À noter : des travailleurs sociaux ont rapporté des cas de propriétaires qui oublient le chien lorsqu'ils partent faire des formalités administratives, et ne reviennent pas le chercher... Dès le début, la durée des absences et le retour du propriétaire sont des points à évoquer dans les « principes de vie canine ».

AFFICHES à préparer :

-**À faire** : être responsable de son chien (ne pas l'oublier, surveiller les interactions entre chiens, le surveiller lorsqu'il est dans le lieu de « repos chien »), tenir en laisse et apprendre au chien à rester calmement à l'attache, obligation de soins et d'hygiène (fournir eau et nourriture, antiparasitaire, ramassage des déjections).

-**À ne pas faire** : maltraiter verbalement ou physiquement, au même titre que cela est interdit entre humains (travailleurs et usagers).

- **L'aide ?**

Interventions du Dr SIMON Nathalie : environ cinq chiens sur l'année dans l'objectif d'investir un logement.

Rappeler que ces méthodes d'éducation sont **POSITIVES**, la répression n'est jamais bonne (d'ailleurs, ceux qui utilisent les méthodes répressives font-ils véritablement et durablement obéir ?)

IDÉE : proposer une **permanence** assurée par le Dr SIMON Nathalie pour évoquer les particularités des comportements et de l'éducation des chiens, cela permettrait une accroche en vue de l'évaluation.

ÉTAT DES LIEUX SUR LA RELATION ENTRE LA PERSONNE SANS DOMICILE FIXE ET SON CHIEN

RIQUET Emmanuelle

RÉSUMÉ :

Les personnes sans domicile fixe seraient près de 200 000 en France, à survivre dans la rue, à croiser nos chemins chaque jour. Mais qui sont-elles réellement ? Nous verrons que la pauvreté existe en France depuis longtemps, que des mesures sociales ont été mises en place mais qu'aucune ne semble réussir à améliorer durablement les choses.

Qui n'a pas eu l'occasion de remarquer qu'un nombre peu anodin de ces personnes SDF vivent accompagnées d'un chien ? Une question s'est ainsi naturellement posée à nous et a été à l'origine de l'émergence de ce travail : *qu'est-ce que le chien apporte à l'homme dans le contexte si particulier qu'est celui de la rue ?*

Nous connaissons bien le chien, *Canis familiaris*, premier animal domestiqué par l'homme sur une longue période il y a environ 14 000 ans. Animal toujours resté à ses côtés depuis, remplissant de nombreux rôles, et que nous savons désormais être bien plus qu'un simple animal de compagnie. Le chien est en effet un excellent « thérapeute », les abondants travaux décrits prouvent les bénéfiques tirés de la relation homme-chien dans divers contextes (enfance, exclusion liée à l'âge, handicaps, maladies, solitude...)

L'étude de sources bibliographiques sur la relation qui existe entre la personne sans domicile et son chien contribue à répondre à nos interrogations, et nous permet ainsi d'établir un état des lieux sur les différentes facettes de cette relation. Nous constatons que, comme dans d'autres contextes, le chien apporte beaucoup à l'homme *sans domicile*. Si les divers bienfaits - tant physiques que sociaux et psychologiques - ne font plus aucun doute, le chien se révèle être parallèlement source de difficultés. Outre d'être parfois un poids en plus dans la balance qui tend à rejeter le SDF, le chien s'avère être un obstacle capital venant compliquer les démarches permettant une réinsertion, et notamment un accès au logement, pour les sans domicile. L'avenir d'une prise en charge sociale active des personnes SDF propriétaires d'un chien réside dans la prise en considération de ce dernier, dans un accompagnement du binôme de la rue dans son entièreté, et cet avenir ne peut se concevoir sans une collaboration entre professionnels du social et de l'animal.

MOTS-CLÉS : RELATION HOMME ANIMAL / THÉRAPEUTIQUE / ZOTHÉRAPIE / PAUVRETÉ / SANS DOMICILE FIXE / SANS ABRI / PROTECTION SOCIALE / SOCIOLOGIE / CARNIVORE / CHIEN

JURY :

Président : Pr.

Directeur : Pr. TISSIER Renaud

Assesseur : Dr. MICHAUX Jean-Michel

OVERVIEW OF THE HOMELESS PERSON AND HIS DOG'S RELATIONSHIP

RIQUET Emmanuelle

SUMMARY:

Homeless people are about 200,000 in France, surviving in the street, crossing our ways everyday. But who truly are they ? We will see that poverty has been existing in France for a long time, that social measures have been taken but none seems to succeed in improving the situation in the long-term.

Who never noticed that many of the homeless people are living with a pet companion ? A question naturally raised to our mind, and became the point of emergence of this work : *what is the dog providing to the human being in this particular background that is the life in the street ?*

We know the dog quite well, *Canis familiaris*, first domesticated animal over a long period nearly 14,000 years ago. Animal always by our side ever since, fulfilling many roles, and that we know from now on being more than a single pet companion. Indeed, the dog is an excellent « therapist », the abundant papers described are proving the advantages coming from the human-dog bond in various backgrounds (childhood, exclusion for the elderly people, disabilities, diseases, loneliness...)

The bibliographic sources over the relationship between homeless people and their dogs' study contributes to answer our questions and so to establish an overview of this relationship's different sides. We notice that, as in the other types of background, the dog is providing a lot to the homeless. If the various benefits – as physical than social or psychological – are from now on undoubtedly, the dog is appearing as a difficulties creator. Besides being sometimes an additional point that lead to reject the homeless people, we discover that the dog shows itself to be a crucial obstacle making harder the reinsertion procedure, and the rehousing aspect in particular. The active social care of homeless dog-owners' future can be found in the dog's consideration, in the street-partnership global care, and this future cannot exist without a close collaboration between the social and animal professionals.

KEYWORDS: HUMAN-ANIMAL BOND / THERAPY / ZOOTHERAPY / POVERTY / HOMELESS PERSON / STREET PEOPLE / SOCIAL WELFARE / SOCIOLOGY / CARNIVORE / DOG

JURY:

President: Pr.

Director: Pr. TISSIER Renaud

Assessor: Dr. MICHAUX Jean-Michel